COURSES

ARCHÉOLOGIQUES

ET

HISTORIQUES

DANS

LE DÉPARTEMENT DE L'AIN.

COURSES
ARCHÉOLOGIQUES ET HISTORIQUES

DANS

LE DÉPARTEMENT DE L'AIN.

PAR A.-M.-A SIRAND,
Juge au Tribunal civil de Bourg,
Correspondant du Ministre de l'Instruction publique,
Membre de la Société d'Emulation et d'Agriculture de l'Ain;
de la Société des Antiquaires de France; des Sociétés littéraires de Lyon,
de Mâcon, d'Autun, de Lons-le-Saunier;
de l'Académie de Turin.

QUATRIÈME PARTIE,
Accompagnée de dix planches.

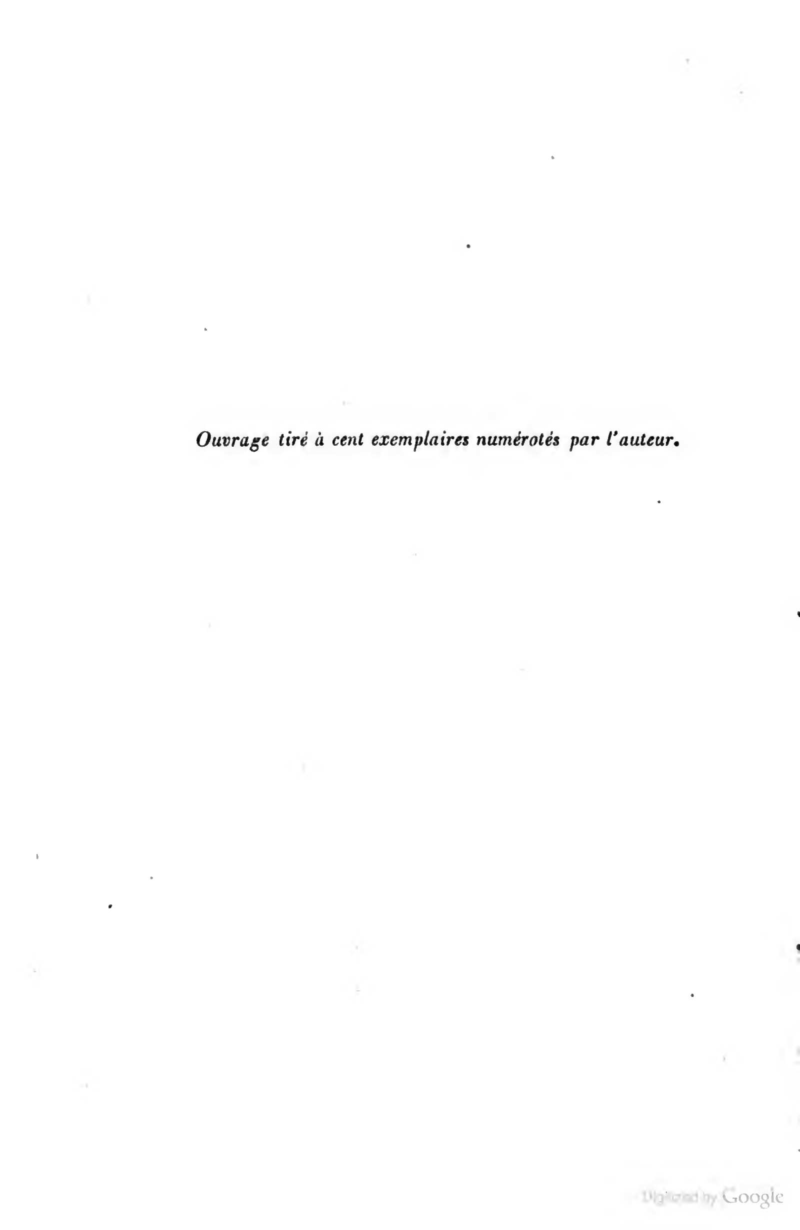
Chacun de nous peut s'opposer aux dégradations par la voie de la persuasion, chacun de nous peut signaler les édifices remarquables, les faire connaître par tous les moyens possibles, afin qu'une voix unanime s'élève contre le barbare qui voudrait y porter atteinte.

(DE CAUMONT, Cours d'antiq. monum., IVe part., p. 376.)



BOURG-EN-BRESSE,
TYPOGRAPHIE DE MILLIET-BOTTIER.

1854.



Ouvrage tiré à cent exemplaires numérotés par l'auteur.

Avant-Propos.

Je termine ici mon Ouvrage : lorsque je le commençai, en 1846, pilote inhabile et antiquaire inexpert, j'ignorais certainement pouvoir arriver jusqu'au bout. Je ne parlerai pas des frais qu'il m'a coûtés, des soins sans nombre dont il a fallu journellement l'environner pour l'amener à être supportable! je n'ai présents à l'esprit que les écueils redoutables que j'osai affronter ; mes débuts dans cette science difficile n'ont eu lieu

qu'en 1842; à mesure que j'étudiais et que ma collection de médailles et d'antiques du pays s'augmentait, mon goût pour cette partie archéologique grandissait en même temps; ajoutez à cela quelque persévérance, peu de critique amère, dont je reste sans doute toujours le débiteur à peu près insolvable, et l'on pourra apprécier le but de mes efforts.

C'est la première fois que des gravures représentant des objets antiques trouvés dans le département de l'Ain, paraissent avec leur texte; faites sur place, avec le peu de ressources dont je disposais, elles doivent laisser à désirer; mais elles sont exactes, et c'est l'important. J'y ai tenu la main avec un soin minutieux; je crois qu'elles font ressortir mon ouvrage et lui donnent quelque prix aux yeux des antiquaires qui aiment à voir et à comparer; je n'ai reculé devant aucun sacrifice pour multiplier ces planches; je sens trop leur nécessité moi-même, car, à mes yeux, communiquer au public des descriptions complaisantes d'objets antiques sur lesquels un auteur s'émerveille à l'aise, sans y joindre l'image de l'objet décrit, c'est une sorte d'indiscrétion et de moquerie dont il ne doit pas se rendre coupable!

Je termine en remerciant mes compatriotes du généreux accueil qu'ils ont fait à ce produit de

mes veilles, de mon zèle et de mon amour pour tout ce qui touche à mon pays; c'est à cette bienveillance qui semblait m'octroyer aussi quelque estime que je dois d'avoir persévéré jusqu'au bout. Je dis cela sans prétention et sans jactance, trop heureux d'avoir à répéter ici les accents sincères de ma profonde gratitude! Ainsi mes nombreux amis et mes complaisans concitoyens sont complices de l'achèvement de cet Ouvrage, mais en bon père et en homme juste, je revendique tout seul la responsabilité de l'œuvre.

J'ai voulu, en accordant ce que l'on doit de déférence au savoir des érudits, maintenir ma diction à un certain degré de langage archéologique; mais je me suis efforcé d'être compris par le plus grand nombre, et pour cela j'entre souvent dans des détails qu'on aurait pu rigoureusement supprimer. *Indocti discant et ament meminisse periti!*

TREIZIÈME

Course Archéologique.

Sommaire.

—

I. Antiques gaulois. — Pierre branlante de Ruffieu. — Esculape gaulois.

II. Antiquités romaines. — Inscription à Mars Ségomon, trouvée à Culloz.

III. Objets trouvés à Saint-Paul-de-Varax. — Colliers en or. — Bagues et chevalières. — Médailles en grand bronze. — *Idem* en argent. — *Idem* trouvées à Saint-Vulbas en 1852. — Autres recueillies à Ambérieu. — Poteries. — Ruines romaines nouvellement découvertes à Brou. — Puits. — Statuette de Bouvent. — Statuette de Diane Lucifère.

IV. Briord. — Colonnes de Rix. — Fragment de tuyau de chaleur. — Sceau de Soffrey. — Petite urne. — Aqueduc souterrain de Montagnieu à Briord. — Haches romaines en bronze, trouvées à Dompierre. — Lare trouvé à Bourg. — Médailles découvertes à Chateignerat. — Antiques romains recueillis à Asnière. — Projet de fouilles à Izernore en 1852.

TREIZIÈME

COURSE ARCHÉOLOGIQUE

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AIN.

I.

ANTIQUES GAULOIS.

On a tant parcouru et remué nos vieilles contrées celtiques, que ce n'est qu'avec peine que l'on peut aujourd'hui signaler quelque chose de nouveau qui leur ait appartenu. Le département de l'Ain présente peu de monuments gaulois; cependant plusieurs ont été décrits déjà. Nous ne les rappellerons pas ici, mais nous en ferons connaître deux très-remarquables qu'on n'a pas signalés encore.

1. *Pierre branlante de Ruffieu.* — Il existe dans cette localité une de ces pierres si connues des archéologues et que plusieurs



points de notre sol français recèlent encore. On sait que les pierres branlantes sont formées par deux blocs de rochers souvent énormes, dont l'un supporte l'autre. La pierre de Ruffieu, voisine du *Séran,* croula en 1829 dans cette rivière. Mais jusqu'à cette époque elle fonctionnait parfaitement, et le póids d'un homme suffisait pour lui imprimer un mouvement oscillatoire très-marqué. Elle reposait sur une base raboteuse, et c'est sans doute à cette circonstance qu'elle a pu pendant si long-temps s'y maintenir. En effet, placée sur une surface polie, les efforts de quelques bras auraient dû depuis longues années la précipiter à terre, car personne ne s'est privé de le tenter.

Cette pierre a 70 à 80 mètres cubes de volume. Le roc sur lequel elle reposait est enfoncé en terre, et il ne s'élève plus qu'à un mètre au-dessus du sol; on l'appelait *Pierre-Picolat.* Ce nom, quoique singulier, n'a aucune signification dans l'idiôme local. Peut-être lui a-t-il été donné à propos d'un habitant portant ce nom, car nous avons des *Picollet* dans le département de l'Ain.

Cette pierre, qui méritait d'être décrite, avait jusqu'à ce jour échappé à l'attention des antiquaires.

Quelques archéologues ont avancé que les *pierres branlantes* servaient dans le culte gaulois à des épreuves judiciaires, et que les accusés d'un crime étaient reconnus coupables quand ils ne pouvaient mettre ces pierres en mouvement (1). Ceci me paraît une erreur : d'abord, on ne cite pas de texte *druidique*

(1) Bâtissier, *Eléments d'arch.*, p 163.

qui le démontre; ensuite, tous ceux qui ont parlé de ces monuments ont affirmé qu'un seul homme suffisait pour les mettre en mouvement, tant leur équilibre était parfait; or, s'il fallait aussi peu d'efforts, tout accusé pouvait les fournir. S'il était admis que réellement il y avait des cas où un accusé échouait dans sa tentative, je dirais alors que les *druides* avaient un secret, ou un moyen caché, pour faire que la pierre branlât à volonté et selon qu'ils voulaient créer un innocent ou un coupable. Il n'y aurait rien d'impossible à cela, et de cette façon les grands-prêtres gaulois se seraient ménagé des moyens de s'enrichir ou de consolider leur puissance occulte. Mais quelque chose que l'on pense à cet égard, nous reconnaissons qu'on ne peut élever que des conjectures.

2. *Statuette gauloise.* — Nous nous hâtons de rendre publique la découverte d'un antique qui nous paraît bien remarquable. C'est en 1852 qu'on l'a trouvé dans la commune de St-Vulbas, si riche en souvenirs antiques. Jusqu'à ce jour, nous n'avons cependant obtenu de cette localité que des *objets romains;* celui-ci, par sa forme et sa nature, nous semble étranger à ce peuple.

La statuette représente un personnage nu, à l'exception d'une demi-chemise, qui commence au bas de la taille et s'arrête à la hauteur des genoux. Cette chemisette est retenue autour des reins par une ceinture liée sous le bras droit et par derrière le dos. Le devant est décoré de petits anneaux avec un point au milieu et placés sur trois rangs, décorant ainsi la moitié du *voile* qui ceint les reins.

Il y a quelque chose de particulier dans l'exécution de ces petits cercles, c'est qu'ils semblent avoir été faits avec un coin ou poinçon hémisphérique en forme de croissant qui, répété vis-à-vis et bout à bout, formait le cercle entier. La chose est démontrée quand on examine tous les cercles, car il y en a plusieurs qui ne sont pas *réguliers* et dont les pointes ne s'accordent pas; les uns dépassent à droite ou à gauche, ou se chevauchent; cependant le plus grand nombre est en coïncidence exacte.

Il nous semble que l'emploi seul d'un outil *emporte-pièce,* démontre que notre statuette remonte à une très - haute antiquité, laquelle serait antérieure à la domination romaine dans le pays. Mais poursuivons, nous trouverons encore d'autres arguments à l'appui de cette proposition.

La poitrine est nue et les seins sont indiqués aussi par des cercles pareils, *de même dimension* que ceux de la chemisette; on voit qu'ils ont été faits avec le même instrument. Les bouts de seins sont plus prononcés, parce qu'on a frappé plus fort. Les Romains n'employaient pas d'outils, ce nous semble, pour achever ainsi la décoration de leurs statuettes, elles sortent toutes façonnées de leur moule. Ainsi, la nôtre est gauloise par sa forme et son moulage.

La tête du personnage est découverte, et l'épaisse chevelure qui la couvre descend jusques sur les épaules; on dirait une perruque à la Louis XIV. Ces cheveux sont divisés en deux moitiés par un sillon profond qui se remarque encore sur le derrière de la tête. Là ils sont arrangés comme s'ils étaient tenus par une calotte, ils suivent la forme de la tête; puis sur

les bords, ils se relèvent un peu pour retomber sur les épaules et le dos en six ou sept tire-bouchons serrés; on dirait, en un mot, que toute la coiffure est frisée. La figure est large, le front aplati; une moustache fournie et une longue barbe, lui donnent un aspect sérieux et barbare à la fois. Ainsi, les cheveux et la raie transversale viennent appuyer notre démonstration que la statuette est gauloise.

C'est là ou jamais une image de cette coiffure *chevelue*, si prononcée, que portaient les Gaulois nos pères, et qui valut à leur pays le surnom de *Gallia comata*. Aussi, nous faisons remarquer ici que la statuette dont nous parlons a été trouvée précisément dans la partie de notre département qui touche presque le Rhône, au sud-est, et dans une localité jusque-là fertile en *ruines romaines*. Nous insistons sur ces derniers mots, parce que d'ordinaire les établissements romains des Gaules se faisaient sur les traces d'habitations gauloises; cela est démontré dans l'Ain; puis à Saint-Vulbas, outre cette supposition, appuyée déjà par notre statuette, nous avons comme témoins irrécusables de ce passé, des urnes, des colonnettes de chapelle, adossées à l'église actuelle, et attestant la plus haute antiquité, gallo-romaine sans doute?

Quel était ce personnage? De la main droite, qui s'avance comme pour montrer quelque chose, il tient un objet que je ne puis considérer que comme une bourse ouverte ou une sorte de pot se reposant sur la main, et imitant un petit sac. Ce bras est orné d'un bracelet placé au-dessus du poignet; cela est important à noter.

Le bras gauche est levé en l'air, horizontalement. Dans ce

bras, nous remarquons une solution de continuité, c'est-à-dire que le poignet n'existe plus. En a-t-il toujours été ainsi? On remarque que tout le bras est recouvert de la même patine antique qui règne sur toute la statuette, et chose plus singulière, il y a un enfoncement en creux à la place du poignet; il est aussi *patiné que le reste;* ce qui tendrait à faire croire que le bras a été fabriqué ainsi. En effet, la cassure d'un objet, d'un bras, d'une jambe, est nette d'ordinaire, *plane* et non en creux; ou bien notre statuette a été brisée après sa confection et avant son enfouissement, cela est possible. Au surplus, dans un instant nous parlerons d'une figurine presque identique, et qui est intacte, ce qui prouverait que ce bras cassé n'est qu'une chose accidentelle.

Une sorte de chaussure entoure les pieds de la statuette; elle est apparente et ressemble à des chaussons par les bandes rapprochées qu'on voit sur les côtés. Ce n'est évidemment pas là le cothurne romain; c'est un *sandalium,* une *solea* particulière, retenue à la gauloise.

Nous terminerons en disant que cet antique a 11 centimètres de haut, que sa fabrique est grossière, sa pose assez bonne, mais écourtée et lourde, en un mot nous ne retrouvons aucun type romain, sa fabrication accuse l'enfance de l'art, et nous la regardons comme étant gallo-romaine. Nous possédons ce remarquable objet d'antiquité et nous en donnons le dessin, pl. XXV, fig. 1. Il est en bronze un peu rougeâtre, très-sonore et recouvert du plus beau vernis patiné.

Nous retrouvons dans Montfaucon, tom. II, pag. 432 et pl. CXCII, fig. 4, une statuette en tous points pareille à la

nôtre, sauf le costume; la barbe, les cheveux, les traits même de la figure sont identiques. Pour nous c'est le même personnage, vêtu différemment; ici la pose est encore la même, et le bras gauche levé et recourbé est *entier,* la main retombe mollement en dedans. Cette particularité nous fait reconnaître que la main cassée de notre statuette est un *accident;* et que si la *cassure* est patinée, c'est qu'elle date de l'époque gauloise même.....

Montfaucon n'a pas hésité à ranger sa statuette parmi les dieux gaulois; il croit que c'est un *pot* qu'elle tient sur la main, et sans y joindre aucune réflexion, il dit que c'est un *Esculape.* Nous possédons fort peu de détails sur ce dieu gaulois. Les Romains le disaient fils de Jupiter et père d'Hygiée. On le représentait avec un bâton entouré d'un serpent, emblême de la sagesse et de la médecine. Sa figure était barbue, à l'instar de celle de Jupiter dont il avait la taille, le port et les traits, au point, dit un antiquaire savant (1), qu'on avait de la peine à les distinguer l'un de l'autre si leurs attributs manquaient dans leurs images ou leurs statuettes.

Le pot que notre figurine a sur la main serait donc une médecine ou une *potion calmante* offerte par le Dieu!....

Nous ne pouvons rien alléguer à cet égard : la nôtre est d'une fabrication plus grossière, et nous la croyons antérieure à celle de Montfaucon. Probablement les Gaulois eux-mêmes, peu experts pour le costume, représentaient leur Esculape (nous admettons pour un instant l'attribution de l'auteur)

(1) Montfaucon, tom. Ier, supplément.

presque nu, puis les Romains survenant, leur enseignèrent à le vêtir selon sa dignité. En effet, la statuette de Montfaucon est d'un bien meilleur travail, et ses vêtements sont soignés. Elle a le dos recouvert d'un manteau dont un bout, représentant une patte de lion, est appuyé sur l'épaule droite.

Je le répète, sauf le costume, la ressemblance est frappante, évidemment c'est le même personnage. Les antiques gaulois sont rares, dans notre département surtout. La découverte de cette belle statuette que nous possédons est précieuse, et surtout elle offre de l'intérêt; car appuyant la statuette de Montfaucon, elle en fait une variété intéressante.

Le dieu de la médecine était un des principaux des Gaulois, on l'adorait sous le nom de Belenus (1). Aussi nous retrouvons, dans les parties Séquanaises de notre département, plusieurs localités qui semblent avoir tiré leur nom du Belenus antique: *Belmont,* Bélignin, Bélignat, Belley, Belleydoux.

Apollon, dieu de la médecine, portait encore, comme on sait, le nom de Belenus.....

Je dois au crayon facile de M. Ch. Martin, architecte du département, les dessins des statuettes, fig. 1 et 3, sur lesquels ont été calquées ces figures, pl. XXV; mais le lithographe les a un peu lourdement rendues (2).

(1) Berlier, *Précis sur la Gaule*, p. 231.

(2) D'autres auteurs ont donné la description de quelques statuettes qui ont de l'analogie avec la nôtre: Caylus, *Recueil d'antiquités*, tom. I, p. 160, pl. LVIII, en décrit une qui fut trouvée à Lyon; Grivaud de la Vincelle, *Recueil de mon. ant.*, tom. II, p. 22; Millin, *Voy. dans les dép. du Midi*,

ANTIQUITÉS ROMAINES.

—

II.

INSCRIPTION ROMAINE DE CULLOZ.

Au commencement de 1852, un vigneron en creusant, à Culloz, un champ appelé *au Jujan,* pour y planter une vigne, mit à nu un monument de toute beauté et d'une grande conservation, sauf en quelques parties : c'est une inscription du meilleur style; la forme des lettres, leur perfection, et l'ensemble distingué de cette pierre consacrée, nous permettent d'assigner à son érection l'époque du Ier ou du IIe siècle.

Sur un piédestal solide s'élève une colonne, ornée d'une sorte de chapiteau ou d'entablement régulier; celui-ci est surmonté d'ornements divers, dont plusieurs ont été brisés dès long-temps.

t. I, p. 399, pl. XXIV; Pétau, *Expl. de pl. ant.*, 1756, fig. 6; Montfaucon, tom. III, p. 87, pl. LI.

M. Ed. Lambert, de Bayeux, notre obligeant confrère, nous signale une statuette d'Evreux, nue, représentant Jupiter le bras droit élevé, comme pour s'appuyer sur une haste, et tenant un *vase* de la main gauche; il porte une chevelure épaisse, tombant sur les épaules, ayant la barbe divisée en boucles. Cet antique, d'un bon travail romain, a un mètre de hauteur. Notre figurine serait-elle un *Taranis* ou Jupiter Gaulois?

Sur le devant et le derrière règnent deux pilastres, supportés par de petites bases et couronnés de chapiteaux sans ornementation.

Le fût de la colonne principale, soit le milieu portant l'inscription, a 60 centimètres de largeur sur 35 d'épaisseur, et fait retraite de 1 centimètre sur les quatre faces, ce qui permet aux pilastres de saillir un peu en les détachant du massif.

On lit l'inscription suivante :

N ♡ AVG
DEO MAR
TI . SEGOM
ONÍ DVN
ATICASSI
A SATVR
NINA EVⓉ
V.S♡L.M♡

Les lettres ont 7 à 8 centimètres de hauteur, et sont d'une belle conservation ; on les dirait gravées d'hier. Un trou rond existe sur le devant, près de la moulure supérieure de la base : quel pouvait être son usage ?

Le monument total était d'une seule pièce ; aujourd'hui il est brisé en deux parties. Il a 2 mètres 80 centimètres de hauteur totale, et son aspect élégant atteste le ciseau et le

goût d'un maître habile, en même temps que la richesse de la personne qui faisait cette consécration à un *Dieu vénéré dans le pays;* nous examinerons ce point dans un instant.

Passons à l'explication de l'inscription, elle va nous fournir des renseignements précieux pour notre histoire locale. Ainsi nous lisons :

Numini Augusto. Deo Marti Segomoni Dunati, Cassia Saturnina, ex voto. Votum solutum libenter, merito.

Que nous traduisons ainsi :

Au dieu Mars Ségomon adoré à Dun, Cassia Saturnina d'après un vœu. Vœu accompli librement et pour de justes raisons (1).

Nous convenons, avec un savant confrère (2), qu'il faudrait presqu'une dissertation pour expliquer la traduction de la première ligne. Beaucoup d'auteurs rendent les mots NVM. et AVG. par *numini augusti*, ou *numinibus augustis*, *augustorum*, c'est-à-dire à *la divinité d'auguste*, aux *divinités augustes*, ou aux *divinités des augustes*. Mais, selon nous, ces interprétations manquent de sens. Que signifierait un sacrifice pieux, ou la

(1) Le *Journal de l'Ain* du 28 avril 1852 a cru devoir donner une explication de cette inscription. Elle a été mal lue. *Segomon* est au datif; il y a un I lié avec l'N; puis il ne fait qu'un mot de *Dunati Cassia*, c'est une erreur évidente. Quant à la traduction du mot *Segomon* par *Rémunérateur*, rien ne la démontre, et les plus savants dans la langue celtique auraient, ce nous semble, bien de la peine à nous la traduire d'une manière acceptable!

(2) M. Léon Rénier, membre de la Société des Antiquaires de France.

consécration d'un vœu à un dieu désigné spécialement dans l'inscription, si on allait encore lui associer tous les autres! autant vaudrait sacrifier toujours à tous les dieux à la fois. Partant de là, que seraient devenus les cultes particuliers!

« L'épithète AVG., placée à la suite d'un nom de divinité, indique que cette divinité était l'objet d'un culte local; qu'elle était adorée comme le *lare* de l'endroit où on a élevé le monument. On a regardé mal à propos cette épithète comme exprimant un rapport quelconque avec l'empereur régnant.

« On aurait tort de traduire : *à la divinité d'Auguste* ou *à la divinité de l'empereur*. C'est, du reste, encore là un fait que je ne puis qu'énoncer ici, et dont je compte, dit M. Léon Rénier, que nous citons, donner une démonstration complète dans un grand travail que je prépare sur les inscriptions romaines de la Gaule (1). »

Cependant qu'il nous soit permis, en attendant les investigations de notre savant confrère, de faire remarquer que les mots *Num. Aug.* peuvent se rendre autrement que par *numini augusto*. En effet, plusieurs auteurs, Gruter en tête, p. 42, 128 et 151, n° 1, donnent des inscriptions où on lit en toutes lettres : *Numinibus augustorum*. Dunod, page 195, cite une inscription de *Paternus*, où on trouve : *Numini augustorum*. Peut-on se refuser, dès-lors, à croire que les consécrateurs n'eussent en vue, en même temps que le dieu qu'ils révéraient à part, les divinités chéries par les princes régnants, ou leur propre divinité personnelle, les considérant par leur position

(1) Lettre à nous adressée.

commune associés à la divinité de l'Olympe, soit l'empereur, soit l'impératrice qui, comme on le sait, portait aussi le nom d'auguste; ce qui expliquerait le *numini augustorum*. Il nous semble que l'inscription suivante tend à appuyer cette opinion interprétative :

Mercurio et Minervæ
Arnaliæ numinibus augustorum
Sacrum
Cneius Luceius Marcellinus
Decurio. V. S. L. M.

Nous la trouvons rapportée par Edme Thomas (1), comme provenant des environs de Dijon.

Ici les divinités sont au pluriel; est-ce par figure ou par une volonté intentionnelle ? Je crois que c'est pour honorer les divinités des augustes, c'est-à-dire les divinités chères à l'empereur et à l'impératrice. Je conviens que pour moi cela ne dit pas grand'chose, si on n'applique la dédicace qu'à l'Olympe entier; mais je regarde cela comme une formule adulatrice envers les souverains régnants. Si cela n'était pas, on se bornerait à invoquer le dieu que l'on sert. J'admets sans peine que les mots NVM. AVG., ou simplement N. AVG., rendus par *numinibus augustis,* n'ont pas une grande portée, et qu'en les traduisant par *numini augusto,* on trouve un sens plus rationnel à l'intention du consécrateur, parce qu'ici on peut

(1) *Histoire de l'antique cité d'Autun*, réimpression 1845, p. 365.

voir, qu'en mettant en tête d'une inscription élevée à un dieu vénéré, à *une divinité auguste,* on indique que l'on considère comme très-grande et très-puissante celle que l'on désigne de la sorte *avant d'inscrire son nom.* Et en effet cette interprétation est admissible, car nous voyons l'épithète d'*auguste* donnée à un dieu *Mercurio augusto sacrum.....* (Montfaucon, tom. II, p. 414.) Or, si là, Mercure est *auguste,* on ne s'étonnera pas que Mars le soit ailleurs, et dès-lors on peut dire *numini augusto,* à *la divinité auguste,* à *Mars.....* Ainsi, dans notre inscription de Culloz, la dame *Cassia Saturnina* montre que Mars Ségomon est pour elle une divinité auguste.

Beaucoup d'empereurs ont été élevés à la dignité de pontife, ils participaient alors à la divinité; quand ils étaient chargés, comme Gordien *pie* par exemple, des titres d'invincible, pieux, heureux, auguste, souverain pontife, revêtus plusieurs fois de la puissance tribunitienne, *imperator,* père de la patrie, consul, proconsul, petit-fils du divin Gordien, etc., on se demande s'ils étaient encore des hommes et si la multitude ne les considérait pas comme demi-dieux; dès-lors comment s'étonner qu'on invoque dans une inscription *la divinité d'auguste!*

C'est encore ce que fit la république des Vérécondiens dans une inscription à ce même Gordien III, rapportée par M. Léon Rénier lui-même, et qui fait partie de la riche moisson qu'il est allé recueillir en Afrique au nom du gouvernement.

Les titres énumérés ci-dessus sont tous compris dans cette inscription; elle est trop longue pour la rapporter encore en

entier, nous donnerons seulement la fin : *Respub — Verecundens — devota — numini — majestati — ejus,* que M. Rénier traduit par *la république des Vérécondiens, dévouée à sa divinité et à sa majesté* (1) (de Gordien).

Ainsi, on invoquait la divinité et la majesté d'auguste ; il nous semble que voilà un argument bien fort en faveur du *numini augusti* ou *augustorum*. Le *numinibus augustis* n'est pas infirmé, il peut subsister encore.

Nous le voyons aussi dans deux inscriptions rappelées dans l'*Annuaire des Antiquaires de France,* p. 240, en toutes lettres, et page 290, par *numinib. augustor....* (2).

Nous ne pouvons résister au désir de citer aussi une inscription trouvée dans l'Ain où on lit : *Numini aug....* (Voir nos *Courses archéol.,* tom. II, p. 60.)

Il me paraît à propos, toutes les fois que nous lisons sur une pierre inscrite les mots NVM. AVG. par abréviation, de les traduire au datif singulier : *à une divinité auguste* ou *à la divinité d'auguste*. Quant à celles qui portent le génitif pluriel, *augustorum* ou *augustis,* en toutes lettres, il faudra bien traduire littéralement et avouer peut-être que nous ignorons pourquoi on s'est exprimé ainsi. Mais j'ai hâte de sortir de cette impasse dans laquelle un archéologue téméraire ne trouvera peut-être rien de bon, et j'attendrai avec confiance

(1) Voir un recueil nombreux d'inscriptions intéressantes, par M. Léon Rénier, *Mém. de la Soc. des Antiquaires,* tom. XXI, p. 121.

(2) 1850, dans un travail approfondi de M. Léon Rénier, sur la Table théodosienne.

les nouvelles explications que nous annonce notre savant confrère; et si nous nous sommes un peu étendus sur ce point, c'est qu'il nous a paru avoir de l'importance.

J'arrive au mot *Segomoni*. Est-ce un surnom donné au dieu Mars, ou bien un nom de dieu particulier? Nous croyons que c'est un nom spécial donné à Mars; il est au datif, ce qui indique bien qu'il se rapporte au nom propre qui le précède. Ce mot était pour les Séquanais ce qu'étaient pour les habitants de plusieurs autres parties de la Gaule, *Camulus* donné à Mars par les Sabins qui le vénéraient sous ce nom, lequel se trouve aussi assimilé à Mars sur un grand nombre de monuments; c'était le dieu de la guerre en vénération particulière sous ce *nom*, dans la Séquanie; nous le retrouvons dans une inscription tumulaire d'un Séquanais décédé à Lyon : *Marti Segomoni sacrum. Quintus adginnius*, etc. *In civitate Sequanorum* (1).

Deux autres inscriptions rappellent encore le mot *Segomon:*

N° I.

MARTI SEGO
MONI SACR
VM PATERNVS
DAGVSAE F
V . S . L . M. (2)

(1) Dunod, *Hist. des Séquanais*, p. 186.

(2) *Annuaire du Jura pour* 1852, planche I.

N° II.

GALLIO L
MATVRCI
V . S . L . M . DEO
SEGOMONI DONAVI. (1).

On pourrait conclure de ces trois munuments que le mot *Segomo* était une épithète topique ou locale, comme *Brittovius,* dans une inscription de Nîmes (Grut., p. 58, n° 10); *Vincius,* dans une inscription de Vence (Grut., p. 59, n° 8); notre *Deo vincio polluci* du Bugey (2), et notre *Bormanæ augustæ sacrum*, de Saint-Vulbas (Ain).

Mais l'inscription suivante et la nouvelle que nous donnons, contenant toutes deux une épithète de ce genre à la suite de Ségomon, prouvent que cette opinion ne peut être admise.

« On a trouvé à *Contes,* dans le comté de Nice, dit M. Rénier dans sa lettre, un monument publié par Gioffredo, *Storia delle Alp. marit.,* tom. Ier, pag. 217, et plus exactement par notre confrère M. Bourquelot, dans le tom. XX de nos *Mémoires,* p. 58. En voici le texte :

(1) *Autun archéologique:* Autun 1848, in-8°, p. 262, gravée sur le socle d'un petit âne et divisée sur deux faces du socle.

(2) *Monuments romains....* De Moyria.

SEGOMONI
CVNCTINO
VIC . CVN
P.

« *Segomoni Cunctino, vicani Cunctini posuerunt.* »

M. Rénier adopte pour la troisième ligne le texte de Gioffredo, et pense qu'au lieu de CVR que lit M. Bourquelot, et qu'il traduit par *curatores,* il faut voir CVN, ethnique CVNCTINO, du lieu aujourd'hui *Contes,* dont il est la première syllabe. Ségomon, isolé de tout autre nom de divinité, dans cette inscription précieuse pour notre dissertation, est donc un dieu Gaulois, une divinité topique que les Gaulois assimilaient à Mars.

Ce *Cunctino* est bien identique avec notre *Dunati;* il prouve que *Segomon* n'était pas le dieu d'un seul lieu, et que s'il l'était de la Séquanie entière, on l'invoquait à *Dun* ou à Don, comme on voudra, de même qu'à Contes.

De Veyle place à Yon l'inscription suivante :

D. M.
TALVSSIO
APRICO
DONNIVS
SEXTILIVS
PATRI
P. P. C.

Il a raison, car ce lieu est voisin de notre *Don;* il ne s'écarte pas beaucoup. Ce Sextilius avait pris son surnom de Don qu'il habitait, et c'est à un Talussius de *Talissieu* qu'il élevait un cippe funéraire. *Talissieu* est encore dans le voisinage de *Don;* nous sera-t-il permis de conclure que le *Dunati* de l'inscription de Culloz se rapporte à *Ségomon*, vénéré à *Don* (Bugey), ancien lieu *Séquanais* devenu romain par la conquête!

Quant à dire le sens attaché à ce mot, c'est une chose très-difficile; et qu'il veuille signifier *rémunérateur,* ou toute autre adjectif, voire même qu'il dérive du celtique tout pur, nous nous inclinons devant cette respectable obscurité, imitant en cela notre docte confrère, qui avoue spirituellement « qu'il ne sait pas un mot de celtique, et qu'il a le malheur de croire que ceux qui en savent le plus auraient bien de la peine à nous répondre de manière à satisfaire un esprit éclairé. »

Quelle était la forme sous laquelle on représentait le dieu Gaulois, Mars Ségomon? Personne ne le sait. On a trouvé dans l'arrondissement de Nantua, ancienne Séquanie, une statuette, que les uns regardent comme un Ulysse, mais sans le moindre fondement; c'est à nos yeux un Mars combattant, un *Ségomon* peut-être? Cette conjecture en vaut sans doute une autre, puisqu'il n'est pas donné aux antiquaires de traduire leur pensée d'une façon plus tranchée. Nous renvoyons, pour plus de détails sur cette statuette, à sa description ultérieure.

L'ethnique *Dunati* semblerait offrir quelque difficulté; mais il ne faut pas l'allier au mot *Cassia* pour n'en faire qu'un seul, à l'instar de quelque traducteur *trop hâté* (1). C'est un nom de

(1) *Journal de l'Ain* du 28 avril 1852.

lieu, et c'est ainsi sans doute qu'on entendait désigner *Mars Ségomon* adoré à *Dun*. Où pouvait être cette localité? Si aucune inscription portant cet ethnique n'avait encore été signalée, et s'il n'existait que notre commune *Séquanaise* moderne, j'aurais d'abord satisfait à la curiosité de mes lecteurs; je leur apprendrais qu'à peu de distance de Culloz, il existe une commune de *Don;* qu'elle est dans ce Valromey, si long-temps habité par les Romains, et qu'il n'y aurait rien d'étonnant à ce qu'un culte particulier ait existé pour le *Ségomon de Don;* mais nous connaissons d'autres inscriptions, notamment celle d'Autun, N° II ci-dessus.

On nous objectera, peut-être, que le mot *Donavi* de l'inscription d'Autun n'est plus le même que le nôtre, *Dunati;* mais nous supposons que le mot a été ou mal lu ou mal tracé par l'ouvrier, et qu'il devrait y avoir *Donati* ou *Dunati; Donavi,* en effet, est là un non sens. Quoi qu'il en soit de notre opinion à cet égard, on voit que nous y mettons du désintéressement, car nous devrions avoir quelque tendance à proclamer unique notre belle inscription de Culloz, et ne pas faire de rapprochements. *Amicus Plato, amica veritas!* Telle est notre devise.

Revenons à notre *Don* du Haut-Bugey; nous ne pouvons l'abandonner facilement. Nous trouvons dans le Bugey le mot *Don* appliqué à des localités montagneuses ou touchant des montagnes : ainsi Cor-don, port du Rhône du côté de Bregnier, au pied d'une montagne; Cor-don, sous Pierre-Châtel, aussi au bas de deux points élevés; puis Cer-don, *Cereris Dunum,* où se trouve une montée immense. Voilà certes des noms à considérer!

Une légende désigne un mont élevé, voisin de Nantua, par *Mons Dunicus,* aujourd'hui mont de *Don! Dunum* serait celtique, dit-on, et indique un lieu situé sur une élévation. Nous en retrouvons l'application, je l'ai dit déjà, à plusieurs lieux du département situés sur ou près des montagnes élevées; puis *Lugdunum* vient à l'appui de notre étymologie, et se trouve bien près de nous. Les peuples voisins de la Gaule avaient les mêmes épithètes pour désigner les mêmes choses. Lyon ancien, on le sait, était sur le versant du *mont* Fourvières, près de terrains boisés, du reste comme l'était jadis notre Gaule; *Lug-Dunum, lug.* corbeau, *dunum,* bois, montagne. Plutarque, t. XXII, édit. 180:, p. 379, dit que les habitants de Lyon appelaient un corbeau *lugum,* et la montagne *dunum;* plusieurs auteurs modernes de mérite, Menetrier, Brossette, Colonia, Spon, adoptent cette étymologie. Notre Bachet de Meyzériac, très-versé dans les auteurs anciens, est aussi de cet avis; il prouve que Lyon-sous-Fourvières existait avant que *Plancus,* qui respecta l'*ancien nom,* ne vînt établir la cité où elle est aujourd'hui (1).

Le *Don* du Valromey doit avoir la même origine. Maintenant il faudrait être autorisé par quelque donnée, semi-certaine au moins, pour aller jusqu'à prétendre que Mars *Ségomon* a été adoré à Don du Bugey? Il semble que la route pour arriver à cette attribution soit bien courte, car voyez M. Léon Rénier qui adopte la traduction de *Dunati* par : adoré à *Dun;* il n'y a

(1) Gasp. Bachet de Meyzériac, étymologie du mot *Lugdunum.* — Voir aussi Plutarque, dans son livre des *Fleuves.*

que l'orthographe de changée! Toutefois nous laisserons le procès pendant, car pour que Mars eût un culte spécial à *Don* du Bugey, il faudrait que ce lieu eût possédé jadis quelque célébrité, et si cela était, nous en trouverions des traces. Rien n'existe malheureusement, et c'est un peu plus loin que les vestiges romains se groupent avec supériorité. Jusqu'à ce jour, du moins, on n'a rien découvert à *Don,* si ce n'est des médailles romaines du Haut-Empire.

Nous nous bornerons donc ici à donner les explications qui précèdent sur notre rare et belle inscription trouvée à Culloz; et nous nous féliciterons pour notre pays que la dame Cassia Saturnina, romaine fort respectable sans doute, ait jugé à propos de nous montrer sa grande vénération pour Mars Ségomon de Don! car elle nous fournit un jalon précieux pour notre histoire de l'Ain. Mais qui peut avoir ainsi engagé une femme à sacrifier au dieu de la guerre! Est-ce une Bellone mortelle, ou quelque parente d'un guerrier favorisé par Mars ou Ségomon?

Dunati, d'où vient-il? C'est l'adjectif, *Dunatus,* et il se rapporte au datif *Marti;* il devrait être au même cas, et pourtant il est au génitif. Il faudrait, ce semble, *Dunato;* est-ce un *lapsus* du lapidaire? J'aimerais mieux le penser, que de faire rapporter cet adjectif à Cassia, en le considérant comme lieu de résidence de cette dame romaine, parce que cela se voit peu dans les inscriptions. Il faudrait dire: Cassia Saturnina de Don, ce qui est impossible; du reste l'adjectif marquerait le féminin s'il se rapportait à Cassia.

Pour appuyer cette leçon, on peut s'étayer de l'inscription,

Segomoni Cunctino; il n'y a pas *Cunctini,* comme on voit; dès-lors, pour concorder avec ces inscriptions, identiques quant à l'adjonction du lieu spécial, je préfère admettre que l'ouvrier s'est trompé en mettant un génitif pour un datif.

Comment Cassia se dirait-elle de Don, puisque le monument est à Culloz, très-probablement elle y demeurait; on ne va pas loin de sa demeure faire une fondation semblable quand on n'en est éloigné que d'une heure! Puis ce qui tranche tout, ce me semble, c'est que l'adjectif serait avant le *prénom* et le *nom*; ce qui ne se rencontre pas que je sache.

Avant de quitter ce sujet, il nous sera permis de faire quelques remarques importantes. Mars Ségomon est un dieu Séquanais; nous le retrouvons dans plusieurs inscriptions de Besançon; or, s'il était adoré jusqu'à Culloz et dans le voisinage, c'est que les Romains qui habitaient là héritaient du culte gaulois pour Ségomon, et avaient suivi la tradition du pays où ils résidaient. Ce fait me sert à tirer la conséquence que *c'est en Séquanie que ces Romains de Culloz* s'étaient établis peu à peu en sortant de la province allobrogique, et de plus fort, je dis avec raison que le Haut-Bugey était Séquanais jusqu'au Rhône et non pas Ségusien, comme le veut absolument M. D. Monnier.

Revenons à Culloz. L'inscription qu'on y a découverte, démontre qu'il y a eu là ou dans le voisinage, des Romains bien établis. La place qu'elle occupait mérite de l'attention; elle a été trouvée enfouie sur le *Jujan,* petit mont qui est en avant du château de Culloz, et dont le contour, formé de rochers dentelés et découpés, ressemble à un diadème. Certes

le lieu était parfaitement choisi, et l'on voit qu'avant tout *Cassia Saturnina* voulait que l'expression de sa piété eût de nombreux témoins. Pour cela elle avait placé son monument à *Ségomon,* dans un lieu apparent et passager, car la route actuelle passe par là, et sans doute autrefois elle y était déjà frayée. Mais remarquons que Mars Ségomon de *Dun* ou de *Don,* ethnique qui se rapporte à un lieu *élevé,* et sans doute au *nôtre,* comme étant voisin de forêts de sapins, appelé *Dann* ou *Daun* par les Allemands, ne pouvait être mieux honoré. En effet, le *Jujan* est au pied du Colombier, montagne gigantesque; c'était comme le Mars des forêts, le Mars des montagnes; les Gaulois l'appelaient *Ségomon,* et les Romains de Culloz: *Dunatus,* peut-être avec les mêmes intentions!

Ainsi, Culloz acquiert une authenticité romaine par la découverte de son inscription; mais nous pouvons l'assister dans cet enfantement rétrograde de son antiquité. Ne retrouvons-nous pas sur ses sommités la forêt de *Romagnieu,* et dans celle-ci les *Inversis,* canton situé *in-versis, sur le versant!* Puis ce *Jujan,* qu'est-ce donc, si ce n'est un sommet dédié à *Janus, jugum januarium?* Par abréviation, les gens du pays appellent *Jan* ce monticule voisin du lieu où s'élevait le monument en question. Il reposait sur une plate-forme avec maçonnerie, dont on a retrouvé des vestiges; on présume qu'il était environné d'escaliers qui ont disparu pour les usages locaux, lors du renversement de cette belle colonne, qui était enfouie à 37 centimètres sous terre. C'est aussi sur le *Jujan* qu'on voit la pierre de *lèva-naz, bloc erratique* très-singulièrement

placé, et dont l'existence est expliquée aujourd'hui par les géologues d'une façon satisfaisante; ces blocs granitiques ont été amenés loin des roches dont ils se sont détachés par les eaux d'un déluge immense.

A 45 mètres plus bas, où commence la vallée et vis-à-vis l'endroit où était la colonne, on a trouvé en 1850 des fondations qui ont pu servir à un château ou à un fort : nous ne les avons pas vues ; peut-être sont-elles romaines et rappellent-elles des constructions contemporaines de Cassia Saturnina ; ce qui me le ferait croire, c'est qu'en labourant sur ces fondations on a trouvé des débris nombreux de tuiles romaines et surtout une *innombrable* quantité de fragments de poteries, d'urnes brisées, etc. ; c'est l'expression employée par M. Fidèle Tournier, de Culloz, propriétaire du champ, qui nous transmet ces détails intéressants.

Les médailles trouvées autour de l'inscription à Mars ont été dispersées sans que j'aie pu les vérifier.

De nombreuses monnaies romaines sont fréquemment trouvées autour du *Jujan*, depuis les grands bronzes du Haut-Empire jusqu'aux petits bronzes saussés de Probus, ou aux semi-quinaires de Claude-le-Gothique. Ces vestiges numismatiques ne sont pas sans importance; ils nous donnent la date de l'occupation romaine et celle où elle a cessé, du moins très-approximativement; ils concordent avec la beauté du monument de Culloz et avec son caractère des premier ou deuxième siècles.

Nous terminerons cette notice par l'énoncé d'un curieux incident relatif à la découverte de la pierre qui nous

occupe; il prouvera, d'un côté, la rapacité des chercheurs d'antiquités, et de l'autre, la fierté bugésienne, au sang vif et bouillant.

La pierre a été trouvée le 11 avril 1852, le 12 elle était déjà vendue 15 francs à un étranger, qui la revendit 40 à un Lyonnais. Heureusement le voisin de celui qui creusait le fossé, a vérifié que la colonne était à moitié sur lui et a réclamé sa part; il s'est opposé à l'enlèvement qui allait se faire; les planches pour emballer étant déjà sur place; il était temps! Alors, le maire est aussi intervenu, et au nom de sa communauté, a revendiqué l'objet trouvé comme appartenant à tous; les habitants sont accourus pour appuyer leur maire, et se sont empressés de mettre la colonne debout et d'en faire hommage au pays!

Mais au 1er avril 1853, le procès est encore pendant, et je m'étonne que sur *requête à bref délai, attendu l'urgence,* un demandeur ardent et un *président archéologue* n'aient pas encore traité la chose sommairement, adjugé la *colonne* au régnicole local, et condamné le juif nomade aux dépens de sa course spoliatrice et de l'instance, *nonobstant appel, recours, provision,* tierce opposition, etc., le tout déclaré impossible et *non à venir!....*

Nous placerons à la fin de ce chapitre quelques réflexions sur le mot *Ségomon.*

Selon Delandine (1), le nom de *Ségomon* donné au Mars gaulois, serait une désignation locale; je l'admets très-bien. Il

(1) *Dissertation.....*, p. 70.

pense que c'est le Mars des Ségusiens, qui appliquaient ordinairement un surnom tiré de leur nom, à leurs divinités particulières; c'est ainsi qu'ils appelèrent Cérès, *Seg*este; Cibèle, *Seg*usie, et Mars, *Seg*omon. Cette explication est ingénieuse et paraît être vraie. Cependant il y a quelque chose à dire, même d'après cet auteur, car il convient qu'il y avait un Mars de *Vence* à Vence (1), un Mars *Camulus* en Champagne; on devrait les appeler de ces lieux, Mars le *Vencien*, le *Champenois* et le *Ségomon*, Mars le *Ségusien*. Ceci est conséquent, ce me semble; et pourtant Delandine explique le mot Ségomon par rémunérateur. Il oublie de donner alors l'étymologie du mot, et moi à mon tour je perds de vue, un instant, que je suis sur le terrain brûlant des conjectures et des *racines* celtiques, effrayantes pour de plus savants que moi; j'ai hâte d'en sortir.

Je veux prévoir en deux mots une objection des *Ségusophiles* de l'Ain. Si on a trouvé un Mars Ségomon à Culloz, et qu'on le regarde comme Ségusien, cela prouve de plus belle, diront-ils, que les Ségusiens *hantèrent* le Haut-Bugey? Je réponds : cela ne prouverait rien, car c'est une romaine qui érigea le monument; si elle chérissait Mars *Ségomon*, ou Ségusien, c'est que c'était le dieu du Lyonnais où une ville romaine se trouvait dès long-temps, et que les Romains ont dû accepter, ainsi que les Gaulois eux-mêmes, leurs divinités

(1) Nous le retrouvons sur un monument votif du Bugey, par conséquent en concurrence avec le *Ségomon Ségusien* du Lyonnais; on voit que c'est un culte importé.

réciproques. Puis, qui nous dira que Cassia Saturnina n'était pas Romaine-Ségusienne ? Sans doute elle vint de Lyon habiter Culloz ou son voisinage. On ne peut donc rien conclure en faveur du séjour des Ségusiens du nom de Ségomon, et du reste l'inscription votive est *romaine*, ne l'oublions pas !

Selon d'autres, *Ségomon* signifierait rémunérateur (1); alors ce ne serait pas un dieu particulier, mais une épithète, donnée à qui ?

Dans l'inscription de Culloz, *Ségomon* n'est qu'une épithète donnée à Mars ; ici, je conviens qu'elle pourrait signifier une qualité, ou un attribut du dieu. Ce sera rémunérateur, si l'on veut, ou tel autre sens. Mais ce qui prouverait que *Ségomon* est un dieu local et un nom propre, ce sont les inscriptions que j'ai rappelées et qui le portent seul, *Segomoni Cunctino....* Alors on doit le considérer comme spécial à une localité. Etait-ce le Mars Ségusien ? L'inscription de Culloz le ferait croire ; car je ne doute pas que Ségomon ne fût un dieu *Ségusien*. La racine seg, sego que nous avons dû considérer comme ayant donné naissance à *Ségusie*, l'indiquait. Mais par imitation des Ségusiens, le dieu Ségomon a dû être adoré dans la Séquanie. Voilà pourquoi nous y voyons *Segobodium*, Seveux, et le monument de Culloz.

*Sego*bodium, le *Séquanais*, aujourd'hui *Seveux*, dont la moitié du nom rappelle *Ségomon*, semblerait contrarier l'explication de Delandine sur le Mars *Ségusien;* on ne dira pas non plus que les Ségusiens étaient dans la Franche-Comté. Mais les

(1) *Dictionnaire celtique.*

Gaulois de plusieurs nations, même rivales, pouvaient adorer le même Mars Ségomon, tout comme ils avaient un culte pour d'autres dieux communs. Puis le nom de Segobodium, tout en étant donné à une localité séquanaise, a bien pu procéder d'un souvenir *particulier* du Mars des Ség-usiens. En outre, la syllabe *seg* ou *sego* peut avoir eu plusieurs significations différentes, il faut le supposer. Je n'insiste donc que pour la forme sur ce rapprochement de *Segobodium,* qui ne tirera pas à conséquence contre notre interprétation (1).

(1) Il nous semble qu'on peut opérer encore un rapprochement avec le *seg* de Ségomon. Les Romains honoraient la déesse *Ségeta;* on voit au revers d'une médaille de Salonine, épouse de Gallien, un temple à quatre colonnes, au milieu desquelles est une figure nimbée, posée sur une gaine comme une divinité champêtre, et on lit en légende : DEAE SEGETIAE. C'est là, ce nous semble, une Cérès des moissons, qui a pu avoir un culte en Ségusie. Le Mars Ségusien, ou Ségomon, aurait-il été protecteur des récoltes?



III.

OBJETS TROUVÉS A SAINT-PAUL-DE-VARAX.

Au mois de janvier 1853, une jeune servante de ferme, binant un carré de jardin, sentit sous sa bêche une résistance qu'elle voulut vaincre absolument : c'était une tuile romaine, et elle fit ses efforts pour l'extraire; elle fut bien inspirée, car un trésor, un vrai trésor pour elle était caché dessous.

Dans un pot de terre grossière on avait enfoui deux colliers en or, sept bagues en même métal, une douzaine de grands bronzes et quatre cents médailles en argent bas de divers empereurs. Malgré la tuile qui recouvrait le vase, les eaux s'étant infiltrées avaient tellement oxidé les médailles qu'elles se tenaient toutes comme un poudingue métallique. Le propriétaire a reçu ces objets de la loyauté de son fermier, et pour laisser à la jeune fille tout le profit de sa découverte, il lui a entièrement abandonné la valeur du trésor.

Nous allons donner une description sommaire de tous ces objets qui doivent exciter à bon droit l'attention.

Deux colliers en or. — L'un est composé de petits compartiments en filigranes, séparés par des pierres bleues taillées en losanges tronqués au bout; plusieurs pierres manquent. Ce

collier de femme est à un seul rang. (Pl. XXVII, fig. 8.) Ce qu'il faut noter, c'est que le fil d'or qui fait le lien de la chaîne, traverse ces losanges qui sont en verre bleu. Cette nature de verre était connue des Romains, quoiqu'on l'ait nié pendant quelque temps. Les cabinets d'antiques possèdent des fioles romaines de cette couleur; toutefois elles sont très-petites : j'en ai une dont la dimension est plus forte. La couleur de ces losanges du collier dont nous parlons est mat, un peu ternie par le temps, et d'un bleu foncé uniforme. L'autre est à deux rangs; il se compose de fil d'or replié en anneaux doubles, assemblés les uns aux autres ; les anneaux offrent une ouverture de 4 à 5 millimètres. Mais ce qu'il y a de remarquable dans celui-ci, ce sont deux médaillons en roue qui se fixaient sur le cou, au moyen d'un crochet attaché à l'un d'eux. Ces rouelles sont originales et bien différentes de tout ce que nous connaissons d'analogue; une petite émeraude est fixée au centre; leur séjour en terre les a ternies; mais il n'existe pas la moindre oxidation, ce qui atteste que l'or est très-pur. Le crochet ou agrafe et son anneau correspondant, sont soudés en dessous des rouelles en lame aplatie, traversant toute leur surface. Cette fabrication singulière accuse l'enfance de l'art. Quant aux crochets, car il y en a un qui est isolé, ils sont parfaitement ressemblants pour la forme à ceux dont les hommes se servent aujourd'hui pour fixer leur chaîne de montre à la boutonnière du gilet; seulement il est plus mince, et pour faire l'anneau qui le tient à la chaîne, on a tortillé le fil d'or à l'entour de la tige; c'est du reste ainsi que beaucoup de fibules romaines sont historiées, fig. 7.

Bagues et chevalières. — Parmi les sept bagues en or, il se trouve deux chevalières fort belles dont la plus grosse, extrêmement ventrue, est en or soufflé. (Pl. XXV, fig. 4.) Comme on le voit, les Romains fabriquaient aussi bien que nous. Les bagues plus petites sont également en forme de chevalières et massives; elles sont simples et sans moulures, et par leur faible ouverture, on jugerait qu'elles étaient destinées à des doigts de femme. Cependant elles sont massives et épaisses, et elles peuvent aussi avoir été à l'usage des hommes; car il fut un temps où les Romains portaient l'anneau au petit doigt; quelques personnes même en mettaient jusqu'à trois ensemble. On se demande alors, en voyant la largeur des bagues à leur sommet, comment il était possible de remuer ce doigt; mais ce n'était sans doute que dans les jours de grande parure.

Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est d'abord la façon gracieuse de l'une des chevalières; puis ensuite, c'est que toutes ces bagues portent une pierre gravée pour chaton. Ces bagues servaient de sceau pour cacheter; elles portaient à Rome le nom d'*annuli signatorii.* Nous en avons pris l'empreinte régulière, afin d'apprécier le travail du graveur, puis pour décrire les objets représentés.

Sur l'une on voit un militaire casqué, se reposant debout sur sa lance qui a la *pointe en bas;* sa main est fixée sur le sommet tronqué : sa main gauche s'appuie sur un bouclier. Le poli de la pierre laisse à désirer. La seconde représente l'Amour nu, debout, appuyé sur un arc; il paraît pensif et poser le pied sur quelque objet que l'on ne peut définir; il est d'un beau travail, sa pose est parfaite. La troisième

figure un personnage nu aussi. Tourné à droite, ayant l'air occupé à quelque chose, il semble tenir de la main droite, le bras à demi relevé, un objet inappréciable; devant lui serait peut-être une enclume, car on voit quelque chose en forme de T; derrière lui un objet debout pourrait être un marteau. Mais ce personnage étant sans ailes, n'est pas l'Amour forgeant ses dards! La quatrième est indéchiffrable; on y voit bien un homme debout, très-ventru, qui a l'air de tenir un long bâton, mais on ne peut en faire aucune attribution; le poli est très-bon. La cinquième est ingénieuse; on voit un coq debout, la tête haute, levant la patte gauche, ayant l'air de frapper du bec un lièvre ou un lapin qui est devant lui; beau poli. La sixième est plus gracieuse encore, et nous représente une levrette sortant d'un escargot; celui-ci est droit et la levrette comme à demi sortie de ce toit original; poli parfait. La septième, enfin, figure le globe de l'œil, et l'artiste a utilisé une teinte plus claire qui se trouve dans la pierre pour en façonner le voyant.

Toutes ces pierres gravées sont en quartz d'un bleu sombre, un peu lavé de bleu blanc, soit calcédoine; elles n'ont ainsi que deux teintes; la cornaline, qui souvent en fait un ornement parfait, ne s'y voit pas. Elles ont perdu leur éclat extérieur, mais le travail du graveur est remarquable. On sait que le poli est un moyen d'apprécier l'authenticité des pierres antiques, car les Romains excellaient dans cet art. Le séjour en terre de tous ces objets pendant près de 1200 ans, a certainement altéré les gravures; c'est à cela que quelques-unes doivent les défauts que l'on y remarque.

L'onyx était recherché des anciens Romains; mais on est obligé de convenir que l'on ne sait où ils pouvaient les trouver. Il est étonnant qu'aucun de leurs auteurs ne nous l'ait appris. L'onyx est une agathe très-fine, blanche et brune, composée de couches droites d'une certaine épaisseur, et bien tranchées, de cornaline et de calcédoine, de calcédoine et de sardoine, etc., répétées une ou deux fois au plus.

Si l'on considère le travail de l'orfèvre qui a fabriqué ces bijoux, on trouve que l'art était encore assez peu développé alors; le crochet, à lame plate qui attache les deux rouelles, est grossièrement imaginé; il est soudé, et cependant on voit que l'ouvrier tirait mal partie de ce moyen, car il aurait pu souder une simple boule ronde sur le bord de la roue, tandis qu'il s'est servi d'une lame très-longue qui dépasse sur les bords en-dessous.

Les losanges bleu-foncé du collier fig. 8 sont-elles en lazulite ou en verre? Voilà la question intéressante à résoudre. Ces losanges sont perforées d'outre en outre. Il a fallu de l'adresse et de l'art pour y parvenir, lors même que ces corps seraient en verre, car le trou par où passe le fil d'or est aussi étroit que lui et porte à peine 1 millimètre.

Si au contraire c'est du *lapis lazuli*, il y a plus de mérite à l'avoir ainsi foré. Mais je fais observer que la fabrication est fort vicieuse; en effet, ce fil conducteur est si mince qu'il devait se couper facilement par le frottement ou par le moindre choc en sens contraire. Aussi plusieurs pierres manquent à cet ornement, et il est détérioré partout.

Sous Septime-Sévère les joailliers romains foraient facilement

l'émeraude, le corail, le malachite et le saphir même, si dur qu'il raye tous les corps, à l'exception du diamant. Ce fait a été démontré par la trouvaille des bijoux donnés en 1841 à la ville de Lyon (1).

Les pierres gravées sont-elles en verre bleu ou en lazulite? Un orfèvre a cru y reconnaître l'*onyx*, c'est une erreur. Nous avons défini les teintes *variées* de ce genre de pierre : celles dont nous parlons ont une couleur bleu foncé et *uniforme*.

Leur éclat a disparu; l'onyx ne l'eût pas perdu.

Le verre, en séjournant en terre, prend un vernis irisé facile à reconnaître à la loupe; nos pierres seraient-elles en verre bleu? Je n'ai pu les avoir assez de temps pour m'en assurer.

Dans l'écrin romain trouvé à Lyon, il y a des émeraudes, des saphirs, du corail, du malachite, et pas d'*onyx*, ni de *lazulite;* et pourtant ils sont d'une grande richesse de matière, de travail et de goût en les comparant à ceux de Saint-Paul-de-Varax. Ils ont des ornements en *émail bleu;* ce qui prouve que cette matière avait alors de la valeur, sans doute à cause de sa couleur. Or si là le *lapis* n'était pas employé, il ne devait pas l'être dans nos colliers qui sont d'une facture commune, peu compliquée et d'une valeur intrinsèque faible. C'est le filigrane presque seul qui en fait les frais, et il est mince. Ces fils, très-égaux soit dans ces ornements, soit dans ceux de Lyon, prouvent que les Romains connaissaient la filière.

(1) Voir leur description par M. Caumarmont.

Médailles en grand bronze. — Sur une douzaine de ces monnaies antiques du Haut-Empire, il n'y en a pas une de bien conservée. Elles sont toutes plus ou moins frustes, ce qui atteste une grande circulation. Leur addition avec tant d'objets plus précieux serait assez inexplicable, si l'on ne se reportait au temps de l'enfouissement, époque où ces monnaies en bronze avaient plus de valeur qu'aujourd'hui ; nous y avons reconnu des Trajan, des Antonin pie, des Marc-Aurèle, des Sévère-Alexandre, etc.

Médailles en argent. — Sur quatre cents de ces pièces très-oxidées, et cependant très-reconnaissables, nous n'avons pas vu une seule tête rare. Ce sont, par ordre d'ancienneté : des Sévère-Alexandre (un ou deux), Maximin, Gordien pie (en masse), Philippe père, Trajan-Dèce, Etruscille son épouse, Volusien, Valérien fils, et Salonine, épouse de Gallien. Nous n'avons pas eu la prétention de lire ces 400 médailles, dont les deux tiers étaient tellement oxidés que toutes les légendes se trouvaient empâtées ; mais comme elles ont toutes le même module, à part 4 ou 5, et qu'elles sont du plus bas aloi, elles doivent se renfermer dans le cercle tracé par les noms ci-dessus. En prenant Gallien pour point de départ, nous remontons jusques vers l'an 260 de J.-C. Ainsi, il y aurait 1543 ans que le trésor aurait pu être enfoui. Mais ce n'est là qu'une donnée approximative, car il peut y avoir des empereurs postérieurs à cette date. Nous avons dit que le métal des pièces, dites d'argent, trouvées à St-Paul-de-Varax, au lieu dit *Blessonier,* est très-bas ; il est allié au plomb, et

porte parmi les numismatistes le nom de billon. Depuis Septime-Sévère, les monnaies romaines ont subi des altérations successives; de sorte qu'à partir de Gallien jusqu'à Quietus, les médailles ne sont plus que du billon.

Depuis Claude-le-Gothique jusqu'à Dioclétien exclusivement, on ne voit plus que du petit bronze saussé, c'est-à-dire couvert d'une feuille d'étain. Sous Dioclétien, l'argent pur reparait. Ainsi, le trésor de Saint-Paul, avec ses 400 pièces, a peu de valeur intrinsèque; mais au temps de l'enfouissement, il en avait beaucoup. Depuis Maximin, les monnaies romaines sont d'une très-mauvaise fabrique, les lettres sont très-irrégulières et mal soignées; quant aux traits des personnages, ils sont bien rendus et d'une gravure très-incisive.

Il faut supposer, quant à ce recel en terre, que quelque grande invasion, ou une guerre quelconque, aura forcé les propriétaires du trésor à quitter brusquement la contrée; ils se seront hâtés de cacher ce qu'ils avaient, dans l'espoir de le retrouver dans des temps meilleurs, qui ne sont jamais revenus pour eux, puisque le trésor est resté enfoui.

La nature des objets trouvés semble démontrer qu'ils ont dû appartenir à de riches propriétaires; les anneaux sont massifs, sauf un, et très-lourds; mais leur beau travail annonce une époque, suivant nous, très-antérieure à la date que nous donnent les médailles. Ces objets ont pu être recueillis de père en fils, et ne pas appartenir du tout au IIIe siècle. Quant aux colliers, leur travail me paraît commun, et je les crois contemporains de l'enfouissement.

L'une des chevalières a beaucoup de grâce dans ses

formes, et dénote un ouvrier habile. Il nous semble qu'elle n'est pas du même temps que les autres; c'est celle qui porte un œil sur le chaton. (Pl. XXV, fig. 5.)

Ces chevalières sont néanmoins remarquables; mais on sait que les chevaliers romains en avaient tous, et l'on se rappelle les boisseaux de bagues de ce genre qu'Annibal se fit apporter après la bataille de Cannes.

Dans les premiers temps, les Romains ne portaient que des anneaux de fer; l'usage des anneaux d'or était interdit aux sénateurs, et ceux-là seuls avaient le droit d'en porter, qui étaient chargés d'une mission en pays étranger (1). On retrouve sur une inscription romaine les mots *anularium, anularia* (2), qui reportent à l'idée de ces anneaux donnés comme insignes avec les frais de voyage; il ne serait pas impossible que nos deux chevalières n'eussent une pareille origine.

La loi des douze tables interdisait de brûler les corps avec leurs bagues ou anneaux; mais Properce démontre que de son temps il était d'usage de brûler les corps avec les anneaux qu'ils avaient aux doigts (3). Cependant, plus tard, les mourants en faisaient don à ce qu'ils avaient de plus cher; on les conservait donc religieusement.

Médailles trouvées à Saint-Vulbas en 1852. — Je mentionnerai sommairement quelques monnaies romaines que j'ai recueillies

(1) Pline, *Hist. nat.*, XXXIII.

(2) *Mém. de la Soc. des Antiquaires*, tom. XXI, p. 100.

(3) Lib. IV, *Eleg.* 7.

à Saint-Vulbas : un grand bronze de Trajan ; un d'Hadrien ; trois moyens bronzes d'Auguste, au revers : *Divus pater;* un Domitien, un Titus, *Felicitas publica,* moyens bronzes.

Un Sévère-Alexandre en argent, *annona augusti,* beau.

Un denier consulaire, tête nimbée à droite ; VIRTVS sur le devant, et derrière III VIR, revers fruste. Cette pièce paraît fourrée ; elle est patinée. Son disque est très-rond et échancré régulièrement sur le bord. C'est ce que les Romains appelaient *numismata serrata;* on imagina de créneler ainsi les monnaies, afin d'échapper à la malice des faux monnayeurs, ce qui prouve que cette coupable industrie est très-ancienne. On décria tous les coins des médailles fausses et *fourrées* par conséquent, c'est-à-dire en cuivre recouvert d'une feuille d'argent, et à l'aide de ces crénelures que les fraudeurs ne pouvaient imiter, on arriva à éviter la fausse monnaie. Voilà pourquoi une médaille fourrée, remontant *aux consuls,* a un prix de rareté. On voit que ces mauvaises pièces furent refondues dans le temps.

Les monnaies crénelées, selon le père Jobert, n'ont pas dépassé la fin des consulaires et s'arrêtent à Auguste.

Nous insistons sur cette pièce, car si Jobert a dit vrai, elle démontre que les Romains ont occupé Saint-Vulbas peu après le passage de César sur notre territoire, alors qu'il poursuivait les Helvètes. Et comme les Allobroges, *provinciaux romains,* étaient déjà sur la rive droite du Rhône au temps de César, on comprend qu'ils ont dû rapidement envahir l'arrondissement actuel de Belley.

Notre denier le prouve ; mais une chose m'embarrasse, c'est

qu'il est *fourré* et *crénelé,* deux choses qui s'excluent, selon le P. Jobert. Je laisse aux érudits à concilier cette contradiction; je m'en tiens à la date antique de la pièce.

Un petit bronze de Quintillus, *virtus militum;* un Tetricus, *pax augusti;* un Posthume, font partie de ma récolte de 1852.

Autres recueillies à Ambérieu. — Un Sévère-Alexandre, grand bronze; un Gordien III, argent bas; un Tetricus père et fils; un Maximien, Constance, pièces en petit bronze saussé. Nous signalons avec plaisir le Sévère-Alexandre, nous n'avions pas encore constaté sur ce territoire la présence du Haut-Empire à cette date.

Poteries. — Nous sommes heureux de pouvoir donner le dessin de deux fragments de poterie trouvés à Ambérieu, et qui font partie de notre cabinet. Les ornements tracés sur ces objets sont inusités dans nos découvertes locales. La fig. 5 est de couleur bistre; épaisseur, 8 millimètres 1/2, dessins inégaux et grossièrement tracés. Le diamètre du vase, d'après l'ouverture du galbe, pouvait être de 25 centimètres au moins; sa hauteur paraît avoir été forte.

La fig. 4 provient d'un plus petit vase, mince et en terre rougeâtre. (Pl. XXVII.)

Quoique cette poterie soit revêtue de dessins assez grossièrement tracés, mais d'un bon style pourtant, nous ne pouvons l'attribuer aux Gaulois; la pâte fine de la terre, son vernis, la forme gracieuse du vase, nous en empêchent; nous la

regardons comme romaine, et faite à la hâte par le potier pour la livrer au commerce à bon marché.

D'autres fragments en terre très-grossière se trouvaient avec ces objets; ils pouvaient avoir appartenu à des urnes cinéraires. Dans le voisinage de ces poteries, on a recueilli des Probus et Maximien saussés. Ces débris seraient-ils de cette époque de décadence? La chose est possible. Jusqu'à présent les vestiges romains sont rares autour d'Ambérieu, et l'antique cité des Ambarres nous démontre par là que les Romains n'y ont pas fait un long séjour, ou qu'un fort petit nombre d'entr'eux a dû s'y établir.

Ruines romaines découvertes à Brou, commune de Bourg. — En 1847, le sieur Lamirant, jardinier, dont le terrain fait face aux bâtiments de Brou, mina son jardin; en 1853 il y était encore occupé dans une partie. Je m'aperçus qu'il mettait à nu des fondations que je jugeai romaines à l'aspect des tessons sans nombre de poteries fines et de tous genres, de tuiles plates, moulins à bras brisés, etc., qu'il retirait du sol.

On distinguait très-bien les compartiments des habitations, car les fondations existaient complètes. Elles étaient fort peu profondes, et recouvertes par une terre fine et noire. Ces fondations reposaient sur un lit de tuileaux romains, brisés; elles se composaient d'un lit de cailloux, entremêlés de quelques petites pierres, mais par lits alternatifs. De distance en distance, on voyait des blocs de pierre de 35 centimètres de diamètre, bruts, mais à deux faces très-plates, et posés trois les uns sur les autres, arrivant ainsi au niveau du mur,

qui nous a paru ne pas s'élever au-dessus du sol. Nous pensons que ces bases factices portaient les piliers des bâtiments qui étaient construits en bois. On sait qu'il était très-commun à cette époque reculée. Puis, la circonstance qu'aucun vestige de pierres de construction ne se voit jamais dans les lieux où nous retrouvons ces sortes de fondations antiques, nous porte à penser que les maisons étaient en bois, et que s'il n'en reste rien, c'est que le feu des dévastations a tout détruit. Au surplus les charbons, le sol noir, les tuiles calcinées que l'on voit à cette place, le démontrent assez.

Sur un autre point, nous avons vérifié des fondations différentes : le mur avait 50 centimètres de large sur une hauteur égale; on voyait, reposant sur la terre, un lit de cailloux la pointe en bas et placés en pavés. Les interstices étaient garnis de terre bien battue; sur cette terre reposait un rang de petites pierres posées à plat et bien maçonnées avec mortier; sur ce rang-là, plusieurs assises de cailloux sans ciment. Le milieu du mur était garni de millions, soit petits cailloux, petites pierres et débris de tuiles à rebord. Cette dernière circonstance et celle que nous avons signalée plus haut au bas de la fondation, démontrent que ces édifices étaient moins anciens que d'autres détruits avant eux; ce qui ferait penser que peut-être ils sont d'une époque postérieure aux Romains. Quoi qu'il en soit, ils sont fort antiques, et les détails que nous donnons sur le mode de maçonnerie qui les distingue, pourra servir à apprécier leur origine.

De distance en distance étaient rangées des pierres plates et brutes, semblables à celles du mur précédent, reposant sur

terre et non sur le mur; ce qui fait qu'il y a solution de continuité répétée : c'est là une chose singulière; elles sont aussi posées trois par trois, l'une sur l'autre. J'ai remarqué déjà semblable disposition dans un mur de la terre que je possède à Brou, pleine de débris romains, et distante de trois cents pas au moins. Elles proviennent évidemment de la même carrière; c'est un calcaire compacte et blanc à l'extérieur, d'un grain fin et très-dur; identique avec la pierre de *Drom*. Cette coïncidence donnerait l'étendue des constructions qui ont régné sur cette partie de la commune de Bourg; comme on le voit, elles auraient eu une certaine longueur. Toutefois, je ne reconnais là que des habitations volantes, rapidement élevées, et non les traces d'une cité de quelque importance; c'était sans doute un *mansion*, une halte militaire. Il y avait aux angles des murs de gros blocs en pierre, d'où je conclus encore qu'ils supportaient un bâtiment fait en bois.

Un autre mur, coupant celui-ci à angle droit, mais sans le toucher, avait pour base un rang de cailloux, noyés dans un béton si dur, que l'on rompait les cailloux plutôt que de l'entamer lui-même. La nature de ce blocage est un sable fin, mélangé avec une chaux très-blanche; il m'a semblé qu'elle a été incomplètement fusée ou brûlée, car j'ai remarqué plusieurs fragments de chaux entiers.

Puits. — Il y avait dans ce même jardin un puits, dès long-temps abandonné et recouvert de terre. On entreprit de le vider, mais on n'y trouva rien. Etait-il romain, ou du moyen-âge? Je ne saurais le dire; l'absence de margelle nous

prive d'un guide utile. Il était tout construit avec de petites pierres plates, presque triangulaires, et je dois m'étonner qu'il ait existé sans altération aussi long-temps avec une maçonnerie aussi frêle en apparence. Sa profondeur était de 3 mètres 30 centimètres.

Les fouilles de 1853 n'ont rien produit d'extraordinaire, si ce n'est des cailloux nombreux de fondations et des débris minimes de vases en terre cuite; puis les mêmes pierres brutes de soutènement; ce qui prouve la constance du mode de construction de ce temps reculé.

Statuette de Bouvent. — Cet antique fort remarquable a déjà exercé la sagacité de quelques amis de l'archéologie; mais le dessin n'en a jamais été donné, et plusieurs de ceux qui en ont parlé n'avaient pas vu cette belle statuette. M. Rouyer, son possesseur, a écrit un mémoire à son occasion; mais nous ne l'avons jamais pu lire, et il n'a pas été publié. Mazade Davèze, l'intéressant et consciencieux auteur des *Lettres sur le Bugey* (1), a donné une description régulière de la statuette; quant à sa hauteur, il la rend approximativement par 147 millimètres; elle n'en a que 134. Essayons de la faire connaître. (Pl. XXV, fig. 2.)

Elle représente un homme debout, le bras droit un peu replié et le poing fermé, la main gauche est relevée à la hauteur de la tête, le bras ployé à demi; il paraît tenir quelque chose à la main. Posé sur le pied droit, le gauche

(1) Insérées dans le *Journal de la Société d'Emulation de l'Ain*, 1813.

un peu relevé en arrière et touchant du bout la terre, l'attitude du personnage annonce un guerrier prêt à combattre. Il est en garde, on le voit à sa main droite serrée, qui devait tenir une épée nue regardant le sol, et au bras un peu crispé. La main gauche supportait un bouclier que le bras, replié tout juste à demi, laisse facilement deviner; cette attitude est martiale. Le corps annonce un homme robuste et juvénile, car la figure est imberbe. Si quelques amateurs ont pu croire cette statuette féminine, ils se sont largement trompés; elle a du reste un cachet indubitable..... on peut le voir. La tête est revêtue d'un casque élégant; il est haut, et son sommet retombe sur le devant en forme de panache. Les traits du visage annoncent le calme sérieux.

Que représente cet antique? Les uns le font Grec, M. Rouyer, par exemple; il s'obstine à voir des caractères imperceptibles tracés sur le casque, ce qui est contre l'usage ancien, et ce, malgré l'opinion de M. Millin qui, consulté sur ces prétendus sigles, pense que ce sont des égratignures modernes.

M. Rouyer croit que cette statuette serait un Ulysse; mais rien, disons-le, n'appuie cette conjecture (1). Cet amateur d'antiquités, doué de beaucoup de zèle, nous parait avoir été peu versé dans l'habitude des antiques. Nous n'entendons point l'attaquer, ni porter atteinte à sa mémoire; sa modestie était trop grande, et son désir de servir l'archéologie trop prononcé, pour que nous ne lui sachions pas gré de ses louables efforts. Les rangs des amis des choses antiques et de l'histoire de leur

(1) Voir les *Lettres* et le *Journal* précité, p. 314.

pays sont assez clairs pour qu'entr'eux ils aiment à se rendre bonne justice !....

M. D. Monnier dit *avoir vu* cette statuette chez M. Rouyer; il se plaît à admettre sans examen qu'on la regarde comme un monument du séjour des Grecs dans l'arrondissement de Nantua, et se hâte de l'inscrire comme une preuve de plus dans son chapitre des *Grecs*. Et il ne décide pas ce que représente réellement la statuette qui sous ses yeux excite tant de controverse ! Et lui qui est un connaisseur quand il veut examiner sérieusement, il passe silencieusement à côté du plus bel antique de notre pays, sans le décrire au moins !.... C'est trop douloureux, qu'on nous permette de le dire; et nous ne nous appesantirons pas davantage pour savoir si M. D. Monnier a réellement vu cet antique, et pour expliquer comment il se fait qu'il adopte aussi vite une opinion sans rien dire..... Et surtout s'il l'a vue, pourquoi lui, dont le crayon est si habile, qui devait être très-porté à enrichir son travail de ce bel antique, à le *publier le premier* (on connaît l'ardeur d'un amateur), comment se fait-il qu'il consacre trois lignes seulement à cette statuette !....

Nous l'avons annoncé, Mazade Davèze, qui avoue n'être pas antiquaire, a décrit cette statuette avec assez de régularité. En la voyant, on la reconnaît bien à ce qu'il dit. Quant à nous, nous avons fait beaucoup d'efforts pour suivre les traces de cet antique, et nous avons fini par le retrouver entre les mains de M. Aimé Vingtrinier, notre compatriote, qui s'est empressé de nous en envoyer un dessin parfait.

Maintenant, on se demandera : Est-ce un dieu ? et lequel ?

Est-ce un homme? quel est-il? Je regarde cette statuette, dont l'attitude est du meilleur goût, comme un dieu d'abord, et cherchant une assimilation, je ne vois que le dieu Mars qu'elle puisse représenter; elle est romaine et non pas grecque, car c'est le style romain, et le casque romain aussi, dont nous retrouvons des analogues sur d'autres antiques que l'on reconnaît romains. Ainsi Montfaucon (1) reproduit une statuette de Mars, entièrement nue comme la nôtre; la figure sans barbe, les membres robustes d'un homme viril, et la tête surmontée d'un casque pareil; le panache retombe mollement en avant; les formes aussi sont les mêmes que dans notre statuette.

Les Gaulois vénéraient le dieu Mars *Ségomon*, personne ne peut dire avec certitude ce qu'était ce Ségomon; était-ce le Mars *combattant*, adoré surtout par eux, guerriers célèbres et pleins de bravoure! On reconnaît que Mars Ségomon est un Mars *Gaulois*, rien ne répugne à ce que ce dieu là ne soit le *Mars combattant*, le *Mars ultor*, ou le *Mars gradivus*, et le fini de la statuette, qui accuse une époque florissante et un talent d'artiste plus grand que les Gaulois n'en possédaient, ne serait pas un obstacle à l'attribution que nous en essayons, car le monument même de Culloz, que nous avons fait connaître plus haut, prouve que les Romains eux-mêmes honoraient le Mars des Gaulois, le Mars Ségomon, puisque Cassia, dame romaine, lui élève un monument.

Nous terminons ce long chapitre par quelques citations

(1) Tome Ier, p. 124.

d'inscriptions ayant du rapport avec plusieurs noms romains retrouvés dans notre département. Nous n'avons pu placer en son lieu ces faits qui sont d'une haute importance pour notre pays, car ce n'est qu'au moment du tirage de cette partie de nos *Courses,* que nous les avons découverts dans les brochures que nous allons citer. C'est une bonne fortune à saisir au vol; le lecteur en jugera.

Cassia Saturnina élève un monument à Mars Ségomon, et on ne comprend pas bien pourquoi une femme fait elle-même cette dédicace. Pendant le séjour des Romains en Afrique, les guerriers qui stationnaient dans la province d'Alger avaient parmi eux des *Saturninus;* en effet, nous trouvons un L. Vibius *Saturninus,* IIII Vir, qui élève un cippe à Hercule, à Guhelma, l'ancienne *Cœlama* (1).

On voit aussi que plusieurs pierres inscrites rappellent ce nom de Saturninus, qui paraît avoir été très-répandu (2); un autre auteur le cite également plusieurs fois (3).

Mais voici qui est mieux encore : Quintulus, soldat de la première cohorte des *Singulares,* consacre une tombe à Julie *Saturnina,* sa fille (4). Une autre *Saturnina, Annia,* décéda aussi en Afrique (5).

(1) Voir *Etudes archéolog. sur Guhelma,* par Eug. Grellois; Metz, 1852, pl. IV.

(2) *Ibid*, p. 35 et 36.

(3) *Notice sur les traces de l'occupation romaine dans la province d'Alger,* par M. de Caussade; Orléans, 1851, p. 73, 77, 79.

(4) *Ibid*, p. 62.

(5) *Ibid.*, p. 78.

Voilà des noms de famille qui sont identiques avec celui de l'inscription de Culloz. Ils feraient supposer que Cassia Saturnina était allié à ceux d'Afrique, et que peut-être c'est pour rendre le dieu de la guerre favorable à l'un de ses parents qu'elle faisait un vœu solennel. Un autre rapprochement assez curieux, c'est que dans les notices que nous venons de citer, on remarque aussi des *Donatus* et des *Donata*, nom qui se voit encore sur la pierre de Culloz. On croirait que ces mêmes Romains d'Afrique avaient habité le Haut-Bugey avant d'être commandés pour le service d'Afrique; on serait même tenté de l'affirmer. En outre, une *Cassia* a été inhumée à Ameyzieu (1).

Quand on compare quelques noms romains de l'arrondissement de Belley, avec des noms identiques qui figurent en Afrique (voir *Notice* de Caussade, p. 64, 72, 77), on y trouve trois *Donatus* et deux *Donata*.

Nous n'omettrons pas non plus les *Januarius* d'Afrique; M. Grellois en cite un page 7, et M. de Caussade trois autres, pag. 71, 75 et 85.

Nous avons constaté dans le *Valromey*, en Bugey, un *Januaris* et un *Januaria* (2). Au musée de Lyon, nous lisons sur un cippe le nom d'un autre Januarius : ainsi ces citations prouvent clairement que nous avions dans le Bugey, occupé par les Romains, des noms qui rappellent ceux retrouvés en Afrique et qui feraient supposer que ces soldats d'Afrique ont

(1) *Recherches hist. sur le départ. de l'Ain*, p. 90, 1er vol.

(2) *Ibid.*, tom. 1er, p. 94 et 97.

pu servir dans notre pays avant d'aller dans cette contrée, ou tout au moins que les uns et les autres, placés peut-être simultanément dans les deux pays, étaient parents, et que *Cassia Saturnina* de Culloz, a consacré un monument au dieu Mars, pour rendre ce dieu propice à l'un des siens qui aurait pu la quitter pour aller combattre en Afrique.

Statuette de Diane. — Cette petite statuette, haute de 77 millimètres, est de la plus belle conservation; son vernis antique est certain. La déesse est représentée debout, tenant une corne d'abondance de la main gauche; cet ornement a disparu, mais la position du bras et l'ouverture qu'on voit dans la main, ne laisse aucun doute à cet égard. Le bras gauche est pendant; un trou rond s'y remarque, annonçant que la main tenait quelque chose d'allongé; nous pensons que c'était un *flambeau renversé.* Une longue robe recouvre cette divinité, et retombe jusque sur les pieds qu'elle cache presqu'en entier. Un surtout est placé par-dessus, descendant jusqu'au milieu du corps seulement. Puis un manteau, étroit par côté, flotte sur les épaules sans les couvrir, retombant tout droit par derrière. Les plis nombreux qu'il fait annoncent que c'est avec intention qu'on l'a refoulé ainsi. Il est remarquable par la manière dont il est retenu; une ceinture, cousue à ce manteau, partant du milieu, vient l'attacher au-dessous de la taille; un cordon triangulaire le tient aussi autour du cou, et par derrière il se rattache encore aux cheveux de la déesse qui sont rejoints, retroussés d'une façon très-particulière. Le lien qui retient ce manteau aux cheveux,

représente un cordon tressé, et le manteau qui redescend laisse apercevoir, par derrière, le cou nu, ce qui donne encore de la grâce à la statuette. Comme on le voit, le costume est élégant et riche. Les traits du visage sont délicats, fins, et lu donnent un air de sérénité qui semble indiquer l'espérance. Ce caractère convient très-bien au personnage de Diane, favorable aux accouchements !...

La coiffure est soignée; un large diadême couronne le front; puis le croissant s'élève au-dessus, soutenu et appuyé contre un prolongement rond et tronqué. Les cheveux sont relevés et arrondis en bourrelet au-dessus du front.

Ce n'est pas ici une Diane chasseresse; mais on sait que cette divinité était invoquée aussi pour les accouchements, de même que *Junon Lucine;* on la nommait alors *Luci-fera;* elle avait à la main un flambeau, souvent renversé; ce qui s'accorde parfaitement avec notre antique, c'est-à-dire une Diane *porte-lumière,* et ce qui lui donnerait de la valeur, c'est le costume riche et pompeux dont elle est revêtue. Un antiquaire érudit remarque que c'est contre l'ordinaire que Diane est représentée avec de longs habits; en effet, la Diane chasseresse ne saurait être accoutrée comme l'est notre statuette. Aussi n'a-t-elle pas d'arc ni de carquois. La corne d'abondance, le flambeau renversé qu'elle tenait, et les habits sacerdotaux dont elle est revêtue, démontrent qu'on a voulu la représenter comme une déesse grave et dans une tenue solennelle, d'accord avec les attributions qu'on lui donne.

Cette jolie petite statuette a été trouvée à Saint-Vulbas, au *Grand-Champ,* et nous notons, comme une distinction

méritante, que ses yeux sont argentés et brillent d'un vif éclat. C'est là une preuve de l'art infini des Romains, qui atteste aussi que notre statuette a été faite avec un soin particulier; ce qui lui assigne, selon nous, une place dans les temps du Haut-Empire.



IV.

BRIORD.

—

Nous avons déjà plusieurs fois initié nos lecteurs à cet antique séjour des Romains. De temps en temps on y découvre de nouveaux objets.

En 1850, au hameau de *Rix* (cette terminaison gauloise est déjà remarquable), on a trouvé des colonnes bien travaillées, dont l'authenticité romaine n'est pas douteuse; leur présence annoncerait qu'un temple antique, ou tout au moins une construction élégante appartenant à un riche Romain, existait là. C'était une *villa*, sans doute, car un temple eût été trop isolé dans cette localité où les traces d'habitations romaines sont éloignées. *Rix*, en effet, est distant de Briord de près de 8 kilomètres. Lhuis, chef-lieu de canton, en est bien plus rapproché; mais on n'y a pas encore découvert des indices suffisants pour voir sur ce point une antique agglomération des Romains. Nous supposons qu'une *villa* somptueuse s'élevait à *Rix*. Les nombreux débris de poterie, de vieilles ferrures, de tuiles romaines à rebord, sont là pour attester qu'en effet il y fut établi jadis de vieilles demeures; elles étaient en petit nombre toutefois, car on ne rencontre pas assez de ces débris,

de vieux murs, des restes d'aqueducs souterrains, etc., pour en tirer la conséquence que là était un séjour important. Sa position près du Rhône, indique aussi que l'ancienne voie romaine de Briord à Groslée passait par *Rix*. Les plus grandes colonnes sont unies et avaient plus de 2 mètres 92 centimètres de haut; les petites n'ont que 2 mètres. Les grandes reposaient sur des bases carrées. Un moyen bronze de Marc-Aurèle a été recueilli près de ces colonnes. Un grand vase en pierre, de forme ovale, parfaitement taillé, reposait près d'elles; on le voit, le tout est d'une bonne époque et la médaille semble en donner la date.

Cependant, il s'y trouvait des conduits d'eaux et de chaleur; nous le croyons, à l'inspection d'un tronçon en terre cuite, qui mérite de fixer l'attention par sa forme. (Pl. XXVII, fig. 9.)

C'est un parallélogramme creux et long de 35 centimètres 1/2, haut de 12 centimètres 1/2, ouverture 9 centimètres 1/2; l'épaisseur des parois est par conséquent de 13 millimètres. Nous remarquons que chaque ouverture est d'une égale dimension, ce qui prouve que ces tronçons de tuyaux s'adaptaient bout à bout. Ayant eu l'idée de regarder en dedans, nous avons remarqué sur l'une des faces larges une raie irrégulière, soit soudure du tube indiquant que la fabrication s'est faite sur un moule, et que c'est sur le côté plat que la terre rabattue s'ajustait pour terminer le tronçon de tuyau.

C'est la première fois que je vois de ces tubes avec des trous par côté; je n'en ai pas remarqué de semblables dans les ouvrages d'antiquités, et à ce titre, celui-ci méritait d'être

décrit spécialement. J'en ai donné les dimensions exactes, car rien ne sourit plus à un antiquaire que de pouvoir comparer à distance les objets qui lui tombent sous la main, et j'ai plus d'une fois regretté le défaut de précision en pareil cas.

A quoi a dû servir ce fragment de conduit? L'extérieur porte encore les traces du ciment dans lequel il reposait. Les deux faces plates en sont revêtues, et on y remarque comme des coups d'une griffe ou peigne qui vont tout du long, et dont on voit encore l'empreinte croisée par-dessus, aux deux bouts et au milieu; ces rainures étaient faites lors de la fabrication des tuyaux, pour que le mortier eût plus de prise sur le conduit. Il n'y en a pas sur les côtés, ni de ciment non plus. On en pourrait conclure que les faces latérales étaient engagées seulement dans la terre, et cela peut-être dans le dessein de faciliter l'inspection des tuyaux, ainsi que le changement de ceux qui se détérioraient; la couche de ciment que l'on remarque au-dessus comme au-dessous, annoncerait encore qu'une maçonnerie reposait sur ces tubes qui supportaient peut-être de légers piliers ou d'autres conduits pareils superposés.

J'ai déjà plusieurs fois aperçu ces hachures sur des tuiles à rebord qui avaient fait l'office de canal souterrain. Je suis porté à penser que le tronçon de tuyau dont je m'occupe ici, a servi de conduit pour la chaleur. En effet, sur les deux faces les moins larges, sur les côtés par conséquent et parfaitement au milieu, ce tuyau est percé de deux trous correspondants. Ils sont longs de 43 millimètres et hauts de 27. J'en conclus

que ces ouvertures latérales étaient destinées à recevoir des chevilles en bois, plus ou moins longues, faisant l'office de tenons propres à retenir solidement ces tuyaux. Et comme ces tenons étaient nécessairement en bois, on peut croire que c'est la chaleur qui circulait dans ces conduits: si c'eût été de l'eau, on aurait eu à redouter le gonflement du bois qui, à coup sûr, eût fait fendre les tuyaux. Nous possédons l'objet que nous venons de décrire. (Voir planche XXVII, fig. 9.)

Sceau trouvé à Briord. — Nous avons décrit dans notre tome II, page 151, un joli sceau du moyen-âge; nous en donnons aujourd'hui le dessin, pl. XXII, fig. 4. on lit autour: S. SOFREI DE BRIORT. *Sceau de Soffrey de Briord.* Dans le champ est un lion debout, représentant sans doute le blason du personnage dont nous n'avons pu découvrir l'existence.

La date du sceau nous paraît incertaine; les lettres semi-gothiques et semi-romaines ne nous fixent que difficilement sur l'époque où cet antique a pu être en usage; cependant nous lui donnons volontiers trois ou quatre siècles. Le mélange des caractères romains et gothiques nous porte à dire qu'il rappelle l'usage de l'écriture romaine qui, ayant long-temps régné à Briord, s'est conservée par une tradition soutenue.

Petite urne. — Nous donnons, pl. XXVII, fig. 6, une charmante urnule, en terre cuite très-fine; le vernis qui la couvre est d'un brun rougeâtre, d'une nuance inégale; des filets avec hachures ornent le pourtour. Elle est surmontée

d'une jolie petite coupe C, renversée, faisant l'office de couvercle; c'est une idée ingénieuse; ces deux vases C D, servaient séparément, et au besoin pouvaient se réunir selon les circonstances. On a trouvé cette urne à Briord, mais il n'y avait rien dedans; elle fait partie de notre collection.

Aqueduc souterrain de Montagnieu à Briord. — On a parlé déjà (1), mais très-imparfaitement, d'un aqueduc souterrain creusé par les Romains à Montagnieu. Les eaux du *Brivay,* qui n'en sont qu'à quelques mètres, et détournées, on ne sait depuis quand, pour faire mouvoir quelque usine, traversaient autrefois la montagne, et allaient aboutir à Briord. Les deux entrées de ce souterrain étaient encombrées de terres entassées et empêchaient qu'on tentât d'y pénétrer.

En 1853, à la sollicitation réitérée de M. Durochat père, ancien juge de paix à Lhuis, j'ai fait l'avance de quelques fonds pour déblayer le sol. On a déblayé l'ouverture d'un côté, mais on n'a pas vu d'inscription, chose que je cherchais. M. Durochat fils a pénétré dans ce souterrain, et nous a communiqué les remarques suivantes :

Après avoir parcouru un espace de 200 mètres, on arrive dans une sorte de chambre de 5 mètres de long et 3 mètres de haut, sur 2 mètres de largeur. Les parois et le sol étaient très-secs; aucune incrustation n'en a découlé depuis trois siècles, époque où cet appartement fut déjà visité. En effet, on

(1) D. Monnier, *Etudes archéologiques sur le Bugey*, p. 110. — A. de Moyria, *Monuments romains.*

lit sur les murs les noms de Delille, *prieur,* tracé en rouge; Cointet, répété dix fois, et accompagné de la date 1552. *Duchastre, Madelon, Perret,* sont écrits en noir, et *Pingon* avec la fumée d'une bougie, ce qui se reconnait comme le premier jour où le nom fut tracé; la date de 1550 se lit à côté. Ainsi cette cavité excita déjà la curiosité de quelques explorateurs.

J'insiste sur ce fait remarquable que, pendant un laps de trois cents ans, la moindre altération ne s'est pas glissée dans cette grotte, puisque les noms ne sont pas effacés par le plus léger suintement du roc.

La hauteur du canal ne dépasse pas un mètre; il est obstrué par des boues et de l'eau, claire cependant au-dessus. Il a en largeur un mètre seulement; mais il est parfaitement taillé, et l'on distingue très-bien les coups de pique et de ciseau. Le travail est régulier et annonce une haute antiquité. Ainsi, ce qu'on a dit de cet ouvrage romain, est aujourd'hui confirmé par la nouvelle exploration à laquelle nous avons concouru.

Le visiteur fut arrêté par des boues et quelques obstacles dans le roc; après être ressorti avec peine, M. Durochat entreprit d'aborder l'aqueduc par un autre point; on y pénétra à une profondeur de trente pas. Là de nouveaux obstacles se montrèrent; puis, en se hissant l'espace de quinze pas, on arriva dans une petite grotte chargée des stalactites les plus curieuses et en grand nombre : les unes représentaient des saucissons, les autres des courges, des bouteilles, etc.

Quelques travaux de déblaiement permettraient de parcourir sans peine cet aqueduc antique, ouvrage remarquable et plein d'intérêt pour notre pays.

Haches romaines en bronze de Dompierre. — Nous donnons le dessin de plusieurs antiques trouvés, en 1840, à Dompierre (Ain); ce sont : des haches en bronze, qu'on a regardées long-temps comme celtiques, mais qu'on attribue maintenant aux Romains après un plus mûr examen. (Voyez pl. XXIV, fig. 1, 2, 3, 4.) La fig. 1 est d'une époque plus antique ; elle a été grossièrement coulée, ses ailes sont aussi très-courtes et non recourbées en dedans; on pourrait, à l'inspection et en la comparant aux autres qui sont très-perfectionnées, la regarder comme gauloise; et si cette attribution était admise, il nous semble que cet antique offrirait un grand intérêt en laissant penser que les peuples de la Gaule sont les inventeurs de ce genre d'outil, qui, devenus plus perfectionnés, ne l'ont été que par l'usage que les Romains en ont pris des Gaulois eux-mêmes ! Le n° 5 est un bracelet dont l'ornementation est très-belle; le n° 6 est aussi un bracelet décoré de hachures prononcées; le n° 7 est un fragment de lance, perforé dans sa longueur; le n° 8 est une petite anse, et le n° 9 une douille de pique ou de javelot; les n°s 11 et 12 sont de petites faucilles.

Ces objets sont recouverts de la plus belle patine antique.

En juillet 1847, en rectifiant la montée de Matafelon, arrondissement de Nantua, on a trouvé des haches en bronze de plusieurs formes, pl. XXIV, fig. 13, 14, 15, 16; un petit crochet, fig. 17; des bracelets minces et un petit tube pareil à la fig. 10; puis de petites faucilles. Ces objets, parfaitement conservés, m'ont été présentés; mais le prix exorbitant qu'on m'en a demandé m'a forcé de les laisser.

Ces hachettes sont d'une dimension très-moyenne, et bien

plus petites que les nos 1, 2 et 3. Je ne m'étendrai pas sur leur usage et leurs formes spéciales qui varient beaucoup; je renvoie à ce que j'en ai dit déjà (1). M. Commarmont a cru trouver que ces objets ont servi de *contrepoids* à des lances ou javelots, afin de les rendre plus lourds à la main, ou encore de douilles à ces armes de guerre pour les planter en terre. Mais la simple inspection dément, selon nous, cette appréciation, nous l'avons dit, nous n'y reviendrons pas.

Lare trouvé à Bourg. — Nous donnons pl. XXVII, fig. 1, le dessin d'un dieu lare trouvé à Brou, dans l'ancien jardin Rodet; il est en stuc ou plâtre dur, et creux en dedans. Cette tête entièrement chauve, quoique le personnage imité soit très-jeune, offre un caractère particulier; ce *lare* devait être celui de la joie et de la gaîté. J'en ai vu un pareil dans une autre collection d'amateur du département de l'Ain. Les lares, on le sait, étaient les génies du domicile et les gardiens du foyer domestique.

En 1845, on a trouvé à *Châteignerat,* commune de Coligny, des débris romains, et surtout une certaine quantité de petits bronzes des empereurs Claude, Gallien, Tetricus père, etc. J'en ai plusieurs qui m'ont été remis par M. le docteur Michel. Le nom de Châteignerat a pris sa source bien certainement à l'occasion des châtaigniers qui jadis couvraient cette localité; on le sait, la Gaule n'était qu'une immense forêt. Les Romains

(1) Voir *Journal de la Société d'Emulation de l'Ain* de 1840.

ont occupé ce point, et cela n'étonnera pas, quand nous rappellerons que les anciennes voies romaines, venant de la Comté à Lyon, traversaient Coligny même. Plus tard, cet indice romain signalé par nous, peut être utile pour rattacher ou démontrer quelque point historique. Ces médailles n'ont de valeur que comme pouvant offrir une date par l'époque qu'elles rappellent; il n'y a aucun revers rare.

Antiques romains trouvés à Asnières. — Dans le courant de mai 1853, un cultivateur de cette commune a trouvé, dans un clos de vignes en hautains, plusieurs figurines en terre. Quelques-unes sont entières, les autres sont brisées. Il est assez difficile de les attribuer à quelque dieu antique; mais leur forme est romaine. On ne peut rien conclure de leur présence dans cette localité, car aucun débris de construction romaine n'y a été signalé encore. Nous nous bornons à rappeler cette trouvaille qui pourra plus tard servir à éclaircir notre histoire locale. On a recueilli, avec ces poteries et ces figurines en terre, quelques médailles de Faustine et d'Antonin.

— Nous parlerons en passant de M. Chanal, notre ancien préfet. Il a séjourné peu parmi nous, et semblait très-épris du parfum des antiques. Nous nous sommes aperçu à temps qu'il allait, usant de son pouvoir, nous en détourner quelque peu la pâture. Nous qui travaillons pour que tout reste à notre pays, nous avions pris une résolution sévère de faire la chasse avant lui, lorsque le gouvernement a jugé à propos de l'éloigner de nous. S'il nous est personnellement donné de le regretter

comme un homme bienveillant et instruit, comme antiquaire local nous serons moins empressé.

Projet de fouilles à Izernore en 1852. — Sur un rapport très-concluant de M. Chanal, un inspecteur des monuments historiques est venu visiter notre Izernore, et sur le compte-rendu qu'il a fait de la demande de fonds nécessaires pour préserver les restes du temple, fort compromis par la culture et par le peu de respect des habitants de la commune pour ce qui rend célèbre à jamais la localité qu'ils habitent, la commission pour les dépenses affectées à ce chapitre du budget, s'est assemblée. M. Lenormand, de l'Institut, en faisait partie; allié à une personne de notre département et intéressé à ce qui touche à sa gloire, ce savant s'est empressé de favoriser la demande de M. Chanal. Mille francs, je crois, ont été affectés aux dépenses nécessaires pour entourer d'une enceinte les colonnes d'Izernore; mais rien n'a été fait. Un an et plus s'est écoulé depuis lors, à l'heure où nous écrivons, 1er juillet 1853.

Qu'importe qu'à Paris l'Etat et la Science s'émeuvent pour nous, si notre indifférence locale est toujours là pour tout paralyser! Le grand mal vient de la centralisation; dans le cas particulier, rien n'ira à bonne fin, tant qu'un délégué, fidèle, actif et versé dans le goût des antiques, n'aura pas été chargé seul de tout; sauf à rendre compte!

QUATORZIÈME

Course Archéologique.

Sommaire.

I. Tombeaux anciens découverts dans l'Ain; — à Certines, lieu dit *aux Rippes*. — Plaques de baudrier du Ve siècle. — A qui elles ont appartenu.

II. Monnaies savoyardes trouvées à La Tranclière. — Vendeins, son bénitier roman. — Villars, fouilles nouvelles. — Anneau en argent. — *Idem* aux armes de Savoie, trouvé à Villereversure. — Le Chatelard en Dombes. — Poype non décrite. — Fourchette curieuse.

III. Saint-Paul-de-Varax. — Son église. — Restauration. — Appareil de construction antique. — Porte provisoire de travail. — Fresques antiques nouvellement découvertes. — Inscriptions du XVe siècle. — Vitrail de la chapelle de Saint-Paul. — Colonnettes du chœur. — Pierre romane du maître-autel. — Banc des pauvres autour de l'église. — Vieille amphore. — Deux médailles romaines.

IV. Coup-d'œil sur les bornes antiques dans le département de l'Ain.

V. Clefs diverses du moyen-âge. — Un meuble du XIVe siècle. — Petit meuble antique rappelant les cabarets modernes à liqueur. — Tabernacle gothique de Confrançon. — Croix remarquable de Curtafond. — Chapelle ancienne de Saint-Clément à Namary.

VI. Dévotion des habitants de la Bresse à saint Clément pour les enfants qui crient, et poussière de pierre que leur rapportent les pèlerins. — Dévotion à saint Pissereux pour les rétentions!... — Sceau de Rotalie. — Triens mérovingien de Mâcon. — Débris du jubé de Notre-Dame de Bourg, retrouvés en 1853.

Addition. — Médailles romaines trouvées à Villars, dans le domaine des *Oures*. — Autres objets découverts à Feillens en 1853.

QUATORZIÈME

COURSE ARCHÉOLOGIQUE

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AIN.

CHAPITRE PREMIER.

MOYEN-AGE.

I.

TOMBEAUX ANCIENS DÉCOUVERTS DANS L'AIN.

En 1852, on a trouvé au hameau des *Rippes,* commune de Certines, quinze tombeaux, enfouis à 49 centimètres de profondeur. A qui ont-ils servi? Cette question peut être résolue à l'aide des légers indices qui accompagnent ces sarcophages et que je me suis hâté de recueillir. Examinons d'abord le caractère de ces sépultures : elles ont 1 mètre 95 centimètres de long; elles sont faites en pierres plates, brutes, dites *lozes* dans le pays, le dessus est pareil; puis quand il y avait quelques interstices, on les bouchait avec des cailloux.

Les pieds regardaient l'Orient. Pas de monnaies, pas d'objets en bronze, pas de vieilles poteries, pas d'armures. Il faut en conclure que ces tombeaux ne sont ni gaulois ni romains. Sont-ils du moyen-âge et chrétiens?

Les matériaux qui ont servi à façonner ces tombes, grossièrement assemblés et en pierres brutes, annoncent une époque fort reculée; le soin de réunir ces pierres plates, dénote un usage particulier que les chrétiens n'emploient pas depuis long-temps. Leur nature irrégulière indique encore que le temps où on s'en servit est éloigné de nous; elles proviennent, non pas d'une carrière en exploitation, mais de la surface des rochers, et peut-être ont-elles été recueillies éparses dans la plaine d'alentour, entraînées jadis par les eaux. On en rencontre fréquemment dans les terrains avoisinant les monts, et le hameau des *Rippes* est près de la chaîne du Revermont.

L'orientation des tombeaux suffirait peut-être, à elle seule, pour démontrer qu'ils sont chrétiens. Cependant, il est constaté que des tombeaux gallo-romains contenaient des corps dont les pieds regardaient l'Orient, usage attribué aux chrétiens (1). Les païens accompagnaient d'ordinaire les corps de quelques objets qui leur avaient servi pendant la vie. Ici nous ne retrouvons pas le moindre vestige de ce genre. Tous sont vides, à part l'un d'eux, où on a trouvé quelque chose dont je parlerai dans un instant.

L'intérieur des tombes était rempli de terre noire et les

(1) Voir *la Franche Comté à l'époque romaine*, par M. Ed. Clerc.

corps se trouvaient presque en poussière. Quelques ossements tombant en fusion, et un crâne bien conservé avec les dents très-blanches étaient là pour attester que ces tombeaux n'avaient pas été violés. Chose remarquable, ils étaient placés dans le gravier, et c'est en voulant en extraire qu'on les a découverts. La nature du sol, absolument privé de cohésion, explique, ce nous semble, l'emploi de ces *lozes* qui étaient indispensables pour soutenir les parois latérales de la fosse : celle-ci étant peu profonde rendait cet usage facile, et en explique l'usage répété.

Quels étaient les corps inhumés là? Le fait est très-difficile à expliquer. Le hameau des *Rippes* est éloigné de la grande route actuelle, tendant de Bourg à Pont-d'Ain, de 2 kilomètres à gauche en allant, c'est-à-dire du côté du Revermont. Il est isolé, et ne se compose actuellement que de quelques habitations éparses; anciennement il n'était pas habité. Rien ne prouve non plus que ce local fût un lieu ordinaire de sépulture à une époque reculée. Le nombre des tombeaux découverts jusqu'à ce jour est de quinze; mais les ouvriers qui extraient le gravier annoncent qu'il doit y en avoir d'autres, et cela est très-probable.

Un anneau très-mince, en or, a été recueilli, mais il s'est rompu en plusieurs fragments; une petite boule en verre, qui était appendue par un fil, tombant en fusion, a également été vue : formait-elle un pendant d'oreille?

Une grande plaque en fer, pl. XXIII, fig. 2, avec une boucle mobile, était placée sur la poitrine de l'un des corps. Elle a 10 centimètres de large, 18 de long, y compris la boucle; la

plaque est revêtue aux angles de têtes de clous; une autre partie détachée a dû appartenir à ce système d'ornement; sa dimension est égale en largeur, les quatre clous des angles l'annoncent, et surtout ce qui lèverait les doutes, c'est le travail identique. Tout cet attirail est plaqué d'une couche en argent, usée par la rouille en plus d'un endroit; mais il en reste assez çà et là pour être apprécié. La place de l'ardillon est indiquée dans la plaque, et le tout, en un mot, annonce qu'il a servi pour un ceinturon. La richesse de cet objet rappelle qu'il a dû appartenir à quelque chef militaire.

Deux autres plaques de même style, mais de formes différentes, ont encore été recueillies; elles se composent chacune de trois pièces principales; elles sont plus simples, et je n'aperçois aucune trace d'argenture, ni de dessins. Le degré d'oxidation est extrême, et suffit seul pour reporter ces objets à une époque très-reculée.

La fig. 1re en représente un, en tous points semblable, moins les dessins, à ceux découverts dans la Comté et publiés par M. Clerc (1).

La fig. 2 porte un ardillon très-massif et carré au bout; c'est une variété.

La fig. 3 est celle d'une autre plaque dont l'analogue n'est pas reproduit par l'auteur que nous citons; mais sa forme rectangulaire coïncide avec la fig. 2. Il est important de remarquer que ces plaques dissemblables sont toutes de la même époque, puisque les tombeaux qui les recèlent sont identiques et du même temps.

(1) Pl. VI, n° 1.

La fig. 4 provient des mêmes tombes ; c'était sans doute un ornement accessoire et peut-être distinctif. Il est plaqué en argent avec des bordures perlées d'un très-bon goût. Toutes ces plaques proviennent des tombes des *Rippes* à Certines.

L'analogie de ces tombeaux avec ceux de la Comté, qui eux-mêmes contiennent des plaques semblables à celles de la Bresse, est frappante. La comparaison qu'on en a fait avec les objets identiques recueillis dans le tombeau de Chilpéric, nous autorise à conclure avec notre honorable collègue, M. Clerc, que les tombeaux de Certines en Bresse sont du Ve siècle.

Ils recelaient probablement des guerriers burgondes, puisque ces plaques de ceinturons sont communes dans les tombeaux antiques trouvés en Bourgogne. Les Burgondes, lors de leur invasion en Comté, étaient considérés comme soldats romains. Il paraît que rien n'égalait la férocité de ces hideux dévastateurs (1). Sur la voie romaine de Lyon au Rhin, traversant les plaines d'Orgelet, où une bataille s'est donnée, on a fouillé des tombeaux qui renfermaient des plaques de ceinturon pareilles à celles de l'Ain. Nous devons ajouter qu'un vaste tumulus contenait beaucoup de dalles, à l'instar des sépultures de l'Ain, ce qui prouve leur identité.

Nous avons dit qu'ils appartiennent au Ve siècle ; ils peuvent être gallo-romains ou burgondes. Toutefois, nous remarquons que l'absence d'armes, de monnaies, ou de poteries, est un

(1) Clerc, *Essais sur l'Histoire de la Franche-Comté*, tom. Ier, p. 49. — D. Monnier, *Etudes sur le Bugey*, p. 135.

trait caractéristique qui nous distingue des autres localités où nos plaques de ceinturons se groupent avec les objets ci-dessus désignés. Cela suffit-il pour faire assigner une autre date à nos tombeaux de l'Ain? Je ne le pense pas; les dalles et les plaques de ceinturons sont trop caractéristiques; puis un grain de verroterie, tiré de l'un des tombeaux, les rapproche du genre de ceux de la Comté où ces grains sont plus abondants.

On peut conjecturer avec avantage que ces tombeaux ont contenu des guerriers qui ont succombé dans une bataille. La plaine où ils sont est aux pieds du Revermont que l'on suivait jadis pour arriver au bac de Pont-d'Ain, lieu fort antique attribué au passage de cette rivière, pour atteindre les plaines du Bas-Bugey. Et nous remarquons ici que les chemins modernes sont presque toujours dans la même direction que les anciens, et nous disons avec M. Clerc : là où sont les antiques chemins, là eurent lieu les batailles. (P. 72.)

Si ces tombes sont éparses et annoncent, par cela même, qu'elles ne contiennent qu'un corps, qu'il a fallu du loisir pour procéder à ces inhumations, cela n'exclut pas l'idée d'un combat quelconque. On prend son temps quand on est vainqueur, ou qu'on va en avant; c'est sans doute le cas ici. Les troupes de passage n'ont eu probablement qu'une escarmouche à subir, et ont eu le temps de creuser des tombeaux partiels; ce mode d'inhumation séparée honorait plus spécialement les guerriers qui avaient succombé.

Après une grande bataille, on enterre les morts, on les recouvre de terre, ce qui forme des tertres élevés comme

plusieurs de ceux qu'on a visités et fouillés. Il y a hâte de procéder ainsi; des armures pareilles à nos plaques y étaient enfouies, et nous aident aussi à penser que, quoique isolées, nos tombes sont identiques (1).

Nous ajouterons que tout n'est pas découvert chez nous, et que plus tard les autres objets qui se rencontrent dans les tombeaux du Jura, pourront nous venir en aide pour mieux déterminer ceux de l'Ain.

D'autres tombeaux, garnis de *lozes* comme ceux de *Certines,* ont été trouvés à diverses époques, à *Coligny,* au hameau de la *Ville-sous-Charmaux;* à Cuisiat, à Noblens près Villereversure (2), à Vongnes; enfin, au bas de Saint-Martin-du-Mont, lieu dit *à la Roche,* en décembre 1787.

M. Th. Riboud se livre à une longue dissertation pour établir que tous sont identiques à ceux de *la Roche,* et pour démontrer que ces derniers appartiennent à des Templiers qui avaient une maison à *La Chapelle,* distante de 2 kilomètres 1/2 de l'endroit où gisaient les tombeaux; il cherche à faire ressortir que ces tombeaux, au nombre de 24, et *arrangés symétriquement en quinconce,* composaient un cimetière de ces chevaliers.

Nous devons nous étonner d'abord que des hommes religieux, *selon leurs idées,* nous plaçons cette réserve avec intention (3), aient porté leurs frères si loin d'eux; ils devaient

(1) M. Clerc, p. 80.

(2) Th. Riboud, *Détails et notions historiques sur d'anciens tombeaux,* p. 12.

(3) On est loin d'être d'accord que les Templiers honorassent le vrai Dieu; des investigations modernes, et faisant autorité, le dénient complètement.

dans le moyen-âge tenir plus à les avoir sous la main pour les protéger au besoin.

Ensuite M. Riboud reconnaît que les tombes contiennent, les unes plusieurs têtes sans corps, d'autres des corps et des têtes portant les traces de coups violents d'armes de guerre; que les corps ont appartenu à des *hommes d'une haute stature*... que les tombes sont orientées au levant; enfin, que des armes et *plaques de ceinturon,* pareilles à celles dont nous avons parlé, étaient renfermées dans ces tombes. Puis il ajoute qu'il doit y en avoir de *celtiques* dans le nombre de celles signalées, et que nous avons nommées plus haut.

Toutes ces circonstances devaient le porter à conclure différemment; nous ne croyons pas devoir hésiter à les rapporter aux Burgondes du Ve siècle, comme celles de Certines qui offrent, moins les *armes,* une si grande identité avec celles de *la Roche.*

Nous ajouterons que les armes de *la Roche* ont été décrites très-imparfaitement et mal constatées. On ne peut en tirer argument contre une origine antique, et du reste ces armures, autant que nous pouvons les juger par ce que l'auteur en a recueilli et décrit, sont pareilles à celles trouvées en Comté.

On rapproche ces tombeaux de la Roche de ceux de Coligny, Vongnes, Cuisiat, etc., pour éloigner l'idée d'une haute antiquité, et l'on se fonde sur ce que des monnaies, dont une à fleur de lys, ont été, *dit-on,* trouvées dans les tombeaux de Coligny.... Mais d'abord, les pièces dénommées étaient à pans coupés, et l'auteur affirme en avoir deux hexagones; l'une montrant un chevalier armé, l'épée haute à la main; l'autre

portant trois fleurs de lys, surmontées d'une couronne ouverte. Ces monnaies évidemment sont modernes, soit du moyen-âge; nous voyons apparaître les premières fleurs de lys sous la troisième race qui a commencé au Xe siècle, tandis que tous les autres indices des tombeaux nous reportent au Ve.

Mais qui donc pourrait affirmer que ces pièces proviennent des tombeaux burgondes ou gallo-romains? Personne, je suppose, car leur forme démontre qu'elles ne sont pas de cette époque; elles sont postérieures de beaucoup, et si elles ont réellement été prises dans des tombeaux, ceux-ci sont du moyen-âge et contemporains des sires de Coligny, je le veux bien encore (1). Leur existence ne contredit pas la date antique des tombeaux à lozes et à plaques de ceinturons.

Maintenant, il est facile de voir que les Templiers, inhumant leurs frères à *la Roche*, n'auraient pas des crânes fracturés en tous sens et séparés du tronc, inhumés dans des tombes isolées; on ne trouverait pas là non plus des amas d'ossements, des squelettes de haute stature, tous d'hommes faits; tandis que tout concorde pour les attribuer à des guerriers succombant dans une lutte terrible. La circonstance d'une inhumation à temps posé, s'explique aussi très-bien par l'occupation du poste voisin de l'inhumation.

(1) M. l'abbé Chapuys, cité par M. Riboud, a cru pouvoir en faire l'attribution aux sires de Coligny et à leur hôtel des monnaies. En l'absence des médailles, nous ne saurions les discuter et nous en rapporter à ce numismatiste trop facile (nous le jugeons sur d'autres points). On ne connaît pas de monnaies des Coligny, et on n'a point de données sur leur atelier monétaire.

En un mot encore, tous les tombeaux s'échelonnent dans nos plaines de l'Ain, route naturelle des armées d'autrefois, et concordent avec tout ce que les auteurs rapportent de semblable.

En mars 1811, dans un tombeau découvert à Chavannes, également formé en dalles brutes, était un squelette, sur la poitrine duquel reposait une plaque de baudrier en bronze de 12 centimètres 1/2, recouverte d'une belle patine antique.

Les dessins gravés sur cette plaque étaient d'un goût barbare; on y distinguait une sorte de portail gothique avec une figure d'homme au milieu, vêtue d'une tunique descendant jusqu'au genou. La partie inférieure de la plaque s'arrondissait en se terminant par deux espèces de cornes d'abondance. La partie supérieure portait une ouverture de 55 millimètres sur 14 de hauteur; c'est par là que passait le cuir du baudrier, pour s'attacher à la boucle au moyen de l'ardillon. Les broches qui tenaient le cuir par-dessous étaient existantes.

Nous retrouvons dans cette plaque les mêmes caractères du Ve siècle déjà rappelés. Le tombeau qui la contenait est donc du même temps et compose notre série de l'Ain.

Il nous reste à dire un mot sur la manière de porter le ceinturon et sur son usage.

D'après Sidoine Apollinaire, les Francs portaient un vêtement si court, qu'il ne leur couvrait pas le genou, avec une large ceinture, à laquelle se suspendait la *bipenne* ou hache à deux tranchants; c'était la *francisque* redoutable dont ils se servaient avec une grande dextérité. Cette arme explique clairement les crânes pourfendus enfouis à *la Roche*, et les

plaques de baudrier annoncent que les guerriers inhumés avec elles avaient lutté avec d'autres armés comme eux.

Si nous jetons un coup d'œil sur le dessin de ces plaques, nous voyons qu'elles varient pour la forme et non pour la date; en même temps on se rend compte assez difficilement de la manière dont le baudrier traversait les boucles et l'ardillon. L'état d'oxidation des plaques en fer ou acier, a fait disparaître les broches de dessous où le cuir s'adaptait; mais la plaque en cuivre trouvée à Chavannes, mieux conservée, explique bien comme elle tenait au ceinturon.

La fig. 2 représente une plaque en forme de parallélogramme, la dimension totale est de 23 centimètres 1/2 et le fragment le plus grand en a 12; c'est exactement pour cette dernière partie la mesure de la plaque en bronze, qui n'est aussi qu'une portion de cet objet; c'est déjà là un fait remarquable et concluant.

Cette plaque fig. 2 était en acier fin, car elle est mieux conservée que les plaques fig. 1 et 3, d'un autre modèle, et sortant des mêmes tombeaux de Certines. C'est pourquoi j'ai dit que la forme varie et non la date, car cette dernière est bien la même pour toutes ces plaques venant des mêmes tombeaux.

La couche d'argent qui était sur la plaque fig. 2, a contribué à la conserver. Il n'en reste que des traces apparentes, mais pas assez fortes pour reconstruire le dessin qu'elle présentait. L'ardillon manque; il était finement fait et a dû périr plus vite par l'oxidation de sa base.

La fig. 1 et 3 diffèrent entr'elles, puisque l'une est arrondie

par les bouts qui sont amincis, et que l'autre est un carré long pareil à la fig. 2.

On remarquera aussi que les boucles portant l'ardillon sont bombées fortement et diffèrent de celle n° 3. Cependant, bien que la plaque 1 soit arrondie et la plaque 2 carrée, toutes deux ont leur boucle bombée, ce qui accuse une variation pour la même époque.

Comment portait-on ces plaques de baudrier et comment s'adaptaient-elles?

Cette question offre peut-être peu d'intérêt; cependant à l'aspect des plaques *tombales,* on ne se lasse pas de se demander comment on les portait.

Etait-ce en sautoir ou à la ceinture? En sautoir, on a plus de force pour supporter l'arme qui pouvait y être appendue; et la *francisque*, ou hache d'armes de nos pères, dont l'usage s'est conservé très-long-temps, était fort pesante. Si le baudrier ceignait les reins, le poids de l'arme, joint à celui de la plaque, devait peser fortement sur l'abdomen et gêner les mouvements du guerrier. Cette plaque, par sa largeur, devait encore être embarrassante pour la respiration. On dira à cela que nos pères les Francs, ou les Burgondes aussi, étaient très-robustes. Je pense encore que ce genre d'ornement était propre à la cavalerie; avec le cheval, le poids de l'arme et la largeur de la plaque devenaient moins gênants. Quoi qu'il en soit, on ne se lasse pas d'admirer la dimension et la pesanteur de ces plaques de baudrier, et nous employons ce mot à dessein, car nous pensons qu'il passait sur l'épaule.

Comment s'adaptaient ces plaques? Il est évident que la

courroie, qui allait par le bout chercher l'ardillon, ne rentrait pas par-dessous une broche quelconque, comme dans nos plaques modernes, et le bout fixé à l'ardillon restait en l'air. Il devait être court alors, pour laisser voir la plaque. L'ardillon est d'une dimension inusitée; au lieu d'être pointu par le bout, il est large et comme arrondi brusquement; puis il se recourbe et suit la saillie de la boucle qui est très-bombée (fig. 2), A et B; la tête plate A est mobile sur charnière et d'une forme singulière.

C'est, selon nous, un fait d'une haute importance historique que la découverte des tombes de Certines, et quoiqu'on en puisse dire, elle nous a fourni les moyens de faire un rapprochement utile avec celles de la Comté. Nous aurons ainsi fixé leur date réelle et rectifié quelques erreurs.

Nous ne terminerons pas cette dissertation sur les plaques de baudrier, sans rappeler qu'on en découvrit, en 1705, une en tous points semblable à notre fig. 1, pl. XXIII, à trois lieues de Mâcon, c'est-à-dire dans notre voisinage. Montfaucon, qui la reproduit, tom. III, supplém. et pl. XXII, la regarde comme un ornement de tête.

Il s'est fondé sur ce que cette plaque était placée près de la tête du corps enseveli..... C'est une erreur manifeste; je n'entreprendrai pas de la démontrer, car le savant antiquaire se rectifierait lui-même aujourd'hui.

Ce qui me touche, c'est que l'auteur n'hésite pas à regarder ces *ornements* comme gaulois; les dessins, sortes d'arabesques grossiers, très-visibles sur la plaque, annoncent bien l'enfance de l'art; mais ce fer a été forgé, façonné avec science; les

charnières, l'ardillon, ne peuvent pas avoir été l'œuvre d'un peuple encore peu versé dans les arts. Nous regardons cette *plaque* de baudrier, car c'en est une, comme étant du Ve siècle de J.-C., ainsi que toutes celles que nous avons signalées.

Dans cette tombe se trouvaient d'autres ornements plus légers et plus courts, dont un surtout a la boucle et l'ardillon de la *plaque;* mais ils sont en plomb doré en dessus, et au-dessous émaillés de rouge, ce qui les a préservés de l'oxidation. Je considère ces objets comme des distinctions militaires; ils ont dû être enfouis avec la plaque de baudrier du guerrier inhumé là; car c'est évidemment un homme, j'en juge à sa longue taille, puis à la plaque, qu'on n'eût pas insérée dans la tombe d'une femme, comme le croit Montfaucon.



II.

Médailles. — Nous notons ici, comme en son lieu naturel, une trouvaille faite en 1853 de plus de 300 pièces de monnaies faite à *Domsonas,* hameau de la Tranclière; les gens de campagne disent *Tranquillière,* et en effet la solitude et l'isolement de cette triste commune pouvaient bien avoir été l'origine et la cause du nom ainsi prononcé, puis corrompu par l'usage. Ces monnaies sont des deniers de Savoie de 1550, c'est-à-dire sans valeur aucune, ni pour le *creuset,* ni pour le numismatiste. J'ai joué de malheur, car on me les a toutes offertes. Si c'eût été de grands bronzes!.... Je note comme chose remarquable qu'elles étaient placées dans un pot en forme de courge-bouteille, percé seulement par le côté. L'a-t-on fabriqué dans une prévision d'enfouissement? Si cela est, on l'aurait fait à l'avance. Ce vase méritait une mention, car c'est la première fois que j'apprends l'emploi de cette bonne précaution. D'ordinaire on couvre un pot ouvert en dessus; mais ce mode est vieux et nous a déjà gâté bien des médailles.

Vendeins. — Nous avons déjà ramené l'attention sur l'église de cette commune, et nous avons décrit son bénitier *roman,* dont on retrouve aujourd'hui si peu de pareils. Nous avons compris qu'il fallait une figure pour mieux faire connaître

cet ornement chrétien de l'église la plus modeste et la plus pauvre du département de l'Ain. Nous en donnons aujourd'hui le dessin, pl. XXII, fig. 11. Nous renvoyons pour plus de détails à notre troisième volume (1).

Villars. — Nous croyons devoir noter ici une entreprise imaginée par un étranger à notre pays, pour rechercher à Villars des vestiges d'antiquité. Avec l'agrément du propriétaire, on a fouillé le sol à l'entour de l'ancienne *poype,* sur laquelle s'élevait une des tours du château des sires. On a creusé dans la tour même, et l'on a découvert un escalier conduisant à des caves où probablement on rencontrera quelque chose; mais les fouilles se sont bornées là par suite d'un empêchement de l'explorateur ardent, qu'un autre feu plus consumant semble captiver. Je n'ose pas dire qu'il cherche aussi cet *introuvable* mouvement perpétuel!....

Villars avait quelque force en 1595, car l'histoire nous apprend que cette localité résista au maréchal de Biron. Ce guerrier, quelque temps après, la livra au sac et au pillage; il n'y resta pas pierre sur pierre. C'est de ce temps que date la destruction du château des sires, qu'un auteur contemporain (2) regardait pourtant comme *une bicoque,* ce qui ne s'accorde pas avec la résistance qu'elle opposa en premier lieu à Biron. M. Baux, dans son *Histoire de la Réunion à la France des provinces de Bresse, Bugey et Gex*, dit que les ruines de Villars jonchent

(1) Laurent Melliet père, de Montessuy.

(2) Tome III, p. 11 et suiv.

encore le sol, et n'ont pu être relevées. Nous n'avons jamais vu d'autres ruines existantes que la seule tour dont le bas subsiste; tout le reste a disparu, et l'on ne dirait pas que Villars fut jadis plus grand qu'aujourd'hui.

Les résultats obtenus par les fouilles sont peu satisfaisants : nous avons vu une bague en argent qui a dû être portée par une main de femme; sa forme et sa dimension l'attestent. Cependant elle est sans chaton et trop volumineuse pour ne pas gêner beaucoup la main. Nous en donnons une, pl. XXIII, fig. 5, qui est d'un fort bon travail. Le chaton porte la croix de Savoie, surmontée de la couronne de duc; car du moins nous croyons que c'est ce que l'artiste a voulu faire, le tout accosté de feuilles d'acanthe. Sous le chaton, on voit un H gravé en creux. Que voulait dire cette initiale? Etait-ce une marque de fabricant? ou bien la première lettre du nom de la personne qui portait cet anneau?

Cette bague a été trouvée à Villereversure, et nous en devons la possession à l'obligeance de M. Dérognat, avoué à Bourg. Par ses armoiries, on peut penser que cet anneau appartenait à un duc de Savoie.

L'anneau trouvé à Villars, même planche, fig. 6, est plus massif et très-égal dans toutes ses parties. Il est taillé en facettes ou têtes de clous assez saillantes, et sur deux rangs; il est usé en dedans par le frottement, et il était rayé partout; ces traits, qui ont disparu en grande partie, accusent un frottement répété. Toutes ces circonstances nous portent à le regarder comme ayant servi de contrepoids à un fuseau. Il est resté en possession de l'auteur des fouilles. (Voir les figures

10 et 11, planche **XI**, tom. II, qui sont aussi des anneaux à filer.)

On a recueilli quelques objets encore, savoir : des restes de boite à tirer, et en bronze; ces modestes débris de l'antique allégresse et des joies de nos pères ont été égarés.

— Villars a été visité par un archéologue instruit, M. H. Leymarie, qui a signalé ce qu'il y a de remarquable dans sa belle église d'un style sévère déjà bien antique. Son aspect nous a vivement ému en nous rappelant tout ce que le centre de la puissance des sires de Villars a supporté de ravages, en restant debout seule, et ne subissant que de légères mutilations extérieures. Nous regrettons que la belle pierre tombale d'Humbert Ferroillet que l'on voit à droite de la nef soit exposée aux frottements incessants de la foule; dans peu de temps il sera impossible de reconnaître la forme du personnage qui y est gravé en entier, ainsi que l'inscription qui encadre ce parallélogramme antique. Nous souhaitons que cette belle pierre, déjà brisée, soit reportée en un lieu plus solitaire. Il est de la piété des vivants de conserver ce souvenir, et c'est agir chrétiennement, ce nous semble, que de le reporter ailleurs. L'importance qui avait fait accorder cette place, d'un honneur bien futile, hélas! pour un chrétien, n'existe plus aujourd'hui que l'égalité du champ du repos l'ouvre à tous.

Le Chatelard en Dombes. — M. de la Rochette, propriétaire des ruines de l'ancien château, a fait faire des fouilles qui n'ont amené aucune découverte intéressante. Quelques mon-

naies de Dombes ou de Savoie, de vieilles ferrures, sont tout ce qu'on a recueilli, avec des boulets en pierre blanche, de plusieurs dimensions. Nous en possédons quatre qui varient entr'eux, depuis 6 jusqu'à 10 cent. de diamètre. Le châtelain, comme on le voit, a soutenu plus d'une attaque avec artillerie. Ce château, aujourd'hui rasé, était bâti sur une poype antique; c'est un fait certain et dont on n'a pas encore parlé. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que cette poype, toute en terre rapportée et en nature de gravier argileux, a été tellement *battue* lors de son élévation, et son assiette est d'une si grande solidité que les murs du château n'ont que de *très-faibles fondations*. Un mur, dont on voit des restes, suivait la courbure de la poype; on se demande dans quel but et par quel motif. Cette construction paraît assez singulière; on ne l'a pas encore signalée en lieux pareils.

Fourchette. — Nous n'avons garde d'omettre la description d'un fort bel objet d'antiquité; c'est une fourchette à trois dents, recourbées un peu, comme les nôtres. Ce qui en fait le vrai mérite à nos yeux, c'est que les dents sont en fer, ainsi qu'une partie du manche, et que le resté est en bronze, le tout ajusté avec goût. Les dents, comme on le pense, sont fortement oxidées et ont perdu de leur épaisseur.

III.

SAINT-PAUL-DE-VARAX.

Son église. — Restauration. — Appareil de construction antqiue. — Porte de travail. — Fresques antiques nouvellement découvertes. — Inscription gothique du XVe siècle. — Vitrail de la chapelle de Saint-Paul, donné par M. P. Rodet. — Colonnettes du chœur. — Ancienne pierre romane du maître-autel. — Banc des pauvres. — Vieille amphore. — Deux médailles romaines.

Le village de Saint-Paul-de-Varax, jadis plein de souvenirs féodaux, les rappelait naguère encore au voyageur par son église antique et romane, et par ses constructions villageoises où le bois dominait; ce village, depuis que la route impériale de Lyon le traverse, a subi des modifications très-grandes. Comme il s'élève sur un mamelon isolé, à pente rapide, on a dû le contourner pour le passage des voitures publiques, et en arrivant de Bourg, un chemin nouveau s'ouvre au bas du village qu'on laisse à sa gauche. Tracé en plaine, il va faciliter un grand développement à de nouvelles constructions qui, s'élevant au large, donneront à Saint-Paul un aspect agréable, respirant l'aisance et le confortable, autant qu'on peut en trouver dans une commune rurale. Déjà de vastes bâtiments pour la poste et des auberges voisines se font remarquer sur la grande route, au bas de la montée qui

conduit au-devant de l'église où passait l'ancienne route savoyarde. Avant de créer cette déviation de la route, on avait écrêté déjà le sommet du mamelon, ce qui mettait l'église beaucoup en contre-bas. Cette circonstance a nécessité quelques travaux d'art pour consolider ce beau monument, et on va reprendre en sous-œuvre une partie des fondations qui se trouvent presqu'à nu. Il est bon, toutefois, de reconnaître qu'elles n'ont jamais été bas dans le sol, et l'on ne comprend pas que les murs aient tenu coup jusqu'à ce jour. Mais peut-être en doit-on l'effet au mode de maçonnerie alors employé. Jusqu'à présent il a échappé aux hommes de l'art et aux archéologues qui, sans doute, ont pris au premier coup-d'œil les cailloux des murs latéraux pour des briques superposées. Ce sont réellement des cailloux entassés les uns sur les autres, mais rangés à plat et noyés dans un blocage d'une solidité telle, que le parement extérieur, non recrépit, n'a subi presque aucune altération. C'est là un fait remarquable; on a dû procéder à ce genre de maçonnerie par *banchées*, absolument comme on fait pour le pisé.

Par quel motif a-t-on été déterminé à cette construction toute spéciale, et dont je n'ai pas encore trouvé d'analogue dans notre département? Il faut croire que les cailloux embarrassaient et qu'ils abondaient; en effet, ils constituent le sol environnant; puis on aura voulu épargner les briques dont on devait consommer une forte provision dans les autres parties du bâtiment.

En considérant attentivement une arcade ogivale qui se voit sur la face de droite, à la hauteur du chœur, et qui est perdue

dans la maçonnerie, on est amené à reconnaître que c'était un passage artificiel ménagé pour les ouvriers, afin de faciliter les abords de l'intérieur pendant l'érection de l'église. En effet, il y avait de l'espace de ce côté, tandis que sur le devant il fallait gravir plusieurs degrés. Ce vestige, d'un usage antique, a bien certainement son mérite; il a échappé à H. Leymarie, ainsi que bien d'autres choses.

Une amélioration, très-importante sous le rapport de la salubrité et du déblaiement des abords de l'église, est due aux nivellements opérés depuis peu; je veux dire qu'on a fait disparaître le cimetière qui touchait à l'église, et qu'on l'a transporté au loin. Dans nos réparations modernes, il est bien rare que nous sachions respecter ou imiter les beautés antiques des monuments; mais ce qu'on ne saurait contester, c'est notre bon goût pour donner de l'ampleur aux lieux étroits, de la grâce et de l'utilité aux choses extérieures, et surtout en fait de routes et de ponts, on ne peut rien nous objecter. L'ancien temps s'abritait dans des parcours étroits, tortueux, malsains; le nouveau fait un appel à l'air, au soleil et à la facilité des communications.

Mais il est temps de porter nos regards vers cette pieuse basilique du moyen-âge; entrons dans l'église de Saint-Paul-de-Varax! En foulant tout-à-coup les pavés de ce temple antique, on est saisi de son aspect étrange, et au premier abord tout un passé féodal se déroule devant vous! Comme cette forme grandiose y rappelle le temps seigneurial! La nef est vaste, sa simplicité toute romane, qu'atteste un plafond plat et élevé, saisit l'esprit de l'archéologue et le transporte

vivement dans un passé lointain. Mais les nouveaux changements apportés à l'intérieur de cet édifice, n'ont pas peu contribué à solliciter en nous ces émotions diverses. Ainsi le plafond en voûte a disparu, et de la sorte on a gagné des deux côtés de la nef beaucoup d'espace; puis un escalier massif, partant presque du chœur, pour monter au clocher, a été enlevé, et permet de donner de l'air et de la légèreté à ce même chœur, dont les abords latéraux sont si lourds. Disons, cependant, que les murs de droite et de gauche qui soutenaient autrefois l'entrée du chœur et le clocher de l'église détruit en 1793, sont percés par des jours à plein cintre, descendant jusqu'au bas, et que par-là on peut également aborder le chœur de l'église, qui est bien un peu enseveli dans l'ombre. Celui de l'église de Polliat est du même genre, mais il est massif et n'offre pas ces ouvertures latérales; sa forme et ses ornements nous rappellent néanmoins l'époque de l'église de Saint-Paul. D'autres déblaiements intérieurs ont encore été faits avec goût, et quand on aura achevé les réparations de l'église, on pourra dire qu'elle est un des plus beaux monuments chrétiens de nos paroisses rurales. Les visiteurs déjà s'y portent avec empressement; ce sera bien plus fréquent encore à l'avenir.

En grattant les murs de l'intérieur pour y placer un crépissage régulier et nouveau, on s'est aperçu que par-dessous le badigeon rustique qui les recouvrait, il y avait divers sujets peints à la fresque et on a, autant que possible, ménagé ces compositions, afin de pouvoir les apprécier. Mais, hélas! on n'a pu recueillir que de faibles données, car l'enduit ne s'enlevait pas avec facilité. Ayant appris cette découverte, je

me suis hâté de me transporter à Saint-Paul avec M. Darme, jeune architecte de nos pays, élève de l'école de Paris, lequel est chargé des réparations à faire. Voici ce que j'ai pu voir, examinant les murs de l'église :

Fresques. — A une hauteur de 2 mètres 33 centimètres du sol, règne tout autour de la nef un long cordon de 49 centimètres de haut; on s'aperçoit de suite que ce sont des armes seigneuriales, placées à côté les unes des autres, et sans doute c'étaient celles des divers seigneurs de Varax, ainsi que des familles auxquelles ils s'étaient alliés. Il m'a été impossible de remarquer un seul écu intact; tous sont plus ou moins dégradés par l'enlèvement du badigeon, et l'on ne distingue bien que les couleurs principales, qui sont le noir pour le fond et le rouge pour les signes héraldiques. J'ai considéré cette décoration murale comme *une litre* permanente, et c'est bien cela, car on sait que dans les cérémonies anciennes le seigneur du lieu avait droit de litre dans l'église (1). Je me suis attaché aux premiers écus de droite en regardant l'autel, parce que j'ai pensé qu'on avait commencé par là le blason des seigneurs de Varax, et que c'étaient les plus anciens. Le *premier* est mi-parti, et le côté droit semble avoir trois compartiments. Le *second* est divisé en trois dans la partie gauche, et l'on aperçoit quelques ornements en rouge; l'un qui part obliquement du bord-milieu, descend en serpentant. Le *troisième* est écartelé, le 1er et le 4e chefs sont blancs, le 2e

(1) Voir notre troisième volume, p. 114.

et le 3e sont rouges. Un peu plus loin, on voit un corps sphérique qui tient tout l'espace entre la bordure du haut et du bas. En suivant autour de l'église, on reconnaît l'existence de cette litre; cependant on ne peut absolument rien distinguer d'appréciable.

Mais on voit, très-bien conservée en partie, une petite bordure qui séparait les fresques de *la litre;* elle a 8 centimètres de haut.

Au-dessus des premiers écussons de droite, on aperçoit divers sujets en gris-clair; les traits sont noirs et fortement accusés. On voit à gauche, quand on se place en face de ce dessin, les jambes nues d'un personnage tourné contre une sorte de billot, à pans coupés et à hauteur d'appui; un marteau se dresse au-dessus. Puis, au côté opposé, on remarque un personnage bien vêtu, les pieds chaussés de brodequins en tissu tricoté, noirs, à tissu clair ou en réseaux; il porte de longs éperons, avec *molette* étoilée à pointes allongées. Des bas se collent aux jambes; son corps est revêtu d'une tunique descendant jusqu'aux genoux; il a mis pied à terre, car on voit derrière lui un jeune page tenant un cheval par la bride et tourné contre lui. Il est à regretter que la partie haute du corps de ces personnages soit invisible.

J'ai voulu chercher à découvrir quelque chose de précis dans *la litre* de gauche; pour ce qui concerne les armoiries, on ne voit que leurs traces; mais on ne peut rien discerner. En partant de la porte d'entrée, j'ai vu les jambes d'un personnage en demi-grandeur.

Jusques-là nous restons dans de vagues appréciations, qui ont

toutefois l'avantage de nous donner une idée de la décoration ancienne de l'église de St-Paul ; et l'on peut dire que ses murs étaient chargés de peintures qui, si elles étaient conservées, nous fourniraient l'occasion de connaître le genre des artistes qui y ont travaillé. Les fidèles, à coup sûr, devaient être fort édifiés de tous ces dessins, car il est visible qu'ils représentaient des sujets tirés de l'Ancien et du Nouveau-Testament. Mais allons plus loin, car nous serons assez heureux pour relever un sujet complet, avec encadrement, inscriptions et *nom d'auteur*. C'est là vraiment une bonne fortune tout-à-fait inespérée. Quand on arrive à peu près vers le milieu de la nef, on voit, en suivant à gauche, un haut encadrement; le Christ est sur la droite, de grandeur naturelle et taillé en véritable Hercule; la partie d'en haut manque totalement, mais le reste du corps est bien prononcé; il est nu, ses bras sont garrottés et tombent en avant, un linge lui ceint les reins, puis sur la cuisse gauche jaillit du sang qui sortait du côté. A ses pieds on voit un moine agenouillé, les mains jointes, la tête chauve et nimbée, le corps couvert d'habits sacerdotaux et d'un manteau blanc par-dessus sa tunique; les cheveux sont d'un brun-clair. Dans le nimbe qui environne sa tête, on lit: *S. martyr.... omni memeto...* On ne peut se méprendre sur le personnage principal, c'est le Christ après la passion, car on lit en haut de l'encadrement, en lettres très-belles : *Ecce Homo....* Puis, dans le même cadre et au-dessus de la figure à genoux, on voit sur deux lignes, dans un petit parallélogramme séparé, le nom du peintre décorateur : *Hoc me fecit fieri, Dns Author... Triquesionti.* Cette composition, tout-à-fait méritante et que

le hasard nous offre, a le droit d'être conservée. Les couleurs de ce sujet sont un fond rose, avec du jaune dans les personnages.

Mais un fait qui mérite d'être constaté, c'est qu'à diverses époques on a décoré les murs de cette église de fresques superposées; il y a des endroits où cela se remarque parfaitement; il y a eu deux et même trois couches de couleurs ou dessins; on en voit, par exemple, au-dessous de la *litre*, elles étaient bien basses, une partie passait même par-dessus cette litre. Cette décoration était en rouge sur un fond blanc; on ne distingue que des bras et des jambes.

Inscriptions. — Dans le mur à droite, à près de 2 mètres du sol, est incrustée une pierre portant une inscription en lettres gothiques; Leymarie n'en a pas parlé dans sa visite à Saint-Paul. C'est qu'il faut du temps pour la lire et un certain bonheur pour deviner plusieurs mots qui ne sont indiqués que par des initiales; et il est des archéologues qui ont bien la prétention d'avoir vu et de dire quelque chose de saillant sur les monuments qu'ils décrivent ou dessinent; mais il en est aussi qui ont hâte de partir et de s'arrêter peu aux difficultés!... Je ne sais si je serai assez heureux pour avoir bien copié cette inscription qui me paraît précieuse, et si la leçon que j'en donnerai sera bien accueillie; j'ai cru de mon devoir de ne point reculer devant son explication, et ceux qui me liront sans pouvoir se transporter sur place, me sauront gré sans doute de ma détermination.

On y lit ce qui suit, disposé sur dix lignes:

Hic . jacet . Stephanieta . periri . at . bta .
Che . q̄ . obiit . die . rie . febr . m . IIII . ....
Legavit . unā . missā . eit . (ou *ea*) *S̄a . Pauli* [et] *.*
De . Varax . ac . dicēdā . qualibet . die . —
. . . . . r̄ibus . p . curatii̅ . loci .
Ut . ei ? . vicarim̄ . pro . quā . dedit . dt̄o .
Curato . iiii . fllōnos . quos . lituavit . (pour *litavit.*)
Hi .... domo . et . Verrerhia . has . (ou *us* p[r] *hujus*) *litis*
Ī . Molari . S̄ . Pauli . et . super . quibus
Suis . alie . Bonie . Rm° . anima . R . Ī P.

Que je traduis librement pour le sens :

Ici repose Stéphanie..... et bienheureuse, qui mourut..... Elle a légué une messe à l'église de Saint-Paul-de-Varax, qui se célébrera à pareil jour par le curé du lieu ou par son vicaire, pour laquelle elle a fait don au susdit curé de quatre florins, qu'elle a offert comme un sacrifice, et ces verrières (vitraux) *qu'elle a fait peindre dans l'église de Saint-Paul et à l'ombre desquels, ainsi que les siens, son âme repose en paix en bonne odeur de sainteté.*

Si nous rendons bien cette inscription, on voit que *Stéphanie* aurait concouru à faire badigeonner la *litre* seigneuriale autour de l'église, et qu'elle y aurait fait placer des vitraux qui ont disparu. Ainsi, cette inscription rappelle un passé curieux et d'une importance historique remarquable pour l'église. Il est fâcheux que la date nous manque.

— Des vitraux décoraient jadis l'église de Saint-Paul, de même qu'un grand nombre d'églises rurales. Dans les divers

changements apportés à l'économie intérieure de ces édifices, on a réparé sans précautions ceux qui devaient être usés par le temps, les plombs du moins; ou bien on les a supprimés en entier, comme gênant pour la clarté de l'église; et il faut avouer ici que nous sommes plus faits pour le grand jour que nos pères qui recherchaient le mystère des demi-teintes et des clartés douteuses. On a voulu tout-à-coup, dans ces circonstances rarement bien inspirées, remplacer les vitraux par des vitres plus claires, de même que nos modernes constructeurs enlèvent les colonettes gothiques, remplacent l'ogive ou le plein cintre par je ne sais quelles constructions où la ligne droite et raide paraît dominer. Je dois le dire encore, MM. les desservants ne sont pas assez pénétrés du goût antique, et malheureusement préfèrent les murs blancs, les plafonds en gypse, au genre gothique qui faisait l'ornement de leurs églises. Pour parler ici de Saint-Paul, le plafond restitué a été réparé dans le genre roman, qui est le caractère dominant de l'église, c'est-à-dire en lambris, et on a même veillé soigneusement à ce que la moulure qui orne la chaire en dessous des colonnettes fût reproduite tout autour du plafond de l'église; comme cet ornement est élevé, je trouve qu'il y a confusion dans son ensemble, pour l'œil seulement, mais il n'y a rien, je crois, à répliquer quand on répond: voyez le chœur, c'est le même ornement.

Cette digression m'a un peu éloigné de mon sujet, et je reviens aux vitraux de la chapelle de *Saint-Paul,* apôtre. Depuis peu de temps on a placé, au milieu de la fenêtre ogivale qui l'éclaire, quelques débris de vieux vitraux du

plus bel effet et d'une teinte bleu clair. Nous allons les décrire.

On voit les deux saints sous le vocable desquels l'église est placée. Saint Pierre tient de la main droite, à hauteur de la poitrine, un livre fermé; de la main gauche, une clef, le panneton très-découpé, en l'air. Il est debout; à ses côtés des fleurs d'acanthe, etc. Saint Paul repose la main droite sur une épée dans le fourreau. La gauche tient un livre ouvert dans lequel il semble méditer..... Ces deux personnages sont d'un très-bon goût; leurs têtes sont superbes et graves.

La Sainte Vierge est représentée aussi en pied, vêtue d'un long manteau; l'Enfant Jésus en robe est devant elle, il tient un livre dans lequel il lit; elle paraît attentive sur l'Enfant, et repose ses mains sur lui. Au-dessus de la Vierge, on voit un entablement gothique; à droite et à gauche des personnages, sont de grandes feuilles de plantes ou d'arbuste; le tout paraît soutenu par une console, au milieu de laquelle est une tête d'ange ailée.

Je possède un bon croquis de ces vitraux, mais j'ai reculé devant les frais de leur reproduction dans mon volume, déjà surchargé de gravures. J'aurai pu y joindre, sans cela, le dessin d'un joli saint Trivier, extrait du vitrail de l'église de cette commune. Ce sera pour une autre occasion, si on trouve ces publications intéressantes.

Je ne sais à quelle époque on a enlevé la pierre du grand autel de l'église de Saint-Paul-de-Varax; si c'est lors de la première tourmente révolutionnaire subie il y a plus de 50 ans, je n'ai rien à dire; mais si c'est en temps de calme,

et seulement pour innover, qu'on a déplacé ce monument remarquable par son ancienneté et sa forme, on a eu grand tort. Cette pierre d'autel est du style roman; c'est un grand parallélogramme plutôt carré que long; une moulure simple règne tout autour et en contre-bas.

Ce qu'il y a de particulier, c'est que cette table n'a pas de trou carré au milieu, ainsi que nous le voyons d'ordinaire, afin d'y placer une pierre bénite, sur laquelle on pose les vases sacrés. Est-ce pour cela que cette pierre a été enlevée? Je l'ignore. Ce motif ne me paraîtrait pas suffisant pour détruire le cachet d'une époque dans un monument quelconque, car on s'en servait bien avant, et nos pères nous valaient sans doute en fait de religion.

Ce qui m'a le plus offusqué dans ce déplacement, c'est que cette belle pierre romane sert de marchepied pour entrer dans l'auberge du sieur Frémion, aubergiste et maire de la commune. Son domicile est en face de l'église, et comme on le voit, il ne faut pas aller loin pour retrouver cette pierre; on souffre de la voir fouler aux pieds.

Dans cette même auberge, une cruche antique sert de fontaine à laver les mains; elle est intacte et son vernis, que le temps seul lui a donné, car elle est en terre sans couleur, atteste son âge; ses deux anses placées haut, sa forme ventrue et gracieuse, me portent à la regarder comme romaine. D'où vient-elle? on n'en sait rien. Les Romains ont-ils fait quelque séjour dans le voisinage? cela n'a pas été constaté par quelques traces bien parlantes. Cependant j'ai reçu, comme ayant été trouvées dans la commune, des médailles romaines. La première

est un grand bronze d'Hadrien, d'une belle conservation; au revers : *Pont. Max.*, etc., *Cos. II.*, femme assise ; à l'exergue : *Concordia*. La seconde, un moyen bronze de Maximian, César, au revers si commun : *Genio pop. Romani*. Ce sont là de nouveaux indices; plus tard, peut-être, découvrira-t-on quelque monument romain plus remarquable (1).

Inscriptions gothiques. — Pendant que nous sommes sur les monuments religieux de Bresse et de Dombes, je vais en profiter pour donner ici quelques inscriptions anciennes.

— A Saint-Laurent-de-l'Ain, on a découvert en 1852 une pierre inscrite en caractères très-difficiles à lire; le temps a usé plusieurs sigles, ce qui m'a mis dans l'impossibilité d'en tenter la lecture. Les lettres sont petites, serrées, et les lignes sont longues et nombreuses, serrées aussi. Si je m'en souviens bien elles sont en *relief;* c'est un cas rare.

— On lit la suivante sur une petite pierre trouvée à Polliat en 1850; ces caractères sont du plus pur gothique :

Anno Dn̄i, M^{o} CCCC^{o}. LXXIIII^{co} et die XVIII
Mēs. marcii. Dn̄s frate, C^{i}eponis^{v} āliàs
Quillieti. curatus. hui. ecclīe hac̄ capellā
Fecit c̄ostrui. c. aīa req^{i}scāt ī pace amē.

(1) On a découvert en effet, en 1853, des monnaies nombreuses et des ornements de femme en or. Voir ci-devant, p. 32.

Qu'il faut restituer ainsi :

Anno Domini, 1474 et die 18 mensis marcii, Dominus frater Reponisus, aliàs Quillieti (ou Guilleti) *curatus hujus ecclesie, hanc capellam fecit construi, cujus anima requiescat in pace amen.*

Cette inscription met en relief un fait historique intéressant pour Polliat; elle prouve que le fondateur de la chapelle antique, dont on voit les murs et les sculptures grossières près du chœur, fut frère *Reponisus*, curé de l'église même. Sans ce document, qui établit que la chapelle a été construite aux frais de ce bon curé, nous aurions commis une erreur très-pardonnable en supposant que la chapelle est antérieure à l'église, ainsi que dans les premiers temps du christianisme un grand nombre fut établi isolément; puis que plus tard, la population venant à s'agglomérer, le besoin d'une église s'était fait sentir, et qu'on l'avait accoudée à la chapelle. Ici, nous voyons que cette dernière est de 1474, et que l'église existait déjà, puisqu'elle est bâtie par *le curé de l'église même, curatus hujus ecclesie.*

Une controverse est possible sur le nom propre du curé, car il est difficile de le restituer avec des abréviations plus ou moins régulières. Y a-t-il *Quilleti* ou *Guilleti?* Je penche pour le dernier, car nous avons encore des *Guillet* dans notre département. Les registres du presbytère nous ont fait défaut pour éclaircir ce doute. Ces expressions *frater Reponisus,* semblent indiquer ici que l'abbé *Guilliet* faisait partie d'une congrégation;

les mots *aliàs Quillieti,* autrefois nommé Guilliet, le confirment encore mieux.

Selon la triste habitude de ceux qui découvrent une antiquité et qui ne savent en faire d'autre application qu'à des usages qui les détériorent en peu de temps, comme si le vieux Saturne ne procédait pas assez vite, cette très-jolie inscription, parfaitement intacte et correcte, était déjà posée en marchepied pour desservir une porte de sortie. A notre recommandation, M. l'abbé Danancher, curé de Polliat, a bien voulu promettre de placer cette inscription historique tout près de la chapelle antique dont elle rappelle la fondation.

Tombeau de Pierre Bolliet. — En 1844, lors de la restauration de l'église de Cerdon, on a découvert une pierre tumulaire très-belle et bien conservée. Elle représente un ecclésiastique en habits sacerdotaux, couché, ayant les mains jointes; à ses pieds on lit, dans un cartouche, l'inscription suivante qui nous donne le nom du défunt: *Venerabilis, hic catholicus jacet montalliosio..... curatus Petrus Bollietus anima in pace quiescat ei.* Nous avons écrit comme il faut lire, sans tenir compte des abréviations assez communes dans ces sortes d'inscriptions. Nous faisons remarquer que les lettres sont romaines et que tout le monument est d'un bon style; sa date n'est pas très-ancienne.

Au milieu de la pierre, se trouve une plaque en bronze portant des armoiries. Elles représentent trois têtes de taureau, placées deux et une; l'écu est entouré de feuilles d'acanthe. Nous remarquons que l'on rencontre bien rarement de ces

plaques de bronze sur les monuments chrétiens. Celle-ci est épaisse, et se trouve scellée dans la pierre au moyen d'un pivot carré placé en-dessous.

Marlieu. — Nous dirons un mot de cette localité, dont le nom rappelle le sol plat et marécageux; les vieilles chartes la nomment *Paludum locus* (1), quelques malins pourraient lire *lacus;* en effet, un étang immense étend sa nappe d'eau au-devant du village, comme un miroir géant où viennent se mirer les antiques bâtiments qui le composent, c'est-à-dire quelques maisons tristes et comme isolées au milieu d'un désert. En 1852, nous en avons remarqué trois fort antiques, et soutenues par des piliers énormes supportant le premier étage sur le devant, et faisant au-dessous un salon aériforme, où nos aïeux respiraient à l'aise et bravaient la pluie sans être renfermés. Ces constructions menacent ruine et vont disparaître, car elles avancent trop sur la voie publique : elles nous rappellent ces maisons savoyardes dont bientôt il ne restera que le souvenir. Voilà pourquoi nous leur consacrons une page.

Dans le voisinage de Marlieu, se trouve l'étang dit *des Vavres;* la tradition s'obstine à soutenir que là, jadis, existait une ville; avec un peu de modestie et plus de vérité, on devrait

(1) Nous retrouvons à Viriat, près Bourg, un lieu appelé *Marliac ;* son origine doit venir aussi de sa position; ce nom ici nous paraît plus antique et ne viendrait pas du latin : la finale *ac* est un abrégé de l'*acum* celtique que présentent beaucoup d'endroits dans l'Ain.

dire : un *village*, et qu'elle a été engloutie par je ne sais plus quel cataclysme. Il est certain qu'au temps du moyen-âge bien des ravages ont été exercés dans cette contrée ; que de riches habitations aient subi des dévastations, nous l'admettons sans peine, et nous expliquerons ainsi la tradition de Marlieu. Les briques et matériaux que la charrue fait jaillir de cet étang, sont évidemment des restes d'édifices isolés et modernes ; quant à y voir une ville antique, on doit y renoncer, soit parce que l'histoire est muette sur son existence prétendue, soit parce que les matériaux qu'on y trouve sont en trop petit nombre. Il résulterait des terriers du Chatelard, qu'*autrefois* on comptait quarante-deux feux, là où existe l'étang *des Vavres;* ainsi, comme nous l'avons dit, ce n'était là qu'une bourgade (1).

Ce que nous pouvons affirmer, c'est l'importance momentanée de ce triste village, déchu de sa splendeur; *Marlieu a été chef-lieu de canton,* et peu de personnes seraient portées à le croire. Nous en avons encore vu la mention récente dans un acte de décès qui est entre nos mains. En l'an II Marlieu était du district de Châtillon-sur-Chalaronne et fut gratifié du nom de chef-lieu de canton ; le sieur Rat, curé à cette époque, prend, dans un acte de décès dont il délivre expédition, la qualité de *secrétaire-greffier*.

(1) Je remarque ici une nouvelle application du mot *Vavre;* il est très-fréquent dans l'Ain et toujours donné à des eaux courantes ou à des étangs. Nous avons la Vavrette près Bourg où il y en a un. Le moulin de *Vavres* à Vonnas, et des *Vavres* en plus de vingt autres lieux !

— Peu d'antiquités surgissent de ce lieu désert et comme abandonné du monde (1). Nous voudrions pouvoir en mentionner beaucoup pour honorer le zèle du pacifique abbé Chaland que la Providence a envoyé là pour le bonheur de tous! Grâces à ses soins, nous pouvons citer un anneau en argent massif; son poids et son volume sont trop forts pour avoir orné jamais le doigt d'une châtelaine, et nous le regardons comme un *vortex* appendu à quelque fuseau léger pour l'aider à filer un tissu soyeux, destiné peut-être à servir d'écharpe à quelque chevalier. Nous possédons ce bel objet, dépourvu d'ornement.

— Une inscription gothique se lit sur un fragment de vitrail :

Jehan Challier pre supliats
Graces tres hūblemant rends
A Dieu le père Tout Puissant
Au quel son âme recōmāds
In Nōie Pīs et Filii et Spīts
Sancti Amen . 1 . 570 †
Le xxh^{e} *jour de juliet.*

(1) La grande route nouvelle passait en ce lieu, qu'on tirait de l'oubli: quelques terrains étaient à céder pour l'élargir; les propriétaires s'y sont refusés; alors, par une rectification utile, on a reporté la grande route ailleurs; elle laisse Marlieu perdu dans ses eaux à près de 2 kilomètres 1/2. Quelle déception cruelle! et quel regret amer pour des égoïstes, s'ils étaient susceptibles d'en avoir!....

Cette jolie prière, d'une formule peu usitée et que je n'ai jamais encore rencontrée, est tracée sur une vitre de 22 centimètres carrés; les lettres ont 15 millimètres de haut et sont d'une belle exécution. Il est présumable que cette action de grâces était placée au bas d'un vitrail qui aura disparu; on ne s'expliquerait pas complètement cette allocution pieuse sans une offrande accessoire destinée à perpétuer son souvenir. Le donateur était sans doute représenté à genoux devant un prie-dieu et les mains jointes. Nous devons cette inscription à M. l'abbé Chaland, curé de Marlieu, où on l'a trouvée enfouie dans les bas-fonds du presbytère; évidemment elle provient de l'église de ce lieu. Le verre est brisé en trois parties, et malgré le peu de précautions mises à l'envoi, il n'y manque que peu de chose, et nous avons pu coller ces débris sur carton en leur rendant leur forme primitive.

Ce joli vestige, portant une date respectable, sera conservé selon son mérite.

Saint-Rambert-de-Joux. — Nous devons nous arrêter un instant dans cette localité, sur laquelle nous rejoignons depuis long-temps divers antiques et des notes historiques.

Saint-Rambert est un lieu qui fut habité dès les temps les plus reculés. Les Romains y ont séjourné, et d'ordinaire quand le fait de cette habitation se trouve joint au site propice, sujet au passage, cela rappelle bien souvent que cette même habitation a succédé à une autre. Ainsi avant les Romains, Saint-Rambert, par sa position, offrait déjà un local disposé pour se prêter au séjour de l'homme, et nous ne doutons

pas que les Séquanais, les Ambarres, les Romains et les Allobroges, n'y aient successivement planté leurs tentes. Jupiter y était en dévotion dans les temps reculés, et le surnom *de Joux*, conservé à cet endroit, atteste son antique existence. Son nom actuel est moderne et date de saint Regnibert, qui se retira tout près et dont on connaît la légende (1).

Les débris romains assez fréquents, un autel votif, des monnaies romaines, dont quelques-unes sont du Bas-Empire, attestent bien que là les conquérants de la Gaule ont stationné long-temps. Mais dire que Saint-Rambert a eu un grand accroissement sous les Romains, partant que ce lieu eut quelque importance, c'est s'exposer à tomber dans l'erreur. Rien ne nous révèle semblable chose; ni aqueducs, ni bains, ni riches villas, etc., tout cela est muet.

Le voisinage de l'Albarine offrait de la ressource à cette position; nous avons eu occasion déjà de faire une remarque, c'est que partout où dans cette vallée on rencontre de l'eau courante, une source, une fontaine, on y recueille des débris de poteries romaines, qui nous révèlent qu'on a su dès-long-temps utiliser ces eaux, et que c'était en quelque sorte le premier agrément qu'on cherchait à se donner.

Je possède une hachette en bronze, trouvée à Saint-Rambert; elle est d'une belle exécution, et je la crois romaine. (Pl. XXIV, fig. 13.)

Sous la domination des princes de Savoie, Saint-Rambert

(1) Voir la *Vie de saint Rambert*, par M. Collombet.

eut une administration paisible; l'histoire ne nous rappelle rien d'extraordinaire à son égard. Un juge mage y rendait la justice au nom du prince. Nous donnons, pl. XXII, fig. 2, un très-beau sceau de l'un de ces magistrats. Dans le champ sont les armes de Savoie, et autour pour légende : SEEL DE LA IVSTICE DE SAINT RAMBERT. Cet objet que nous possédons remonte au XVI[e] siècle, nous le croyons du règne de Charles-Emmanuel I[er].

Nous avons vainement tenté de découvrir quelques détails anciens sur cette justice mage; nous pensons que si ses archives n'ont pas succombé sous les efforts révolutionnaires, on a pu les recueillir à Chambéry (1).

Nous nous bornerons à citer trois juges mages qui ont laissé de profonds souvenirs à Saint-Rambert; ce sont : François Bourdin, jurisconsulte renommé, né à Saint-Rambert même. En 1708, Louis XIV le fit pourvoir de l'office de juge mage des terres confisquées sur le prince de Savoie. En 1713, le duc rentrant en possession de cette partie de ses états, le confirma dans ce même poste qu'il occupait avec éclat. Son fils, J.-B. Bourdin, lui succéda comme juge mage. On le regardait comme un des meilleurs avocats de la province. Jean-Louis Grumet occupa le siége après Bourdin fils; c'était également un grand jurisconsulte, né à Saint-Rambert en 1732. Il exerça ses fonctions jusqu'à la révolution.

— En 1787, un bureau d'octroi, un grenier à sel sans doute,

(1) Pont-de-Veyle, auteur comique, nous rappelle (voir le *Somnambule*, comédie) qu'à Toulouse le juge mage, en 1539, était censeur.

était établi à Saint-Rambert. Un autre sceau, recueilli par nous en fait foi, et sans cela on ignorerait l'existence passée de cet établissement. Nous en donnons le dessin, même pl. XXII, fig. 3. Heureusement il porte sa date 1787, et si c'est celle de la création du bureau, on voit qu'il n'a pas subsisté long-temps.

— La fig. 5, même planche, représente un sceau gothique, trouvé dans le Bas-Bugey; j'avais espéré un instant qu'il aurait pu appartenir à l'un de nos monastères, mais ce fait est resté douteux. Ce qui m'a contrarié le plus, car pour être vrai en tout, je dois l'avouer, c'est d'en avoir rencontré un pareil en tous points dans une collection d'amateur de mon voisinage. Or je me dis bien, on peut avoir perdu l'un et refait l'autre; mais cela ne me satisfait point, et je crains que cette *doublure* n'enlève de l'importance à un genre d'antique que l'on rencontre presque toujours *unique.*

La légende laisse quelque doute dans le dernier mot, dont les lettres ne sont pas très-bien tracées; j'ai cru lire : S. SINIBALDI . PNRI . DICTI . CARNAECLIVIONEN . soit : *Sigillum Sinibaldi presbiteri. Dicti...,* etc. Au centre du sceau, on voit un abbé les mains hautes et revêtu de ses ornements sacerdotaux. Le nom attributif nous manque, de plus experts que nous ont hésité à le traduire... *Fodéré,* dans sa *Narration historique des couvents de saint François,* donne plusieurs sceaux ovales dans le genre de celui-ci, mais ils sont plus modernes, et l'un d'eux même porte la date de 1600. *Sigillum* y est en toutes lettres; ce mot n'est indiqué dans le nôtre que par un S.

IV.

COUP-D'ŒIL SUR LES BORNES ANTIQUES ET MODERNES DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AIN.

L'usage de délimiter les champs et les propriétés remonte à la plus haute antiquité. Les Gaulois ont peu connu l'application des bornes, car, dans le principe du moins, la culture n'était pas leur principale et première occupation. Nous ne retrouvons pas de mention historique à ce sujet. Du reste ils n'avaient pas besoin d'un dieu gardien des champs limités, ceux à qui la loi disait : *homme, tu es libre, sois sans propriété.* Les Gaulois établissaient de grandes délimitations de territoire et les *pierres plantées ou levées,* etc., sorte de vestige celtique fort rare aujourd'hui, attestaient, selon l'opinion reçue, des divisions de contrées ou de possessions d'état et de peuples. Nous avons chez nous signalé les deux *pierres* plantées *ou levées* de Simandre, dont une entière est encore debout.

Parlerons-nous des pierres entassées par les Gaulois pour leurs cérémonies religieuses et pour enclore ou indiquer les lieux où ils les accomplissaient? Ce n'était pas des bornes, et pouvait-on dire que le respect des peuples de la Gaule pour certains lieux fût un culte rendu au dieu Terme? Je ne le pense pas. Le père Lecointe en parle dans ses *Annales*

ecclésiastiques (1); nous croyons que le dieu *Terme,* proprement dit, n'avait pas d'encens à recevoir sous ce rapport des Gaulois, et qu'ils respectaient ces tas de pierres non comme *termes,* mais comme indiquant un lieu consacré à leurs dieux redoutés.

Après les pierres *levées,* l'histoire mentionne *les marches,* autres délimitations plus récentes et en vigueur dans la période gallo-romaine. Nous en avions une sur les bords de la Saône, au confluent de *la Seille.* Là régnait une immense forêt, couvrant toute la prairie jusqu'à Saint-Laurent, et plus loin encore; on lui donnait le nom de *Forêt de Magnence;* ce tyran des Gaules qui dominait à Autun vers 350, nous donne, par cela même, une date approximative de l'emploi du mot *marche,* pour désigner des confins politiques. Marche ou *cercle,* cela se comprend sans de plus amples détails; ces deux mots sont utilisés dans l'Allemagne pour désigner une étendue territoriale, et nous avons la *Marche de Brandebourg,* etc. Nous citerons encore dans le département de l'Ain, le *Château des Marches* (ou frontières) qui était situé sur la commune de Saint-Benoît-de-Cessieu, sur les confins, par conséquent, des terres des dauphins de Viennois et des comtes de Savoie.

Mais nous ne devons pas nous écarter trop du plan que nous nous sommes tracé, et nous allons nous restreindre à des bornes plus spéciales à de petites étendues.

Les Romains sacrifiaient au dieu des Bornes, et le dieu *Terme,* silencieux et immuable comme le Temps, méritait

(1) N° 41. an. 586. N° 8.

certes un culte respectueux, car, grâce à cette sage allégorie, les peuples vivaient en paix, les voisins aussi, et la Discorde jalouse fuyait au loin. Ce dieu était représenté sous la figure de pierres plus ou moins bien façonnées, auxquelles on ajoutait quelquefois une tête. Mais on le figurait toujours sans bras et sans pieds, indiquant par là qu'il ne devait jamais changer de place et *ne rien prendre!*

Comme il fit cesser les divisions des peuples, en leur distribuant les terres qu'il leur limitait sagement, on le mit au nombre des dieux après le règne de Saturne. On lui faisait en *février* des sacrifices et des fêtes *Terminales,* et jamais culte politique et raisonné ne fut mieux établi pour porter les peuples au respect de la propriété. L'histoire ne nous dit pas de quelle peine étaient punis ceux qui osaient faire *avancer* le dieu malgré lui, en allongeant leur champ au détriment d'un voisin! Sans doute sa main sacrilége devait se dessécher à l'instant; aussi cette infraction fut-elle ou très-rare ou sans exemple. C'est ainsi que nous expliquerions le silence de l'histoire. De nos jours, quand l'œil de Dieu ne retient pas le coupable, le Code pénal nous vient en aide; mais jusqu'à ce jour il m'a semblé que la juridiction civile absorbe sa voisine, sans doute trop sévère, car j'ai vu très-peu d'exemples de poursuites correctionnelles pour déplacement de bornes.

Nous avons fait connaître la découverte d'une borne romaine, près Saint-Amour. Elle est petite, carrée, haute de 50 centimètres; elle reposait sur un ciment dans lequel, en guise de garants, se trouvaient deux médailles de la colonie de Nîmes. (Voir, pour plus de détails, nos *Courses archéologiques,* t. II, p. 42.)

C'est un phénomène à coup sûr que de retrouver encore intact et dans sa première immobilité, ce *Terme* si vénéré des anciens ; nous aimons à le signaler. Hélas ! qu'il doit soupirer, lui, vieux vétéran d'un autre âge, autour de qui tant de générations ont passé, en voyant combien son culte s'est affaibli parmi nous. Il a dû trembler naguère à l'aspect du communisme perturbateur du monde, lui dont le glorieux attribut fut toujours d'imprimer le respect et la sécurité des propriétés !....

Cependant la division du sol, en s'augmentant chaque jour, nécessita des bornages sans fin et dès les siècles les plus reculés, le dieu *Méta* se voit recherché. Thémis est là souvent qui nous l'impose, et à défaut de fêtes *terminales* pour honorer le dieu, nous avons alors un autre culte forcé inscrit au Code pénal.

Des bornes milliaires se retrouvent quelquefois dans l'Ain. Il n'entre pas dans notre plan d'en parler ici ; cependant, pour que cet article soit aussi complet que possible, nous dirons qu'on en a trouvé une dans l'arrondissement de Gex ; on retrouve en effet, dans ce pays, des traces de voie romaine.

Le mérite de ces vestiges là est reconnu, et nous engageons ceux qui en découvriraient à l'avenir à nous les signaler, et surtout à en prendre le dessin et les inscriptions si on voyait que ces pierres indicatives vont être détruites ou altérées.

Le mot *borne*, si l'on en croit les anciens auteurs français qui l'emploient, serait un nom corrompu, car jadis on disait *bonne ;* on le dériverait du grec *tumulus*, collis, parce que l'usage était de borner un champ par des monceaux de terre

coniques, appelés *botones* et *botontini*. Dans le vieux français, nous trouvons *bonde* pour *borne*. Froissard emploie *bourdes* pour confins, limites :

« *Sur les frontières et bourdes du Portingal.* »

Mais *bonne* dominait; le roman de la Rose dit :

Et vous souvienne de la bonne
Où trestoute jeunesse tend.

Chose singulière et remarquable, pendant que notre langue, subissant les épreuves du temps, se métamorphosait à l'infini, et qu'on disait *borne* pour *bonne,* allant encore à créer le verbe *borner* que nous plaçons au figuré, dieu sait quand, nos paysans bressans et bugistes conservaient le vieux mot classique et natif ! Le Bugiste dit : la *bona;* le Bressan : la *boune.* On connaît la façon de planter la borne; au fond d'un trou on fixe une pierre plus ou moins bien taillée, mais toujours bien alignée sur les flancs, puis, de chaque côté, on enterre un caillou rompu en deux; ce sont les *garants;* et quand on procède à la reconnaissance d'une pierre semblable dont on conteste l'authenticité, ces garants sont *témoins* que la borne est certaine.

Il nous a paru que les Gallo-Romains employaient aussi les *garants;* mais ce sont des pièces de monnaie qui en faisaient l'office, et nous expliquons ainsi ces fragments remarquables de médailles rompues avec intention, et dont plusieurs composent notre collection.

Je sais qu'ils ont pu servir aussi de tessère ou de souvenir

pour une hospitalité exercée envers un voyageur ou ami lointain dont on recevait la visite et dont on voulait perpétuer la venue, en même temps que faciliter le retour, en lui donnant un moyen certain de se faire reconnaître.

C'est par allusion à cet usage que Plaute s'écrie :

O mi hospes, salve multum, nam mihi tuus pater
Pater tuus ergo hospes Antidamas fuit.
Hæc mihi hospitalis tessera cum illo fuit (1).

Au moyen-âge, la juridiction ou l'étendue des domaines d'un seigneur ont dû être limitées; il importait que les serfs du temps, ou les envahisseurs si portés à mal faire, fussent avertis des dangers qu'ils couraient s'ils empiétaient sur le terrain féodal.

Toutes ces bornes ont disparu; cependant on en retrouve quelques mentions dans l'histoire. De ce genre serait une pierre fort antique que nous avons découverte, incrustée dans le mur de clôture du presbytère de Villars; nous avons cru lire en gothique ouvragé :

Me	*ta...*
Bla	*chie.*

Le tout partagé par deux épées en croix, ce qui semblerait attester la toute-puissance. Cette pierre est en calcaire, blanc

(1) Plaute, *Pœnulus*, comédie.

tendre ; ce que nous en avons retrouvé n'a que 33 centimètres de hauteur et autant en largeur ; il semble que la pierre pouvait avoir plus d'étendue sur la droite, mais la proportion des sigles, en rapport complet avec la longueur des épées, démontre que l'inscription a presque toute sa portée.

Villars est une sirerie des plus anciennes de notre pays : rien ne s'oppose à ce que dans un temps reculé on ait placé une borne sur ses limites. Elle avait pour but d'annoncer le commencement ou la fin des propriétés seigneuriales, et de veiller comme un dieu Terme redoutable à ce que l'on sût à l'avance quel sol on foulait.

Nous avons retrouvé une pierre délimitative plus moderne, à l'embranchement de deux chemins, sur le territoire de la commune de Saint-Denis près Bourg. M. de Lateyssonnière la cite (1), mais sans l'avoir vue ou bien lue, car il dit qu'elle portait une clef environnée des armes archiépiscopales, ce qui n'est pas exact.

Cette pierre est à deux faces larges de 40 centimètres ; les flancs n'ont que 8 centimètres, sa hauteur est de 60 centimètres. D'un côté on voit deux clefs en sautoir, de l'autre une crosse épiscopale. Cette borne a-t-elle toujours été placée là ? Je ne pourrais l'affirmer ; cependant elle est très-rapprochée d'un buisson qui n'a pas son âge probable.

Cette borne délimitait la dîmerie épiscopale de Brou au XI[e] siècle. Si elle datait de cette époque, elle aurait huit cents ans. Cependant le genre de taille qu'elle a subie et sa

(1) Tome I[er] de ses *Recherches historiques*.

vétusté moyenne qui apparaît, ne sembleraient pas comporter cet âge.

Borne séparative du marquisat de Baugé d'avec le comté de Pont-de-Veyle. — Nous sommes assez heureux pour avoir recueilli à temps, pour en parler ici, un fait intéressant pour notre pays. Cet usage des bornes antiques s'est perpétué de nos jours. On ignorait l'emploi des cartes géographiques qui indiquent aujourd'hui les confins des grands territoires; on n'avait pas de cadastre non plus, si utile pour fixer l'étendue des propriétés communales ou privées; de là l'usage des bornes. Les titres ne suffisaient pas pour indiquer au public qui les ignorait, quelle était la juridiction seigneuriale de tel ou tel grand baron féodal; il fallait quelque chose qui parlât à l'œil. La sirerie ou le marquisat de Baugé avait sa borne délimitative portant d'un côté la croix tréflée de Savoie, et de l'autre, comme elle servait à deux fins, étaient les armes des comtes de Pont-de-Veyle. C'est en 1821 que cette pierre historique fort précieuse a été découverte, et depuis lors on ignore ce qu'elle est devenue.

La rivière de Veyle séparait les domaines de Baugé, et le pont, déjà fort ancien, d'où le chef-lieu de canton actuel a pris son nom, dépendait du domaine du sire, car un petit fortin était construit entre Pont-de-Veyle et ce même pont, comme pour en défendre l'approche au besoin et pour aider à la perception d'un péage qui, sans aucun doute, était perçu au passage.

La pierre-borne de Saint-Denis est une des plus antiques de

notre département; la sirerie de Baugé, comme on le sait, est fort ancienne aussi. Elle limitait une propriété ecclésiastique. Les deux clefs sont un emblême chrétien que l'on donne à Saint-Pierre; ce qui explique que les biens limités étaient du domaine de l'église de Saint-Pierre-de-Brou. La crosse, à son tour, est l'attribut épiscopal du prélat lyonnais qui accordait la circonscription ecclésiastique au prieur de Brou.

La pierre nous a paru bouchardée avec soin et remonter, par son style et la couche extérieure qui la recouvre, à plus de deux cents ans. Ces monuments deviennent rares. Celui-ci se conservera encore, grâce à sa position contre un buisson longeant le chemin de la *Chambière,* tout juste vis-à-vis celui qui tend à Saint-Denis, et pour le faire apprécier mieux, nous en donnons un dessin, pl. XXVIII, fig. 4.

L'usage des bornes ecclésiastiques a subsisté évidemment jusqu'en 89. On en a remarqué une en Dombes sur le chemin de Thoissey à Guérins, sur laquelle les mêmes armes étaient sculptées; sur l'une des faces on lisait : *Saint-Just.*

Petit canon, du moyen-âge. — Nous avons représenté (pl. XXIII, fig. 12) un canon de rempart, trouvé sous les murs de Bourg. Il a 26 centimètres de longueur, son ouverture a le diamètre d'une balle de munition; il est en fer *forgé,* d'un bon travail et tout d'une pièce. Un petit cran en dessous annonce qu'un fil de fer le tenait fixé à un madrier mobile; la lumière était *par côté.* Ce que je trouve de bien dans cet objet, c'est qu'il est encore revêtu en partie d'une couche vernie imitant le bronze; elle l'a préservé de toute oxidation.

Il serait difficile d'assigner une date à ce canon ; cependant il aurait déjà plus de deux cent cinquante ans, si l'on suppose que Bourg n'a pas eu de siége à soutenir depuis 1601, époque où cette ville devint française.

Les premières bouches à feu furent faites avec de la tôle, entourée de cercles de fer ; puis celles en fer battu parurent, en fer forgé ensuite et en bronze plus tard. L'embouchure de ces premières pièces était large et lançait des boulets de pierre très-gros ; on les nommait *bombardes.* Nous possédons de ces projectiles primitifs qui ont été trouvés à Bourg et au château de Villars ; ils sont de grosseur moyenne, et l'un d'eux, entr'autres, a 8 centimètres de diamètre seulement. Cela prouve qu'il a servi à un *canon* et non pas à une bombarde. L'usage s'est donc prolongé jusqu'au temps de l'artillerie régulière.



V.

DES CLEFS POSTÉRIEURES AUX CLEFS ROMAINES.

Les Romains employèrent, dès les premiers temps, le bronze pour fabriquer leurs serrures et leurs clefs. On ne trouve presque pas de serrure intacte; mais on en possède divers fragments qui servent à les apprécier. Les clefs sont plus communes, il y en a de fort belles. En général, elles sont courtes, épaisses, et l'anneau n'est qu'un trou d'une faible dimension. Aussi se servait-on d'un cylindre plus ou moins allongé que l'on passait dans ce trou quand on voulait ouvrir ou fermer un meuble avec la clef. Ces auxiliaires devaient se porter sur soi; c'était comme le secret qui sert à faire jouer la clef qui, sans cet aide, perdait toute sa force quand la serrure était grosse.

Est-il démontré que les Romains ont employé le fer plus tard pour fabriquer des clefs? Je l'ignore; mais je puis dire que les premières clefs en fer avaient identiquement la figure des clefs de bronze. J'en possède plusieurs, recueillies dans ma localité, conjointement avec d'autres en bronze, et elles se ressemblent beaucoup. Les pannetons souvent sont échancrés de même; et que l'on ne s'imagine pas que le panneton simplifié de nos clefs soit une perfection du temps arrivée tard, car j'en puis montrer une romaine en bronze, d'une

origine non douteuse, trouvée aussi dans mes parages et que je tiens de première main, dont le panneton est identique avec celui des clefs modernes les mieux faites. (Voir nos *Courses*, tom. Ier, pl. III, fig. 4 et 5.)

Il résulte de ce fait, selon moi, que nos clefs gothiques, si barbares, auraient pu depuis long-temps être faites sur le modèle adopté aujourd'hui. D'où vient qu'elles sont restées stationnaires pour la forme? De la mode, peut-être; car, on le sait, son empire fut de tous les temps.

Je ne m'occuperai dans cet article que des clefs postérieures à l'époque gallo-romaine. Je ne sais si les antiquaires qui ne courtisent que le très-vieux, ne verront pas un hors-d'œuvre anticipé dans notre examen, mais je leur demanderai si on a toujours de l'antique à son service? Faute de mieux, je décrirai donc ces joyaux de ma collection, car tout a du prix aux yeux de l'amateur; puis si les archéologues émérites font un peu fi de cet article, ils seront assez bons pour le passer sous silence. J'écris pour le public non instruit des choses antiques, et j'aime à me persuader qu'il trouvera quelques charmes à l'histoire de ces vieilles clefs, dont plus d'une a tenu à *huis-clos* de tendres missives, de belles pièces d'or ou d'argent, quelques bijoux d'amour, de vieux parchemins, glorieux témoins d'une illustre origine, ou les secrets plus modestes d'un ménage heureux et retiré du monde!

On distingue dans une clef trois choses principales: l'*anneau*, la *tige*, le *panneton;* je n'ai pas besoin de plus d'explication. Une tige est *entière* ou *forée*, selon qu'elle est ou non percée, cela se comprend.

L'anneau et le panneton sont ce qui a varié le plus. Le premier est toujours percé plus ou moins, ce qui prouve que de tout temps il y a eu des *porte-clefs*. Les plus anciens sont très-aplatis, et presque toujours cordiformes (pl. XXII, fig. 10); l'ouvrier donnait un coup de marteau sur le bout de la clef et l'anneau était fait; un simple trou, un coup de lime, et voilà tout. L'ouverture de l'anneau semble s'être élargie à mesure que l'on s'avance vers un temps plus éclairé, et l'on est arrivé à l'ovale moderne.

L'anneau de nos clefs actuelles est gracieux et proportionné à la longueur de la clef; il est à bords ovales ou arrondis. Quand celui des clefs anciennes a tendu à s'en rapprocher, on voit que c'est imparfaitement et sans proportions raisonnées; ainsi je le vois à rebords hauts et plats sur les côtés, s'affaissant sur la clef. Sur une tige longue, lorsqu'il a cette forme, il sera très-petit et ridicule; sur une tige plus courte, on en trouve de très-grands au contraire. Il y en a de pentagones, d'octogones (pl. XXVI, fig: 1), à bords arrondis, à sept côtés. (Fig. 2.)

La tige était pleine anciennement, si j'en juge par les nombreuses clefs que je possède : tantôt elle est égale jusqu'au bout, qui est uni et à pan droit; tantôt elle se termine en pointe, quelquefois commençant depuis le point du panneton qui la touche. (Même pl. XXVI, fig. 1.) J'en trouve une, cependant, qui est forée et qui porte l'anneau cordiforme; et à moins que l'usage de ces sortes d'anneaux ne se soit conservé à l'époque du forage des tiges, on doit reconnaître que les clefs forées ont pu être usitées dès le principe de l'emploi du fer.

La broche qui entre dans nos clefs forées actuelles, quand on la met dans la serrure, est grosse et la clef est très-évidée : dans plusieurs clefs antiques, il n'y a qu'un trou peu large; la broche était mince, les bords de la tige sont épais. Je remarque ce défaut dans les clefs les plus anciennes.

Plusieurs tiges, au lieu d'être forées, sont sciées en deux jusqu'au bout du panneton. Ce genre de clef me semble plus moderne; il s'en faisait peu, car la serrure plus compliquée coûtait plus cher. Ces clefs saisissaient dans leur fente une lame mine, qui tournait ensuite sur elle-même et laïssait jouer le *penne;* la serrure était difficile à crocheter. (Fig. 8.) Cette clef est ancienne, son anneau le prouve.

Il s'en trouve qui ont des points d'arrêt après le panneton même (pl. précitée, fig. 1 et 5); le bout se termine en pointe dans la fig. 1 et 3. On ne connaissait donc alors que ce moyen d'arrêter la clef au point voulu, et sans cela elle eût traversé trop la serrure? Ces pointes entraient dans un trou conique comme elles et qui faisaient l'arrêt. On remarquera un même point d'arrêt sur le n° 5, même planche, dont cependant la tige n'est pas pointue ni forée. Ce point ne règne qu'à droite et à gauche de la clef; on devait avoir quelque peine à manœuvrer la serrure.

Dans un meuble du XVI[e] siècle, dont par bonheur la serrure fait partie, je trouve une clef perfectionnée : la tige est percée régulièrement, la clef est à croix grecque, le panneton est épais; le rateau bien solide et taillé carrément. On en verra le dessin, pl. XXVIII, fig. 2. L'anneau se trouve bien évidé; le cœur s'affaisse et les bords sont plats au-dessus, au lieu de

s'arrondir, comme l'eût exécuté un ouvrier quelque peu jaloux de bien faire. Cet anneau n'est pas proportionné, il est trop petit pour la clef.

J'arrive au panneton, c'est la pièce importante et celle qui dénote, à la simple inspection, la conformation de la serrure; un ouvrier exercé en devine à l'instant la structure. Le panneton est aussi ce qui a le plus varié. Je ne sais si je dois entreprendre d'en décrire un grand nombre. Je crois qu'il suffit de quelques figures pour faire prendre une idée de sa forme à plusieurs époques. Dans les clefs qui à nos yeux sont les plus anciennes, je remarque que le bord supérieur du panneton est échancré à plusieurs dents; c'est ce qu'on nomme *rateau*. Dans les fig. 1, 3, 4, 5, même planche, ce rateau est caractérisé. Il y en a à trois, quatre, cinq, six et sept dents. Plus les dents sont nombreuses, plus il me paraît, en les comparant, que les clefs sont antiques. Dans la clef, fig. 1, un trou rond se voit au milieu du panneton, qui est à cinq dents et très-mince; c'est le seul exemple que j'en aie trouvé jusqu'ici. Ce trou s'adaptait dans la serrure à un ressort qu'il faisait partir. Dans la fig. 3, le panneton à quatre dents s'éloigne peu en haut de la tige et forme un peu le V; le rateau semble vouloir quitter sa base; c'est encore là un exemple rare. Il manœuvrait en avant; il fallait plus d'art pour faire la serrure; c'est ce qu'on appelle *clef à rouet à fond de cuve :* tantôt le fond de cuve était renversé, tantôt comme ici le côté étroit était en bas.

J'ai la date approximative de ces clefs curieuses, savoir : des fig. 1, 3, 4, 8, 10, qui ont été trouvées avec des monnaies

de 1577-1584 dans l'arrondissement de Nantua. Ces monnaies sont des *décianes*, variétés curieuses; des *dauphinelles* et des *liards* de Louis et Henri de Dombes.

Le panneton moderne est arrondi sur le bord et glisse sur le ressort de la serrure en le repoussant; celui à *rateau* n'agissait pas de même.

Dans plusieurs clefs la tige est très-courte et le panneton large, disproportionné. Il est très-beau et parfait en tous points dans la clef de ma serrure antique dont j'ai déjà parlé. Je renvoie à son article et au dessin (pl. précitée).

La fig. 6, pl. XXVI, représente une clef gothique, à double croix et rateau, avec bouterolle indiquée et tige forée. Mon serrurier admire ce travail très-couteux et par ce fait assez inusité. L'anneau sort aussi des formes ordinaires et porte à sa base deux moulures disproportionnées, annonçant un temps reculé. La double croix a été mal représentée au bas de la clef; cependant cette clef se rapproche des modernes, mais elle a déjà une date ancienne.

Clef en bronze. — Cette clef, rare et curieuse, étonne par sa conformation. (Pl. XXII, fig. 10.) Toute la clef est aplatie, et le panneton la termine au bout qui s'arrondit. Une belle croix, laissée à jour, occupe le centre. L'anneau est en cœur et aplati. C'est une clef religieuse, je crois; c'est un genre qui me paraît avoir succédé aux clefs gothiques. Celle-ci a cela de très-important à noter, c'est qu'elle est en bronze; une patine la recouvre, mais pas comme le serait celle d'une clef romaine ayant long-temps séjourné en terre. Ce vernis,

néanmoins, donne un certain âge à cette belle clef. Il m'est impossible d'expliquer comment elle ouvrait la serrure.

Je passe aux clefs proprement dites : *à la religieuse*. Il paraît que leur usage a été spécial ; c'est une tradition que j'ai recueillie dans mon voisinage.

Ici nous changeons totalement de forme. Le panneton se dissimule tantôt en fourchette, tantôt en parallélogramme, tantôt en branche cannelée. La fig. 6, pl. XXII, est sans contredit la plus étonnante ; c'est une fourchette à cinq dents, dont la dernière s'éloigne à distance double. La tige est mince, l'anneau est à quatre ovales. La fig. 7 fonctionnait des deux bouts et ouvrait, ce me semble, un meuble avec l'extrêmité B, puis servait de passe-partout par le bout A. La fig. 8 ouvrait une serrure dont le tube, dans lequel elle entrait, tournait sur lui-même à l'aide des cannelures ; son anneau C est très-beau, large et solide, ce qui indique qu'il fallait de la force pour faire jouer la serrure ; un second anneau le surmonte, et servait à prendre la clef que l'on portait sur soi ; autrement cette addition n'eût été qu'un luxe inutile. La figure 9 est façonnée aussi avec grâce ; son panneton est curieux, les dents sont intérieures.

Ces clefs sont plus modernes que les autres ; l'usage n'existe plus, et c'est par un grand hasard que je les possède. Je n'en vois nulle part ; il m'a paru utile d'en conserver le souvenir ici. Elles jouaient en faisant levier intérieur pour soulever un loqueteau. Ces serrures étaient simples, mais commodes. Comme elles étaient très-variées pour leur forme, leur largeur et les dents intérieures, il était impossible d'ouvrir le loqueteau

sans avoir la bonne clef. Aujourd'hui, on le sait, plusieurs des nôtres sont faciles à crocheter. Cela tient à ce qu'on veut une main-d'œuvre à bon marché; car beaucoup de nos clefs annoncent des serrures incrochetables. Un vieux serrurier émérite, Richard Poney, dit Latreille, pense qu'on reviendra bientôt à ce genre de clefs. Il reconnaît avec empressement que les anciens faisaient de très-bonnes serrures incrochetables et qu'on a peu inventé depuis lors; car les clefs à rateau indiquent toutes des serrures de ce genre-là. Les clefs gothiques, à croix simple ou pleine, sont rares. Il s'en faisait pourtant; celle de mon meuble du XIVe siècle le prouve. (Pl. XXVIII, fig. 2.)

La pleine croix annonce une serrure compliquée et faite avec talent. La croix simple est déjà un bon perfectionnement; il en existait plus, parce qu'elles coûtaient un peu moins. J'en retrouve peu dans mes vieilles clefs. Ces croix, simples ou pleines, entraient dans des *rouets* différents, et plus il s'en trouve, plus la serrure devient inviolable.

Dans beaucoup de clefs, on voit un panneton qui se détache de la tige; vers le bout, que cet espace laisse vide, avec échancrure, il était contenu par une *bouterolle;* cet objet est disposé circulairement en dedans de la serrure, faisant une saillie mince, qui s'engraine dans l'échancrure de la clef; c'est ce qui maintient cette dernière et l'empêche de divaguer à droite ou à gauche. La bouterolle est une pièce très-nécessaire; beaucoup de clefs, même gothiques, l'annoncent par leur entaille : un certain nombre, cependant, ne sont pas échancrées. Parmi les clefs modernes, l'échancrure est tantôt vers

la tige même, tantôt un peu plus en haut du panneton, qui dans cet endroit est en rateau latéral, ce qui revient au même.

Je terminerai cet article par un hommage rendu au talent inventif de Richard Poncy, dit Latreille, en faisant connaître une serrure incrochetable, fabriquée pour une personne dont on ouvrait toujours la porte de cave. Avec cette clef, la serrure n'a qu'un trou rond de la grosseur de la tige, qui est très-solide; il est impossible, dès-lors, aux voleurs d'ouvrir, car une simple broche ne suffit pas. Un ressort qui tient à l'anneau fait jouer un panneton, qui sort de la tige, fig. 2; il est rentré, fig. 3, au point B. Une fois que cette broche est introduite, l'anneau se replie presqu'à angle droit, au point A, par la traction du ressort longitudinal qu'on voit au bas de la tige, fig. 2. En donnant un coup à droite, la clef pousse le penne comme à l'ordinaire. Cette idée est fort simple et mérite être connue. (Voir pl. XXVII, fig. 2 et 3.) On a fait des serrures incrochetables très-compliquées et très-coûteuses; j'en ai vu une imaginée par Larose, ouvrier bressan, très-habile et très-bon sculpteur; la clef seule vaut cent écus. Ce qu'il importait, c'était de résoudre le problème à bon marché, et sous ce rapport l'idée de *Richard* mérite d'être répandue; elle sera utile au grand nombre.

En résumé, toutes les clefs figurées dans la planche XXVI, servaient à des meubles d'intérieur et ne pouvaient ouvrir la serrure que d'un côté. Les clefs qui ouvrent des deux côtés ont le panneton coupé en deux par le milieu; cela se conçoit, car il n'y a qu'une moitié qui agit. La figure 4 semblerait annoncer qu'elle ouvrait des deux côtés; mais le panneton

n'est ouvert qu'en partie. Les plus anciennes sont les clefs à anneaux aplatis. Je classe par ordre de date celles que j'ai figurées dans la pl. XXVI, n°s 1, 2, 3, 4, 10, 5, 8, 9, 6, 7 et 11. Nous aimons à croire que l'amateur du temps passé laissera errer avec plaisir ses idées sur ces vieilles clefs, et qu'il nous saura quelque gré d'en avoir donné les dessins; il y en a sans doute de plus curieuses et de très-singulières; celles-ci intéressent notre localité, c'est à mes yeux leur mérite véritable : celui qui se livre à l'étude du progrès des arts se plaira sans doute à la comparer avec celles des diverses contrées de la France.

Sceau de Gorrevod. — Je donne ici la description d'un très-joli sceau du doyen du chapitre de Pont-de-Vaux; il porte pour légende :

S. R. DIO. DE GORREVODO DECANI POTISVALIV...

Qu'il faut lire par toutes lettres : *Sigillum... Reverendissimi, Domini, Joannis de Gorrevod, decani pontisvallium.*

Jean de Gorrevod fut élu doyen l'an 1531, date du décès de Louis de Gorrevod, cardinal et doyen du chapitre de la collégiale. Jean mourut en 1549, le 10 octobre.

Ce beau sceau est de la première moitié du XVIe siècle, comme on le voit.

Nous en avons déjà publié plusieurs relatifs au comté de Pont-de-Vaux, dans notre troisième volume, pl. XVII; nous y renvoyons. Celui-ci sera une précieuse addition; il nous a été donné en 1847 par M. le curé de Varambon.

Méreau du chapitre de Pont-de-Vaux. — Nous avons également publié un méreau de ce chapitre, même planche. Celui que nous reproduisons aujourd'hui est d'un poids moindre et n'a que 22 millimètres. Il est en plomb et bien conservé; l'empreinte est belle: il diffère du précédent en ce que le même millésime 1670 est dans le champ, au lieu de faire suite à la légende. C'est une variété intéressante que nous devons encore à l'obligeance du docteur Perrier de Pont-de-Vaux.

Nous terminerons sur ce point par quelques détails historiques relatifs au chapitre et aux Gorrevod.

Les chanoines de Pont-de-Vaux avaient le droit de porter la mitre en officiant, ainsi que le camail à l'hermine; le dernier chanoine qui a existé, quoique le chapitre fût supprimé, ne manquait jamais de se revêtir de ces ornements pour dire la messe. Cette mitre a ainsi été conservée depuis la fondation du chapitre, dans les armes des chanoines, et voilà pourquoi nous la voyons figurée dans le sceau du doyen Jean de Gorrevod.

Louis de Gorrevod, évêque de Maurienne, a laissé dans l'histoire assez de souvenirs déjà rappelés par quelques auteurs; nous insérerons ici une petite lettre autographe qu'il adressait à son chapitre; elle est signée l'*evesque de Maurienne*. Le *fac simile* en est reproduit, pl. XXVIII, fig. 8. Il faut évidemment savoir à l'avance ce qu'elle est pour pouvoir la lire, car un Sphinx ne la devinerait pas.

« MM. les chanoynes...... à vous me recommande. Je vous envoie une croyx que je vous donne en la sourté que s'ensuyt

pour décorer la chappelle là où mon père et ma mère son ensevelis, et aussi ay délibéré d'y estre et aussi pour décorer le grand autel et vos processions quant il sera de besoing, et que ne la puissiez vendre, ni donner, ni convertir en autres us qu'en estui là qui est vérifié. Le chanoyne Mazuir la vous délivrera qui la pourte, me recommandant à vos bonnes prières, et si Dieu me donne vie feroy mieux. Cy priant Dieu, MM. les chanoynes, que vous doint ce que désirez.

« A Bourg, le second de janvier l'an mil cinq cent et trente.

« Le tout v^tre^,

« L'Evesque de Maurienne. »

Sceau du bailliage de Bourg. — Ne pouvant pas encore publier en son lieu ce joli sceau gothique, nous en donnons le dessin, pl. XXII, fig. 1.

Cet objet, d'une dimension bien minime si on le compare à la puissance du grand bailliage de Bresse, sorte de parlement au petit pied, est cependant d'une bonne exécution. Il est ovale et porte dans le champ les armes de France. Nous l'avons trouvé empreint sur un acte de 1600.



UN MEUBLE DU XIVe SIÈCLE.

On retrouve de temps en temps autour des vieux châteaux des meubles anciens qui proviennent souvent de sources peu légitimes. Le pillage survenu pendant les troubles révolutionnaires fut la cause et le prétexte de cette illégale prise de possession. Parmi ces restes d'un autre âge, il se rencontre quelquefois des objets d'une rare beauté; ceux-là sont déjà entre les mains des riches amateurs ou des marchands avides qui les ont acquis à vil prix. S'il en reste parfois pour l'antiquaire local, c'est d'une rareté douloureuse, et pour comble de chagrin ces meubles sont dans un état de conservation très-imparfait; heureux encore quand il peut les restaurer à demi! C'est toutefois une satisfaction bien douce que celle de mettre le premier la main sur un meuble antique. En février 1849, je fis l'acquisition d'un vieux bahut trouvé à Saint-Martin-du-Mont, chez un cultivateur, et provenant peut-être originairement de Château-Vieux, dont les donjons aériens se dressent dans le voisinage. Quand on me l'amena, je le trouvai dans un état tel, que je le jugeai digne du feu et que je faillis le refuser; puis ayant considéré que les panneaux de devant, pleins de crasse et de terre, n'avaient pas de mal, qu'une gothique serrure y était encore attenante, je me décidai à convoyer cette lourde masse dans mon domicile. Depuis plus de cinquante ans ce bahut, gisant sous un hangar, servait

de coffre à l'avoine et recevait, avec toutes les intempéries, les rudes chocs des sabots et des entrepôts domestiques. Restauré avec soin, il offre des beautés réelles.

Ce bahut, dont je n'ai pas encore rencontré de modèle dans les collections publiques ou d'amateurs, est un parallélogramme haut de 80 centimètres et long de 1 mètre 62 centimètres, sur 68 centimètres. Il est tout en chêne très-épais. Dans ce bois, d'une qualité supérieure, on ne rencontre pas la moindre fissure et pas un seul trou de ciron, si ce n'est dans la traverse du bas sur le devant, où la blancheur du bois semble annoncer qu'elle a été faite avec l'aubier du chêne employé. Le côté de devant, où règnent cinq panneaux élégants du gothique le plus pur, est d'une seule pièce, bien qu'il y ait des montants pour séparer ces panneaux; mais le tout a été entaillé dans le vif, et se trouve enchâssé entre deux traverses horizontales, l'une au-dessus, l'autre au-dessous.

Le couvercle, qui fait saillie devant et sur les côtés, est d'une seule pièce, d'un bois noir sans aubier; il a 64 centimètres de largeur.

Les panneaux des côtés sont séparés en deux par un montant et sont sculptés en ailes de chauve-souris.

A l'intérieur, le meuble est simple, on voit seulement, à main gauche en haut, une sorte d'encaissement de 27 centimètres de large, servant de tiroir et recouvert par un couvercle en bois, enchâssé par ses extrémités dans le meuble même, lui servant comme de charnière.

Par sa forme, ce meuble semble avoir servi de modèle à ces coffres qu'on trouve dans les fermes de la Bresse; ils sont

plus larges, à la vérité, mais ce n'est là qu'un perfectionnement moderne; car en agrandissant ces meubles, on a voulu les approprier pour contenir la garde-robe du ménage. Aujourd'hui que le luxe gagne aux champs comme à la ville, on remplace le coffre par les cabinets à deux portes, plus ou moins élégants, et le premier ne sert plus qu'aux gens pauvres ou aux domestiques de campagne. Ces coffres sont, pour la plupart, d'une vétusté qui annonce une antiquité déjà reculée. Ce qui me porte à considérer mon bahut étroit et allongé comme ayant servi de modèle à ces coffres de campagne, c'est cet encaissement de gauche; on le retrouve complètement dans ces coffres, et le couvercle ouvert sert à contenir, en tournant à son tour, le coffre même. Le nom d'*écrepion* donné à cette sorte de tiroir, annonce aussi son âge, car c'est un mot *type* dont rien n'approche dans notre langue; l'idiôme bressan renferme un grand nombre de ces mots sans équivalents euphoniques français, et sont pour moi la preuve qu'ils proviennent des peuples primitifs qui habitaient notre pays. Ainsi mon meuble, dont la date remonte au XIVe siècle, a son *écrepion*, de même que les coffres de Bresse.

Panneaux. — J'ai dit que la façade du meuble est divisée en cinq panneaux; ils sont tous d'une égale dimension, sauf celui du milieu qui est moins haut et que l'on a raccourci pour placer la serrure dont nous parlerons bientôt. La sculpture de ces panneaux est profonde, et les dessins rappellent l'ornementation du gothique parfait du XIVe siècle. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que ces dessins sont variés avec art

et qu'aucun panneau ne se ressemble. Une superbe rosace décore celui de l'extrémité de droite. J'ai dit et je répète qu'aucun panneau, aucune moulure n'indiquent la plus légère fissure, et après tant de siècles écoulés, dans du chêne surtout, c'est, ce me semble, un véritable phénomène : nous n'obtiendrions pas cela aujourd'hui ; il fallait donc ou qu'il y eût jadis une variété de chêne propre à ce travail, ou bien qu'on fît subir au bois quelques préparations préalables. Les panneaux latéraux, taillés en aile de chauve-souris, sont simples, mais ils ont de la grâce.

Ferrures. — Le couvercle du meuble joue au moyen de grandes palmes en fer ajustées en charnières. Leur état de conservation est bien, mais on voit que le fer était très-mal ouvré ; il est presque brut, cependant on voit un léger coup de lime sur les bords. En effet, ces palmes sont assez inégales en largeur, en épaisseur ; on y remarque des enfoncements ; puis elles se terminent sans grâce ; clouées en dedans, à l'aide de clous rivés à l'extérieur, elles tenaient solidement au couvercle, arrêtées encore pour plus de solidité, en se rapprochant de la charnière, par un gros clou à tête carrée, rentrant dans une entaille faite au bois en-dessus du couvercle ; il était rivé en-dedans sur la palme, ce qui lui donnait une grande force. Aujourd'hui ces clous seraient armés d'un écrou à vis, mais alors, comme on le voit, le clou à vis était inconnu. Les clous, petits et grands, dont on s'est servi, étaient d'un fer très-doux, quoique rouillés ; ils se redressaient très-bien au marteau, chose difficile à rencontrer dans nos clous

modernes, mal fabriqués et souvent *refroidis* trop promptement. Mais c'est là un fait bien connu de tous nos ouvriers. Ce sera bien pis encore à l'avenir, car le fer, en grande partie, se fabrique au charbon de pierre, et les clous qui en proviennent sont cassants comme le métal premier avec lequel on les fabrique. Aussi, et il est bon de le faire remarquer ici, les clous sont presque abandonnés, et je les vois remplacés par des pointes de toutes grosseurs, dont la fabrication est meilleure et le fer plus doux.

Les têtes de clous de mon meuble sont très-minces.

On voit aux quatre angles supérieurs du bahut, des équerres en fer mince et larges de 5 centimètres; leur destination a été de contenir les joints des montants latéraux. Mais chose singulière et qui annonce l'incomplète prudence de nos pères, ils n'embrassent le joint que d'un côté et le laissent libre de l'autre; en donnant à ces lames de fer 2 centimètres 7 millim. de plus seulement, la traverse de devant serait retenue aussi par ce lien. Je considère que ces ferrures ont été mises presque autant comme ornement que comme solidité: en effet, les bouts sont échancrés à la gothique et reposent sur du drap écarlate qui fait ressortir le dessin. Ces liens se voient en haut du meuble, il n'y en a pas en bas; ils étaient fixés à l'aide de petits clous très-communs, mais élégants sans doute pour ce temps-là. Je les ai remplacés par des clous à vis, de même que ceux des palmes. Il est bon de noter ici que ces clous à vis ne sont guère connus en France que depuis cinquante ans, qu'on les tirait d'Allemagne; la rainure de leur tête était très-inégalement faite alors, aujourd'hui on fabrique mieux. Je tiens ces renseignements d'un ouvrier compétent.

Poignées. — Ce meuble, quoique extrêmement lourd, se changeait de place au moyen de deux grandes poignées en fer rond et gros; elles sont assez larges pour être saisies des deux mains, et ce n'était pas trop de deux hommes robustes pour le porter. Elles sont mobiles, jouant dans des anneaux placés de champ, et elles sont recourbées aux extrémités, mais en dedans, de façon à s'appuyer contre le bois lorsqu'on portait le meuble; la main était ainsi à l'abri d'une pression qui eût gêné le transport. Les poignées modernes ont leurs bouts recourbés en dehors de l'anneau qui les soutient et font aigre contre le corps auquel on les fixe; le mode ancien a été déterminé par l'espace de la poignée destinée à contenir deux mains; les poignées actuelles, faites seulement pour des meubles courts et très-portatifs, ont par ce motif leur extrémité extérieure recourbée, car on ne les saisit chacune qu'avec une seule main. Quoi qu'il en soit, les gens de l'art admirent l'idée de ces poignées énormes et antiques.

Serrure. — J'arrive à décrire un des monuments les plus curieux d'autrefois; j'ai été assez heureux pour que la serrure fût encore attenante au meuble que j'ai acheté; une serrure du XIVe siècle! c'est un phénomène, surtout quand on songe que mon bahut a éprouvé tant d'avaries, et que nous voyons un si grand nombre de meubles antiques assez bien conservés et qui cependant en sont dépourvus.

Mon premier acte de possession a été de détacher cette serrure, impatient que j'étais de lire dans son intérieur! Il s'est rencontré qu'avec un coup de brosse et un peu d'huile

elle a parfaitement joué. Essayons de la décrire, en reconnaissant qu'un dessin seul peut en donner une idée entière. (Pl. XXVIII, fig. 1.)

Comme elle forme ornement extérieur, on a donné à son *palastre* une grande dimension; il représente donc une plaque de fer épaisse de 2 millimètres, large de 17 centimètres et haute de 22 centimètres 1/2. Elle est fixée au meuble à l'aide de deux crampons, forts et très-saillants, rivés en dedans; leur pointe ne s'est pas cassée quand je l'ai redressée pour les sortir, ce qui dénote l'excellente qualité du fer. Quand on perdait la clef, si le meuble était fermé, il fallait nécessairement faire sauter ces crampons; cela devait être fort difficile. Ce palâtre est découpé à jour tout autour et forme, par les dessins qu'il représente, des ogives et des fleurons; ces ornements reposaient comme ceux des angles sur du drap écarlate qui les faisait ressortir avec éclat; un *aubernier,* enchâssé dans sa bride et tenant au couvercle par une palme à charnière, venait s'abattre sur le palastre et fermait le meuble au moyen du *penne* intérieur. En un mot, on peut reconnaître par ce peu de détails combien cette serrure est belle et peu ressemblante à ce que l'on a pu voir dans ce genre.

Vue en dedans, elle mérite encore plus de fixer l'attention; au milieu de cette large plaque, on aperçoit un encadrement assez court qui renferme tout le mécanisme. Là s'insinue une clef très-ouvragée, sa description pour les gens de l'art sera celle de la serrure elle-même. On voit trois garnitures au *rateau,* plus un autre qui se forme dans la clef et au bas; on remarque un *rouet* au-dessous portant sa *broche* et sa *bouterolle;*

le rouet porte la *pleine croix;* parmi les trois rateaux, il en est un qui forme presque la *grecque*. Aujourd'hui cette pleine croix est reconnue très-difficile à opérer, et l'on n'en fait plus. Sur le *panneton* de la clef, on remarque un espace réservé au rateau pour y placer une garniture nouvelle en cas de perte de cette même clef; à l'aide de ce moyen ingénieux, on n'a rien à changer à la serrure, et celui qui a trouvé la clef égarée ne peut pas s'en servir. La serrure était incrochetable; il paraît que nos pères tenaient beaucoup à cet avantage, car toutes les vieilles clefs que nous retrouvons indiquent des serrures de sûreté.

Le *penne* est à deux *crans,* celui du bout faisant ressort en-dessus pour servir de point d'appui à ce *penne,* qui est aussi retenu par un ressort mordant en-dessus; à son passage la clef le soulève et lui permet de jouer. La clef, en *même temps* qu'elle entraîne le *penne,* fait également reculer, par un simple demi-tour, un *loqueton* qui retient un *mentonnet* fixé au couvercle dans le palastre rabattu au sommet. C'est là une jolie idée, car le meuble reste fermé sans que l'aubernier soit engagé, si on le désire, ce qui donne une commodité pour l'usage ordinaire; le couvercle, en s'abattant, mord dans la serrure, et cela devait être, l'aubernier servant de poignée pour fermer le couvercle. Il arrivait ainsi que si l'on perdait la clef, le meuble fermait encore assez jusqu'à nouvel ordre; ou bien que si l'on était pressé de quitter l'appartement, on n'avait qu'à retirer la clef. Le meuble était fermé; mais, dira-t-on, si l'on perdait la clef, malgré que l'aubernier fût resté libre en-dessus, comment ouvrait-on le meuble, ne

fallait-il pas toujours enlever la serrure pour fabriquer une autre clef? Je réponds : non; car l'ouvrier avait prévu le cas, et il avait ménagé dans le palastre un petit trou rond en face de la lame du loqueton, à l'aide d'un simple clou on faisait glisser ce loqueton, et le meuble s'ouvrait. C'était là un secret que tout le monde ne connaissait pas; l'idée est bien simple, son application se trouvait très-utile; elle m'a servi à *moi-même* un jour que la clef ne voulait pas jouer. Il est important d'expliquer que le meuble se fermait avec une rapidité inouïe; en saisissant d'une main ferme l'aubernier, et abaissant le couvercle, on n'avait qu'à appuyer le pouce sur l'aubernier et retirer vivement la clef, le mentonnet était pris et le penne aussi.

On comprend par toutes ces descriptions longues, mais incomplètes tant qu'on ne voit pas la clef elle-même, que cette clef doit être remarquable par son travail. La chose est claire, en effet, et porte à l'admiration les serruriers à qui je l'ai montrée. Je dois dire qu'il m'a fallu en faire fabriquer une nouvelle, car l'ancienne était perdue depuis fort long-temps sans doute; mais je fais observer que mon serrurier n'a pas eu besoin de toucher en rien à la serrure dont tous les ferrements sont rivés. Une chose à considérer encore, c'est que cette clef reste au point où on l'a mise en ouvrant, et que par l'effet seul de son retrait précipité, tout se trouve fermé, l'aubernier et le loqueton. Les serruriers regardent cela comme un avantage.

On peut juger maintenant si ma serrure est un meuble curieux à étudier! Pour terminer, je dirai que tout autour du

meuble, sur le bord supérieur, on voyait des restes de cuir pris par des clous, attestant que l'intérieur du meuble était préservé de la poussière par ces lanières de cuir qui faisaient joindre le couvercle. Cette circonstance me semble attester le peu de progrès de nos pères en ressources de menuiserie, car les coffres de campagne, anciens déjà, mais beaucoup moins que mon meuble, ont leur couvercle très-adhérents aux bords, et les joints de ceux-ci sont dans tous les cas préservés par un liteau cloué au couvercle.

Petit meuble antique, ayant appartenu sans doute à un grand du temps.

Ce coffret de forme carrée, ayant sur chaque face 17 cent. et 18 de hauteur au sommet, se ferme au moyen d'un couvercle à charnière en fer, se prolongeant dessus et derrière de 8 centimètres. Des charnières pareilles sont à droite et à gauche du meuble, au milieu de chaque côté, et servent à ouvrir le meuble par compartiments, et je ne puis le comparer mieux qu'à ces buvettes ou cabarets à liqueur qui ornent nos salons. Des tiroirs se glissent dans tous les coins propices, et le meuble étant ouvert et replié en arrière, laisse voir une sorte de petit nécessaire. Les côtés portent deux petites caisses carrées, commençant en haut et ne descendant qu'à moitié des panneaux. Ce que j'ai trouvé de remarquable dans ce meuble plaqué en noyer, ce sont les ferrures, élégantes pour le temps, et surtout c'est la tapisserie qui est collée à l'intérieur des tiroirs et parois libres du petit meuble. Le fond est pourpre, avec des dessins dorés et qui semblent avoir été

imprimés en creux. Le fond du couvercle est tapissé de même, mais les dessins sont faits pour la dimension du fond. Ils représentent les armes des princes d'Autriche, soutenues par l'aigle à deux têtes. Cet objet me paraît être du commencement du XVIII[e] siècle. Je l'ai mentionné, pour montrer que ces buvettes modernes qui s'ouvrent si ingénieusement, n'ont fait que changer de destination, et que l'on connaissait déjà depuis cent ans au moins leur jeu et leurs compartiments.

Tabernacle gothique. — On nous avait signalé depuis quelque temps l'existence d'un objet très-beau qu'on voit dans l'église de Confrançon : c'est un tabernacle dont un dessin reproduirait mieux le mérite que mon incomplète description. C'est un cône très-allongé en cloche gothique, semé d'ornements dans le genre du style flamboyant; il est pentagone, et les deux faces latérales à la porte sont ornées de moulures, de cintres et surtout d'une petite *porte-volet* qui n'occupe qu'un court espace. En-dessous de l'ouverture, qui était dans le temps fermée sans doute, on voit un ange sculpté, et tenant un écu orné d'une bande obliquant à droite. Ce sont les armes de quelque *La Gélière,* ancien seigneur de Cornaton, dont le château bien conservé, exception rare aujourd'hui, se voit encore sur la route de Bourg à Mâcon, et c'est lui sans doute qui a fait don de ce remarquable travail. Ce tabernacle nous a paru être d'une seule pièce, haut de 2 mètres 92 centimètres à 3 mètres 24 centimètres; l'ouverture commence au tiers de la hauteur, puis au-dessus de l'armoire le reste se termine en flèche élancée. Le tout a beaucoup de grâce et donne une

idée avantageuse du goût de l'artiste qui l'a taillé; nous avons pensé que ce morceau gothique était d'une seule pièce, parce que nous n'avons pas aperçu de jointures, la couche du badigeon qui le couvre peut les cacher; il nous semble difficile qu'il ait pu être exécuté ainsi entier. Il est en calcaire blanc oolithique.

Ce beau travail devait décorer parfaitement le maître-autel; mais on le trouva sans doute incommode, parce que le tabernacle même était un peu élevé au-dessus de l'autel et qu'il fallait alors recourir à un escabeau. C'est dommage, car ce serait le joyau de l'église de Confrançon et le seul objet qui attire et mérite l'attention. L'antiquaire est contraint de le deviner à gauche et adossé au mur voisin de l'autel, caché par de grossiers bancs de chantres, et il ne sert plus qu'à tirer les yeux des fidèles qui vont allumer leurs bouts de cierge à la lampe crasseuse et triste qui remplace les saintes hosties; je le dirai, c'est une profanation, et l'on m'excusera de n'avoir pas pu reposer l'œil sur le tabernacle moderne, poli et léché comme tout ce que nous faisons aujourd'hui.

Quelle que soit l'élégance moderne qui envahit nos églises, on ne remplacera jamais ces vieux témoins des âges que quelques-unes avaient conservé. Un monument n'est imposant et vénérable que lorsque sa forme antique et sa voûte noircie nous rappellent son âge et le passé avec sa longue histoire. J'en appelle à toute âme recueillie, aux simples comme aux gens éclairés, une basilique nouvelle parle-t-elle au cœur et à l'âme comme une vieille église, et selon l'Evangile qui nous rappelle un Dieu de l'étable, ne trouvons-nous pas ce Dieu

aussi grand dans un vieux sanctuaire roman, de village, que dans les métropoles gigantesques des cités! Conservons donc ces traditions du passé, l'immobilité de l'Eglise semble être souverainement attestée par celle des monuments qui rappellent son culte sacré.

« Il n'y a rien de merveilleux, dit un illustre défenseur du christianisme, dans un temple qu'on a vu bâtir, et dont les échos et les dômes se sont formés sous nos yeux. Dieu est la loi éternelle; son origine et tout ce qui s'attache à lui doit se perdre dans la nuit des temps (1). »

Si jamais il est permis à un artiste actuel de construire une église gothique dans un goût primitif, nous lui signalons la pierre romane de l'ancien maître-autel de St-Paul-de-Varax, qui sert de marchepied à l'auberge du village, et le beau tabernacle de l'église de Confrançon, perdu comme elle dans l'ombre et l'éloignement.

(1) Châteaubriand, *Génie du Christianisme,* tom. V, édit. de Lyon, 1804; in-18, p. 36.



UNE ANCIENNE CHAPELLE A NAMARY.

Namary! déjà ce nom poétique et vieux comme le temps promet à l'archéologue quelque émotion gracieuse! déjà les souvenirs se dressent devant nous en foulant le sol de ce hameau pittoresque de Vonnas! et les âges errants dans ses vallons et sur ses coteaux semblent prêts à répondre aux questions incessantes du touriste investigateur! Oui, là dorment les siècles éteints; et les légendes, enfouies dans l'oubli, ne seront bientôt plus que le pâle reflet d'un passé vaporeux et fugitif! Hâtons-nous de les interroger tous.

En quittant Vonnas et se dirigeant à l'est, on arrive, en montant peu à peu, sur un coteau fertile et riant où la culture luxuriante des céréales et des menus grains atteste l'aisance et la fertilité. Là s'élève le hameau de Namary. Là des chemins récemment améliorés et des arbres à fruits que l'on rencontre fréquemment, annoncent le perfectionnement et le bien-être : il est fort rare de trouver en Bresse des arbres fruitiers autour des fermes de campagne.

La vue que l'on a de ce point culminant est belle; la Veyle se déroule au nord dans le bas de la vallée, mais elle est couverte par les arbres sans nombre qui entourent les champs voisins de ses bords; d'innombrables prairies reposent la vue de ce côté. Mais si l'on gravit un peu à l'est, on atteint le

sommet d'un mamelon, emplanté de vignes en treilles, et là le coup d'œil est le plus charmant qu'on puisse voir! L'œil se promène avec aisance sur un horizon étendu, dont rien ne vient interrompre le contour parfait. Que de souvenirs historiques se dressent à la fois pour arrêter l'esprit et l'œil trop prompts à contempler!

Au soir du mammelon, je découvre Biziat (1) et les hauteurs de *Marmont* où une poype antique existait; on en voit encore les traces, ainsi que des restes de fondation du château des seigneurs de ce nom. Au sud-ouest, Sulignat et le château *de Longe* se perdent dans des massifs d'arbres élevés; au sud, Béost et son habitation remise à la moderne, se détachent des bois d'alentour; il a bien changé depuis le séjour du célèbre Varenne-Fenille qui le posséda long-temps! Au sud-est, des hauteurs de Chanoz, s'élancent la flèche du clocher paroissial et les restes mutilés du vieux manoir de *Longry;* puis en suivant le même cercle, on arrive au village de *Charveyriat,* renommé jadis par son prieuré, dépendant de l'abbé de Cluny. Là se dressent encore les principaux vestiges de l'habitation ancienne du temps; puis dans le bas du vallon, en approchant de Meyzériat, renommé par les seigneurs illustres de ce nom, dont la littérature française et les fastes judiciaires du présidial

(1) Jadis érigé en prieuré. On voit encore dans ce village une jolie petite croix en pierre, qui date du temps de ce prieuré; un beau saint en pierre de taille, gît aussi délaissé dans le jardin de M. Cabuchet. Je m'étonnerai toujours que le culte ne sache pas utiliser des restes aussi respectables et d'un beau travail.

de Bourg-en-Bresse, attestent la célébrité, nous retrouvons le château de *Chandée;* placé dans un bas-fond, ce lieu était fortifié par les eaux amenées à l'entour de ses murs; mais il devait être fort malsain. Cette ingrate position lui enlevait tout agrément et le rendait souvent inabordable.

Au nord, gît sur un plateau élevé l'ancien château de La Garde, debout encore avec ses murs faits en pisé et dont Guichenon fait remonter l'existence avant 1290. Pour terminer cette inspection rapide, notre œil, en revenant au couchant d'où il est parti, se repose un instant sur Perrex; mais il n'aperçoit plus là cette tour de *Corsan,* qu'on acheva de démolir il y a quelques années, et qui, comme Chandée, se dressait dans des marais profonds.

Les seigneurs de Corsan ont eu une grande lignée, et leur fief, comme celui d'Epeyssoles, de Chandée, de Meyzériat, avec Marmont et Namary, relevaient anciennement de notre illustre Sibille de Beaugé, si souvent nommée dans l'histoire de la Bresse !

Tel est le vaste et poétique horizon que l'œil embrasse sans obstacle du haut du mammelon de *Saint-Clément,* à Namary. Là s'élevait aussi une chapelle antique; quelle était sa forme, ses dimensions et son âge? Nous ne pouvons le dire, et nous n'avons pas retrouvé sur place une seule pierre de ses murs vénérés !

Le nom de Saint-Clément, heureusement conservé aux champs de vignes qui couronnent le mamelon, nous indique que la chapelle était sous le vocable de ce saint; ainsi la tradition est encore une fois de plus une ressource précieuse

à consulter; trop heureux qui peut en retrouver des traces quand tout lui manque!

En admirant comme moi le coup-d'œil magique qu'on a depuis Saint-Clément, mon cicérone, homme simple des champs, mais plein d'expérience et de bon sens, car c'était un vieillard du pays, s'écriait: « Les anciens avaient bien autant d'esprit que nous qui croyons tout savoir! Ils out bien su choisir, pour bâtir la chapelle, une belle position d'où on avait une belle vue. » Cette réflexion vraie reporta mon souvenir sur un passage du *Génie du Christianisme,* où l'auteur fait remarquer combien les sites enchanteurs et les objets grandioses propres à élever l'âme et à frapper l'esprit, parlent au cœur de l'homme, et combien la religion sait et doit se les approprier. Oui, pour nous émouvoir et pour solliciter notre nature endormie, il nous faut de grands effets! Pour que nous comprenions la puissante voix du Créateur, il est nécessaire que nous soyons agités par des impressions fortes, et les beaux sites, les graves monuments chrétiens nous y convient ou les font naître! Mon cicérone me disait tout cela tacitement!...

L'homme le plus simple, et le plus grossier si l'on veut, trouve du charme à ce qui impose à son esprit, sans se rendre compte pourquoi il est impressionné; il l'est réellement et avec profit, puisqu'il est porté à s'abaisser devant la majesté du Ciel qui le créa si faible et si petit. La chapelle de Namary, modeste sans doute par ses contours, parlait à l'âme du pèlerin par sa position ravissante; arrivé dans ce lieu, bien que d'une hauteur moyenne, il n'apercevait cependant plus rien auprès; son cœur lui disait: Arrête-toi là, tu trouveras ce que tu

cherches! puis il priait, recueilli, plongé dans un silence que rien ne troublait, et dont aucun voisinage importun pour l'œil et pour l'oreille ne venait rompre la pieuse harmonie.

La foi qui a toujours engendré des miracles, opérait sans doute ici les siens, car malgré la faux du Temps qui a tout moissonné à *Saint-Clément*, bien que le pampre verdisse au sommet et que la charrue ait tout nivelé à son tour, tout cela n'a point déraciné la vieille croyance des habitants de nos campagnes. Fidèles à leur culte antique pour le saint de ce lieu, ils s'obstinent à venir là, prier comme jadis, et implorent avec la même ardeur le saint patron de la chapelle entièrement rasée!

On le sait, l'habitant de la Bresse a des saints pour tous les maux, pour toutes les choses de la vie, et le dirai-je, pour les animaux domestiques qu'il élève et nourrit! Nous pouvons le répéter, si l'esprit du siècle a soufflé quelque peu sur ces intelligences bonnes et croyantes, il en reste encore beaucoup qu'il n'a point atteintes et qu'il ne souillera jamais! Non, jamais, car l'esprit du mal ne l'emportera pas sur celui du bien, quels que soient les efforts des méchants (1)!

Il y a peu d'années encore, les visiteurs se prosternaient devant une ou deux grosses pierres qu'ils regardaient comme les glorieux restes de la chapelle de Saint-Clément; ils venaient

(1) Il existe dans l'église de Curtafond un tableau de saint Clair, où le saint qu'on invoquait pour la vue est représenté aveugle et tenant ses yeux dans un plat! Cette imagination du peintre est un peu outrée et d'un goût plus que douteux!....

prier, surtout pour leurs petits enfants dont rien n'apaisait les cris à la maison; puis grattant ces pierres pour en retirer un peu de poussière à l'aide de la pointe d'un couteau, ils emportaient, pleins de confiance, cette poudre inoffensive, la faisaient avaler à l'enfant dont les cris cessaient alors, et dont les dents à naître, seule cause de ces cris peut-être, perçaient plus vite. Profitable ou non, le voyage à St-Clément se continue encore aujourd'hui; c'est en vain que pour détourner les pélerins et les éloigner de leurs vignes trop souvent envahies, les propriétaires ont enlevé les pierres vénérées; nos bons Bressans s'obstinent toujours à venir au même lieu et prient, à défaut de pierres de la chapelle, au pied de deux bornes qui se touchent et qui séparent deux champs voisins. Nous les avons contemplées, ces bornes, avec une certaine émotion, et ce n'est pas sans un sentiment de respect pour la foi solide de nos campagnards que notre œil s'est fixé sur plusieurs trous coniques faits avec la pointe du couteau pour enlever à ces dieux *termes*, récemment placés là, un peu de leur dure enveloppe. Ces pierres sont en calcaire très-solide, et ce n'est qu'à grand'peine qu'on doit les entamer; mais enfin les trous sont là qui expriment bien mieux que toutes nos paroles ce que rappellent de pieuse et d'antique vénération ces bornes respectables, bien faites pour étonner par leur pouvoir secret et dont l'aspect fait naître des réflexions profondes !....

Ainsi donc, que la main de l'homme révolutionnaire abatte nos murs sacrés; que le temps en recouvre les débris; qu'un propriétaire même, gêné par d'importuns visiteurs, enlève

jusqu'aux dernières traces du sanctuaire, il ne leur est pas donné d'éteindre la foi dans les cœurs. Malgré eux elle subsiste et se transmet, au besoin, par la famille, cette terre sacrée que des novateurs hébétés voudraient profaner encore ! Le souvenir du bienfait apporté par un père ou par une mère implorant en pélerinage un saint patron, survit à tous les âges et se perpétue par l'homme qui en fut soulagé, ou bien par celui à qui on fit la narration d'un pieux voyage !

Saint-Clément de Namary, comme on le voit, fut en grande vénération pour apaiser la douleur et les cris des petits enfants. Mais si nous en croyons cette même tradition qui obtenait notre assentiment il n'y a qu'un instant, un autre saint florissait encore dans cette chapelle. En vérité je n'ose prononcer son nom, celui du moins qui se traduit en langage populaire ! Je laisserai parler mon conducteur local. M'ayant proposé de me montrer *saint Pissereux* à Namary même, gisant dans un buisson, j'acceptai avec empressement, et chemin faisant, mon indicateur m'expliqua comme quoi le saint *en question* était encore l'objet des intercessions des gens trop brefs à uriner. Mais quel nom, en vérité, c'est à ne pas y croire ! Et pourtant rien n'est plus vrai que ce culte particulier. Ah ! si le saint rend encore la liberté aux organes rebelles, ce dont je ne doute nullement, de quels vœux ardents ne doit-il pas être assiégé, car il n'est pas de mal plus cruel que celui qui obstrue nos canaux excrétoires ! Bon *saint Pissereux,* je te supplie à mon tour pour l'avenir ! J'ai visité le réduit obscur où reposait ta statue mutilée, mais sans la retrouver. Aussi empressé, cependant, de suivre tes traces que les nombreux fidèles qui

viennent te supplier, j'ai su, qu'enlevé du buisson du jardin de Broyer, cultivateur à Namary, on te voyait enfoui un peu plus loin dans sa *verchère*. Là, malgré les fouilles infructueuses faites avec ardeur, malgré ton absence, je me suis obstiné avec les visiteurs à te croire toujours là, et je te récitai mentalement ma très-humble prière !....

On le voit, quelle n'est pas la force des traditions religieuses, je devrais dire des souvenirs qui éveillent l'âme, qui donnent au cœur de l'espoir, et sans doute aux maux du soulagement, quand on contemple cette bonne crédulité bressane qui s'obstine à vénérer encore un saint absent, et qui le *retrouve toujours* là où il fut un instant ! C'est ainsi qu'en cheminant aux ruines de St-Clément, nous eûmes occasion de constater encore le culte à *saint Pissereux!* Pour être compris des gens de l'endroit et pour s'identifier avec la localité, il faut connaître son idiôme ; je conseille donc aux visiteurs futurs qui seront jaloux de contrôler ma narration, de s'adresser audit Broyer, pour *san Pessere,* appuyant avec force sur tous les *e* muets pour les accentuer à la mode bressane. Et pour St-Clément, à Joseph Guillemot, propriétaire-cultivateur à Namary ; mais j'avertis les touristes futurs que le Bressan fait peu de cas d'un inconnu, même portant un habit et *à cause de l'habit,* et je leur recommande, si ces braves gens existent encore, de s'autoriser du nom de l'auteur, leur voisin de campagne. J'aime à croire que toutes les voies leur seront aplanies, et s'ils ont aussi la foi, on leur montrera les bornes révérées avec leurs trous significatifs ; s'ils le désirent, ils pourront, à l'instar des Bressans *en voyage, grulliô avoué on queté et rappourtô*

on peu de c'la pôssa de piarre qu'impasse de bélô (1). Et si quelque rétention les afflige, ils n'ont que quelques pas à faire pour aller invoquer, *vé la vressire, san Pessere qu'on ne va pô, mais que garut!....* (2)

C'est sous les auspices de ce patois de mon village que je convie les curieux et les croyants à entreprendre le pélerinage de *Namary!*

Sceau de Rotalie. — Près de Pont-de-Vaux, il existe une ancienne résidence seigneuriale dont l'histoire nous a peu entretenus. On a découvert, il y a quelque temps, le sceau gothique de l'un des propriétaires; il est de petite dimension, puisqu'il n'a que 25 millimètres; mais il offre de l'intérêt, précisément en raison de l'absence d'événements importants se rattachant à cette localité. Dans le champ, l'écu porte une croix composée de quatre croisettes, figure assez originale; autour on lit en bon gothique: S. ETEVENIN. D. ROTAILIE ✝. Doit-on lire: *Etevenin* ou *Etêverin?* Il y a un sigle qui offre quelque doute dans le sceau dont nous possédons une très-bonne empreinte métallique. Quant à l'original, il est allé se gîter chez M. Martin, notaire à Bâgé. (Voir pl. XXVIII, fig. 3.)

(1) *Gratter avec un couteau et rapporter un peu de cette poussière de pierre qui empêche de crier.* Je fais remarquer ici que ce verbe *grullió* est très-curieux, et que c'est la première fois que je l'entends prononcer; c'est là un des mots types du beau patois bressan.

(2) *Vers la verchère, saint Pissereux* (ou Pissera, comme on voudra) *qu'on ne voit pas, mais qui guérit!* Une *verchère*, en Bresse, est un grand champ voisin des maisons.

Triens mérovingien frappé à Mâcon. — L'attention des numismatistes les plus instruits a toujours été vivement excitée par ces monnaies remarquables des premiers rois Francs. Elles ont un cachet tout particulier; imitation plus ou moins barbare des pièces d'or romaines du Bas-Empire, elles offrent par leurs variétés de type et de localités, un grand attrait pour l'histoire primitive de la France.

Nous devons à M. Ch. Lenormant la remarque que ces *triens*, ou tiers de sous d'or, portaient aussi, dès le temps de Clovis, les traces des noms des chefs Francs, entés sur ceux des empereurs dans la légende circulaire. M. Ch. Robert fait aussi apercevoir « que cette greffe d'une nouvelle et vigoureuse essence se développait dans le champ de la pièce, et dès l'an 516 s'épanouissait en *Bourgogne* et en Bretagne sous la forme d'un monogramme (1) ».

Les fils de Clovis, entièrement libres de toute contrainte étrangère, frappèrent monnaie à leur nom souverain.

Il est remarquable que les monnaies d'or aient été presque les seules en circulation sous la race Mérovingienne, comme *monnaie légale;* celles en argent étaient fort rares, si toutefois les derniers rois de cette catégorie en ont frappé. Le cuivre n'existait pas comme monnaie publique et invariable. Les pièces de ces deux métaux, admises dans le commerce comme échange, variaient à l'infini quant à leur valeur intrinsèque,

(1) *Considérations sur la monnaie à l'époque romane,* par M. Ch. Robert, sous-intendant militaire.

Voir aussi les *Lettres* de M. Lenormant à M. de Saulcy, 1848 et 1849.

et selon telle ou telle localité; pour les apprécier, on était obligé de les rapporter toujours à la monnaie d'or, type reconnu et certain.

Cependant il a été presque impossible jusqu'à ce jour de fixer le poids légal de la livre d'or mérovingienne ; on paraît se référer à l'évaluation de Leblanc, qui la porte à 6,144 grains. Dans ses Considérations sur la variété et la quantité d'ateliers monétaires des rois Francs, M. Ch. Robert insiste sur ce fait remarquable, « que ces princes ne frappèrent que de la monnaie d'or, tandis que l'Empire frappait en trois métaux ; et sous la période Byzantine n'offrait que des monnaies constamment variables, selon les princes qui les émettaient, tandis que les rois Mérovingiens ne frappaient qu'en or des monnaies soumises à une loi invariable, sous la forme de *triens*, qui étaient de *poids*, d'*épaisseur* et de *diamètre* sensiblement constants, et formant par conséquent un véritable système (1). »

Ce système, qui couvrit la France de ses ateliers, selon l'expression de l'auteur que nous aimons à consulter, dura pendant 250 ans. Aussi, depuis bien des années, les amateurs de monnaies antiques portent-ils leur attention sur ces triens si curieux à interroger et qui doivent nous révéler des faits inconnus de notre histoire.

A ce titre et avec ces considérations préliminaires, je vais offrir au public la description d'un triens inédit et Mâconnais, peut-être unique jusqu'à ce jour; je dis peut-être, car il m'est revenu que quelques amateurs croient pouvoir rapporter à

(1) *Considérations* précitées, p. 11.

Mâcon certaines pièces qui, par cela même qu'il y a doute, ne sauraient figurer sous cette rubrique.

— Tête à droite, bandeau perlé avec des traits figuratif des cheveux, qui semblent former avec le bandeau une sorte de coiffe; né aquilin, figure un peu barbue. Autour on lit: MATISCONE ou MATISCON. F. pour *Matisconæ Fit.* La légende est rognée à moitié, mais on ne peut contester la leçon que nous donnons; le bas des lettres s'y trouve et elles sont faciles à reconstituer.

℞. Croix dans le champ, haussée sur trois degrés, accostée des lettres MA que nous expliquerons dans un instant. Autour: + MAANISILVS MONIT.

Cette dernière légende, parfaitement conservée, n'a pas subi l'altération de celle du droit, parce qu'elle est plus rentrée en dedans de la pièce. (Pl. XXVIII, fig. 7.)

Ce triens pèse 25 grains, soit 1 gramme 30; sa forme est polygone, mais elle est due évidemment aux rognures qu'elle a subies. Il est d'une très-belle conservation et en or jaune. Il a été trouvé, en 1853, dans les environs de Pont-de-Vaux (Ain), dans le très-près voisinage de Mâcon qu'il intéresse.

Quelle date pourrait-on assigner à cette pièce remarquable? Si je la compare à notre triens d'*Izernore*, publié par nous et que nous possédons aussi, j'y trouve une certaine analogie; la croix frangée et la forme des lettres ont assez d'identité. Or notre triens *Izernodorien* est de *Gontran;* en le rapportant à cette époque, celui de *Mâcon* remonterait à ce règne, et appartient dès-lors aussi à cette période *Bourguignone* qui, dès l'an 516, s'épanouissait dans cette contrée, selon M. Ch.

Robert. Il ressemble aussi au triens de Châlon donné par M. Robert, fig. 12, et à celui n° 6. (Des *Considérations sur les monnaies à l'époque romane.*)

Nous dirons un mot sur la syllabe MA du champ de ce triens précieux. Quelques auteurs, M. Ch. Robert en tête, expliquent les sigles de cette partie de la pièce, tantôt par le nom du monétaire lui-même, déjà reproduit en toutes lettres en légende, tantôt par le nom de la localité, ou bien par des noms du culte chrétien. Il lit, par exemple, la syllabe CA du champ d'un triens de Châlon, comme s'il y avait *Crux ave* (1), ou *Crux adoranda,* etc., type fréquent, dit-on, dans les monnaies de l'Est et de l'Ouest de la France (2).

Sans contester ce dernier point, nous croyons que quand une localité est désignée en légende, c'est ce même nom abrégé qu'il faut reconnaître dans le champ d'une pièce par les sigles accostant la croix. Ainsi Châlon portant CA, on doit voir la première syllabe du mot *Cablonno*. Nous faisons remarquer que M. Ch. Robert lui-même adopte cette interprétation pour un denier de Marseille, portant MA dans le champ; dès-lors CA du triens de Châlon doit signifier aussi le nom de cette ville, de même que la syllabe MA de celui qui nous occupe indique *Matiscone*. Il est surtout important de considérer que cette syllabe ainsi rendue corrobore la légende du droit et servirait à la restituer avec certitude si les éléments nous

(1) *Monnaies mérov. de la collection Renouard*, par Ch. Robert, p. 35.

(2) Leblanc donne, p. 45, plusieurs sous d'or de Marseille, avec la syllabe MA qui rappelle le nom de cette ville.

manquaient; mais je le répète, tous les sigles existent par moitié, l'espace pour le mot *Matiscone* s'y trouve régulièrement, on ne peut en douter à la première inspection.

C'est donc une heureuse trouvaille que cette pièce de monnaie, qui rend à Mâcon une partie de son importance historique. De précieux deniers càrlovingiens, portant le nom de cette localité, ont été recueillis par notre honorable confrère, M. Lacroix, de Mâcon; mais on ne possédait pas encore de pièce mérovingienne. La nôtre comblera cette lacune. Ainsi Mâcon avait un atelier monétaire sous la première race. La rareté excessive de triens sortis de cet atelier nous autorise à dire qu'il n'a dû fonctionner que très-peu de temps. Je ne sais à quelle circonstance on doit l'attribuer : les guerres incessantes du voisinage dans ces temps reculés en sont peut-être la cause; du reste, on sait que pour la fabrication des monnaies il n'était pas nécessaire alors d'une résidence fixe, ni d'un matériel commode et nombreux, les coins suivaient le monnayeur qui frappait où bon lui semblait, toutefois en conservant le type local qui accréditait cette même monnaie; c'était là le point principal.

Nous n'insisterons pas davantage sur notre rare triens des bords de la Saône, dont on ne cite d'analogue qu'avec circonspection; celui-ci aura du moins le mérite d'être certain, et de servir désormais de point de comparaison et d'étude pour ceux qu'on voudrait y rapporter.

Le dessin que nous en donnons est exact, mais il ne saurait avoir toute la précision de l'original : toutefois, les O losangés qui sont caractéristiques, sont bien rendus; ces sigles

particuliers et *le faire* entier de la pièce, la rapprochent beaucoup, pour la date, d'un triens n° 6, donné par M. Ch. Robert (1). La croix du nôtre est haussée sur trois degrés, mal rendus dans le dessin.

Nous l'avons dit, cette pièce est rognée, et comme si l'avidité des pillards antiques ne lui avait pas fait assez de mal, le scalpel du bijoutier à qui on l'a présenté est venu encore lui dérober quelques grains de son poids. Ces gens-là ne peuvent s'assurer de l'or sans le *gratter!...*

Les sigles tout romains de la pièce sont d'un très-bon style; l'absence de grenetis dans le champ est un caractère à saisir, mais il est en quelque sorte suppléé par le rapprochement des sigles de la légende et par une sorte de *ponctuation* des jambages qui se touchent presque tous en formant le cintre.

Nous avons dit que notre pièce était sans doute unique jusqu'à ce jour quant à sa certitude; nous apprenons qu'il en existe une de la même localité dans la collection de la ville de Montpellier. Nous regrettons de ne pouvoir la comparer avec la nôtre.

Débris de l'ancien jubé de l'église de Bourg. — L'église de Notre-Dame de Bourg possédait un jubé qui fut enlevé en 1768, comme offusquant la vue et détruisant l'ensemble du beau vaisseau de notre église; on peut le regretter au point de vue de l'art et du caractère particulier que cette décoration, aujourd'hui fort rare, lui donnait. Que sont devenus les débris

(1) *Considérations sur la monnaie à l'époque romane.*

de ce travail qui devait contenir l'expression du beau gothique florissant lors de sa confection? Il serait à coup sûr difficile de décrire les différentes parties qui le composaient. Nos pères étaient peu avancés sous le rapport du goût des choses antiques, sans cela ils nous eussent conservé les parties les plus remarquables du jubé de Notre-Dame de Bourg. Je ne sais si je dois dire qu'ils furent assez barbares pour mutiler et briser ce jubé, et pour le laisser confusément entassé dans la cour des Pénitents contre les propres murs de l'église. En 1853, lors de la rectification de cette même place, on a démoli de vieilles maisons attenant à l'ancienne cure, déjà elle-même précédemment rasée. Dans la partie qui donnait sur la rue Notre-Dame (ancienne maison Falconnet), on a trouvé des fragments de pierres blanches, taillées en gothique et représentant plusieurs sujets.... ce sont, entr'autres, des pendentifs avec choux aux extrémités, quelques têtes de personnages, une main repliée, une feuille de chardon d'un beau style. Sur l'un des fragments, on voit dessinée une muraille en teinte grise, avec les joints des pierres; elle faisait partie d'un sujet traité en petite proportion : le tout d'un fort beau travail et du meilleur gothique. J'ai recueilli plusieurs fragments, mais les curieux en ont détourné beaucoup. Ce sont là sans doute les débris de notre beau jubé; je ne puis en effet les rapporter à aucun autre monument. Si ce fait est exact, nous aurions ainsi la date approximative de la construction de la maison dont les murs renfermaient ces débris; on pourrait la fixer en 1770, le jubé ayant été enlevé en 1768.

Dombes. — *Jetons de plaisir.* — Je dois à l'obligeance de M. M.-C. Guigue, de Trévoux, une note curieuse sur la fabrication des jetons dans cette ville. On sait qu'on a émis un grand nombre de ces pièces; nous en possédons de très-intéressantes dans nos diverses collections. Mais la majeure partie nous est inconnue; il y en a même qu'on ne retrouvera peut-être jamais. Voici la description d'un jeton que personne ne soupçonnerait être de Dombes et que je n'ai vu ni possédé, ni décrit nulle part : *Regis pii Davidis genitus Rex pollens magna Salomon prudentia.* ℟. *Monita ivis Regina Sabanensis.*

Ces légendes sont en abrégé, nous les écrivons complètes pour l'édification du lecteur. C'est par lettres-patentes données à Versailles, le 28 mars 1674, qu'Anne-Marie-Louise de Dombes autorisa *Jean Molette,* directeur de la monnaie de Trévoux, à frapper dans l'hôtel de cette ville des jetons de *plaisir et de commerce* avec les légendes ci-dessus. C'est la seule manière de les expliquer, en effet, que d'annoncer la cause qui les a produits. Comme on le voit, il doit y en avoir beaucoup de fabriqués, car Jean Molette se réserva cette condition dans son bail d'avril 1673. Je m'étonne donc qu'on en retrouve si peu du genre de ceux-ci.

— On a trouvé dans la Saône, il y a peu de temps, un coin des liards de Marie, épouse de Gaston. Il est sans millésime, m'assure-t-on, et au lieu d'une croisette après la légende, c'est un point monétaire. Nous espérons que cet intéressant objet restera au pays ; il est entre bonnes mains.

— Nous signalerons aussi un méreau inédit de Trévoux que possède un amateur lyonnais. On lit d'un côté : CAPITVLVM

TREVOLCII, 1555. Dans le champ, un écu contenant un T accosté de deux clefs avec le panneton à gauche. ℟. SANCTVS PETRVS F. V. Croisette. Champ, fruste. Plomb de 20 millim. de diamètre.

Antiques trouvés à Asnières. — En 1853, en creusant le sol dans une terre de la commune d'Asnières, lieu dit *Gros-Mollard,* on trouva plusieurs figurines en terre cuite. Elles sont très-remarquables par leur forme et les personnages qu'elles représentent, nous semblent dater de l'époque gallo-romaine; nous allons les décrire et faire en sorte de leur attribuer leur véritable caractère; ce ne sera pas une tâche facile, privés que nous sommes de pouvoir puiser à des sources pleines de lumières qu'on trouve difficilement en province.

La fig. 1, pl. XXXI, assise sur un siége qui semble tressé en osier, allaite deux enfants; la coiffure est remarquable par le soin avec lequel elle est relevée et contournée. La fig. 1, pl. XXIX, coiffée et placée de même, n'allaite qu'un enfant tout nu. Le costume de celle qui allaite deux enfants est différent; on remarquera le contour particulier des plis du *pardessus,* qui est rapproché au centre par l'effet de l'allaitement. La fig. 2, pl. XXXI, est le n° 1, vu par derrière, afin de faire apprécier mieux le dos tressé du fauteuil. On lit au bas le nom de *Pistillus,* que jusqu'à ce jour personne n'a pu expliquer d'une façon satisfaisante. Ce nom est probablement romain, car on le sait les Gaulois écrivaient peu. Jusqu'à meilleure explication, il pourrait être celui d'un potier du temps; cette idée est admissible, bien que les mots OFF.

Officinâ, ou F. pour *Fecit*, ne se trouvent pas reproduits. *Pistillus* doit être ainsi lu, tous les sigles sont certains et ont été de même donnés dans toutes les mentions de cette statuette. Mais la coiffure toute romaine est un caractère attributif qu'on ne saurait négliger. A-t-on voulu représenter *Isis* allaitant *Horus* et *Harpocrate*, l'un soleil d'été, l'autre soleil d'hiver? C'est le sentiment de quelques-uns. Sont-ce au contraire des *déesses Maires?* Nous connaissons plusieurs inscriptions de ces déesses, et nous n'avions pas encore retrouvé dans l'Ain des statuettes les représentant avec leurs attributs!

Les trois déesses mères qui veillaient, chez les Gaulois, au salut des princes et des provinces, sont désignées ainsi qu'il suit sur une pierre incrustée dans la façade de l'église d'Ainay, à Lyon :

MAT . AVG . PHE . EGN . MED .

La fig. 2, pl. XXIX, représente un génie quelconque; nous avons publié et décrit une tête pareille, et nous en donnons le dessin, pl. XXVII, fig. 1. Celui-ci repose sur un socle percé d'un trou rond; il ne rit pas avec autant d'expression que celui de Bourg, mais il est chauve aussi et son identité nous paraît complète. Ce n'est point un *Faune;* ceux-ci avaient une barbe, des cornes et des oreilles de bouc, environnées d'une couronne de sapin dont ils tenaient aussi une branche dans la main droite (1). Les oreilles de notre figurine sont saillantes,

(1) *Lettres à Sophie*, lettre XLIX.

droites, mais n'ont rien du bouc; puis la tête imberbe et toute juvénile ne peut convenir qu'à un de ces génies domestiques les plus répandus. Nous en avons mentionné deux, trouvés dans le département de l'Ain; celui-ci est le troisième, et malgré de très-légères différences, il ne laisse pas d'avoir une analogie frappante.

La fig. 2, pl. XXX, représente une tête de femme juvénile, coiffée d'une sorte de pétase. Est-ce celle d'un enfant? les cheveux seraient bien abondants et touffus. Si cela était, nous aimerions à faire un rapprochement de cette sorte de bonnet avec cette calotte collante que nos Bressans mettent encore à leurs enfants.

Les fig. 1 et 3 rappellent des singes longuement encapuchonnés avec des épaules recouvertes d'une tunique courte. Etaient-ce des animaux adorés par les Gallo-Romains? Je fais remarquer que ces singes portent des bouts de lanières pendants, pareils à ceux que l'on voit aux deux statuettes, fig. 4, pl. XXX, et 3, pl. XXXI. Ces figurines reposent sur des socles à moulures en parallélogramme. L'expression de la tête est à retenir; le singe n° 1 a moins de calme et de bonhomie extrême; le n° 3 simule l'attention la plus grande.

La fig. 3, pl. XXIX, est aussi encapuchonnée; ses traits dénotent un adolescent, ou une femme. Elle ne tient rien à la main; cependant les cheveux du front paraissent courts et doivent appartenir au sexe masculin. Comme on le voit, le capuchon est fort antique; les Arabes l'ont conservé dans le désert, et nous le renouvelons des Gallo-Romains, nos ancêtres!... On représente *Horus*, dieu de la nuit, avec un

capuchon, assez analogue à celui de notre statuette (1). D'un autre côté, je constate que nos deux guerriers ont aussi la tête couverte de même.

Si les statuettes allaitant des enfants représentent *Isis*, la fig. 3, pl. XXIX, serait peut-être *Bouto,* nourrice de certains dieux, selon le culte égyptien, et aussi regardée comme l'emblême de la nuit (2). La réunion de toutes nos statuettes et leur classification, si nous pensons juste, corrobore ces explications.

La fig. 4, pl. XXX, coiffée à la Titus, dans l'attitude du repos, les bras pendants, tient à la main un corps sphérique, une pomme peut-être; c'est probablement un symbole, mais lequel? Nous nous bornerons à rappeler que des monuments sculptés, trouvés dans la Bourgogne, représentent des personnages tenant aussi un corps sphérique à la main (3).

Le vêtement est tout particulier; on dirait une chasuble, ce qui ferait supposer que c'est là un prêtre du temps.

La fig. 3, pl. XXXI, vêtue de même, tient aussi une pomme, mais son bras est relevé. Le costume ne diffère que par une sorte d'anneau qui pend sur la poitrine, et par sa ressemblance avec une chemise large.

Nous rappellerons que des statuettes, à peu près semblables à celles d'Asnières, mais surtout au *Pistillus,* ont été le produit de quelques fouilles faites dans les environs d'Autun, dans le

(1) Montfaucon, tom. 1er, 2e part., pl. CCXIV, fig. 4.

(2) Champollion-Figeac, *Egypte*, p. 254.

(3) *Autun archéologique*, pag. 200 et 226.

voisinage d'un ancien temple romain et qu'on a jugé avoir fait partie du *laraire* qui l'accompagnait (1).

Ce mot *pistillus* signifie en latin *pilon*. Cet objet paraît avoir été un symbole antique et s'expliquerait ainsi au bas de la statuette assise dans un fauteuil d'osier, si nous la considérons comme une *Isis* allaitant *Horus* et *Harpocrate*. Elle est représentée comme nourrice du monde, de même que le *pilon, pistillus*, rappellerait l'usage du mortier et du pilon destinés à fournir, en écrasant les grains, la nourriture du genre humain. Cette explication ingénieuse que nous empruntons à nos confrères de la Société Eduenne (2) serait propre à satisfaire quelques esprits et à détruire l'idée que *pistillus* est un nom de potier.

Mais ajoutons que ce même mot s'est trouvé reproduit sur un vase chrétien, et gravé à rebours (3). Y aurait-il également de l'identité avec *pixtilos* de quelques médailles gauloises (4), au revers desquelles est figuré un oiseau béquetant une branche chargée de baies? Tous ces points nous semblent fort obscurs et demandent que d'autres documents viennent les établir.

Don Martin, cité par Montfaucon, a décrit une statuette semblable à la nôtre d'*Asnières*, allaitant deux enfants, et au bas de laquelle se trouve l'inscription brève :

(1) Voir *Mém. de la Soc. d'Autun*, 1844, p. 326.

(2) *Autun archéologique*, p. 220.

(3) *Ibid.*, p. 269.

(4) *Ibid.*, p. 267.

IS
PORON

Ici la syllabe *Is* serait le commencement du mot *Isis,* ce qui indique bien que ces statuettes sont des nourrices allégoriques. Quoi qu'il en soit, ces appréciations sont d'une grande importance pour notre trouvaille d'*Asnières,* en démontrant la haute antiquité de ces statuettes extrêmement rares.

Nous ne doutons pas que les nôtres ne viennent de la même fabrique de poterie, alors florissante à Autun même. *Asnières* est près des bords de la Saône, et nous avons rappelé que non loin de là a dû exister un temple. Ces statuettes servaient au culte antique, et nécessairement à cette époque reculée notre territoire, subissant toute l'influence de l'ancienne *Bibracte* éduenne, devait tirer ses poteries usuelles et religieuses de ce grand centre de civilisation gallo-romaine, la seule influente sur nos contrées soumises aux Eduens. L'identité des statuettes d'Asnières avec celles trouvées à Autun, nous paraît attester ce fait d'une manière complète.

C'est par erreur qu'à la page 63, et au *sommaire,* nous mentionnons des antiques trouvés à Feillens, c'est de ceux d'*Asnières* que nous voulions parler ici.

Poypes des environs de Pont-de-Vaux. — Nous avons signalé déjà plusieurs tertres coniques dans ce canton. Les uns sont dus aux Romains, ce sont ceux de Sermoyer; d'autres sont un ouvrage gaulois, la poype d'Albigny, entr'autres. On pense qu'il en existe une encore à Reyssouze, dans le voisinage de

Pont-de-Vaux; c'est, selon nous, une erreur de tradition. On voit en effet sur les bords du chemin tendant à Boz, trois élévations de terrain parallèles qui dénotent la main de l'homme; l'une a du côté du chemin 22 mètres de largeur et 20 à l'extrêmité opposée; sa forme est allongée, sa hauteur n'est que de 2 mètres. L'autre ne porte que 5 mètres de large d'un côté et 10 de l'autre; hauteur, 1 mètre 60 centimètres. La dernière enfin, qui n'est qu'une bande étroite de terre, a d'un bout 3 mètres et de l'autre 2 de largeur; hauteur, 1 mètre 32 centimètres. Ce ne sont pas là des poypes; mais dans le pays on leur donne le nom de *Sarrazinières*. Nous rappelons ici que cette attribution est mal fondée; c'est le nom que l'on donne partout dans notre département aux vestiges antiques dont l'origine se perd dans la nuit des temps. On a ainsi défiguré plusieurs ruines romaines indubitables. Nous le démontrons dans un ouvrage subséquent.

Ces prétendues Sarrazinières de Boz ou de Reyssouze, car elles sont voisines de ces territoires, ont pu servir de point fortifié à une époque reculée; leurs flancs parallèles semblent, quoique inégaux en volume, se lier entr'eux et s'être prêté à quelque combinaison stratégique; c'est tout ce que nous pouvons en dire.

Nous noterons cependant une circonstance importante, c'est le nom conservé au terrain qui touche à ces buttes et que l'on appelle *Champ des Murets,* soit *Miret,* suivant la prononciation *Burrine* (1)! Ne semble-t-il pas que ce soit

(1) Dans un précédent volume, t. II, p. 184, nous avons expliqué l'origine des *Burrins* établis à Boz.

quelques restes de fortifications? Les champs des *murs*, des *murets*, ou des remparts? Ajoutons que des fossés marécageux sont à l'opposé de ces tertres et de l'autre côté du chemin de Boz; ce sera encore là une donnée assez forte pour démontrer l'ancienne destination des Sarrazinières de Boz et de Reyssouze.

Nous aimons à supposer que ces mottes de terre ont été jadis bien plus hautes et que chaque année elles sont diminuées par le temps ou par la main des hommes. En 1853, le maire de la commune a fait trancher une de ces buttes pour faire des charrois et remblais opérés ailleurs; on n'y a rien trouvé que des amas de sable pur, identique avec celui des champs d'alentour.

Toutefois, quoique nous n'admettions pas que ces buttes ou Sarrazinières soient gauloises, la trace de nos ancêtres sera toujours évidente dans cette localité. Déjà des haches en bronze ou en pierre dure, taillées en forme de coin, ont été plusieurs fois recueillies en cet endroit. Nous en signalons une nouvelle trouvée récemment, et que nous tenons de l'obligeance de M. Piquet, juge de paix à Pont-de-Vaux.

Cette hache en pierre a été trouvée à Boz; c'est là, je le crois, un monument du culte gaulois, et nous ne pouvons la regarder comme ayant dû servir d'arme quelconque. En effet, il est bon de le dire encore une fois, ces pierres sont extrêmement petites, difficiles à emmancher par leur forme en coin conique, elles ne pouvaient faire qu'un léger mal par le choc, quoique produit par un homme vigoureux. Nos ancêtres, robustes et forts, devaient avoir des objets plus en

harmonie avec les besoins de la défense. Il est plus convenable de considérer ces coins en pierre comme des monuments du culte. Ce qui tend à le démontrer, c'est qu'on en a trouvé qui accompagnaient les corps ensevelis. En effet, on cite une tombe renfermant seize ou dix-huit squelettes rangés par superposition et sur deux étages, ayant chacun leur hache en pierre sous la tête. Ceci nous ramènerait à l'interprétation donnée par M. Nolhac, qui voit soit dans l'*ascia* (1), soit dans ces pierres coniques, une offrande au dieu *Thor,* conducteur des âmes, pour se le rendre favorable. Ces corps étaient gaulois, et des urnes pleines de charbons furent trouvées dans ces sépultures ; elles sont en terre noire et poreuse, assez grossières, et nous démontrent leur analogie avec celles que nous trouvons *isolément* dans l'Ain ; leur caractère bien tranché avec les urnes romaines empêche de les confondre.

Un amateur visitant notre collection nous a affirmé posséder une de ces haches, longue de un décimètre et en pierre blanche ; c'est, je crois, la plus grande qu'on ait encore vue !

(1) *De la hache sculptée au haut de plusieurs monuments funèbres, antiques.* Lyon, 1846.



ANTIQUITÉS ROMAINES.

—

Inscription romaine de Saint-Trivier-sur-Moignans. — Nous reproduisons cette inscription qu'on a déjà pu voir dans le *Journal de l'Ain* du 27 octobre 1843, n° 129.

Comme elle a été diversement lue, nous rapporterons plusieurs versions :

T. PETRONIO CASS. EINODE GIVGO
.... M.... B.... SO. S.. MSI.....
.... I\ .. ' C. C.
P C.

Elle est renfermée dans une moulure, et le bas de celle-ci forme le jambage du P.

—

Autre version.

T. PETRONIO. CASS. ELNODI CIVB
Γ IB . SB. . . . .
D D.

Cette remarquable pierre a 3 mètres de long, 1 de largeur et 1 de hauteur ; elle est dans la cour du sieur Bulliat, cafetier

à St-Trivier-sur-Moignans ; elle est creusée à une profondeur de 5 décimètres seulement.

Comment ce tombeau se trouve-t-il à St-Trivier-sur-Moignans, isolé de tous vestiges romains ? Il a pu être apporté d'un autre point de la Dombes ; ou bien si *Pétronius* a été réellement inhumé là, ce fait s'expliquera par l'existence d'une ancienne voie romaine, ou du moins par celle d'un chemin public traversant cette contrée. Ces deux hypothèses sont fondées, car il y a eu de tout temps un chemin par les Dombes, tendant de Lyon au confluent de la Seille ; dans ce dernier lieu autrefois, sous Sermoyer et Albigny, rive gauche de la Saône, régnait un camp permanent des Sarmates, dans le prolongement de la forêt de *Magnence,* située alors sous Sermoyer et Albigny, s'étendant jusqu'à St-Laurent de l'Ain. On sait que les Romains plaçaient souvent leurs tombeaux près des grands chemins... celui de Saint-Trivier serait ainsi du nombre, et Pétronius aurait succombé en route.

Nous retrouvons des noms analogues sur d'autres inscriptions funéraires de l'Ain.

Lorsqu'on transporta jadis les reliques de saint Trivier, les actes du temps constatent qu'on suivit la route de la Dombes, Saint-Trivier-sur-Moignans, etc. ; ce qui démontre bien que là fut toujours un chemin de grande communication, car, on le sait, les Romains venant dans les Gaules, ouvraient les voies du pays ; puis, plus tard, au moyen-âge, on les suivait encore, par la raison que ces routes antiques le desservaient commodément....

Tombeaux de Lantenay. — En 1853, on a découvert dans cette commune des tombeaux antiques renfermant des ossements; ils étaient formés en pierres rapprochées et plates : c'est un tuf grossier commun dans la localité. Les ossements tombaient en poussière. On y a recueilli un fragment d'épée et des débris de plaque de ceinturon, avec quelques dessins grossiers et peut-être avec des caractères illisibles, en ciselures d'argent, le tout très-oxidé. Il y a quelques années, on découvrit des tombeaux et une épée semblables....

Nous croyons devoir rapporter ces fragments et ces tombes au VI[e] siècle, et les regarder comme Burgondes, contemporains par conséquent des autres tombeaux analogues trouvés dans notre département et décrits déjà dans ce volume.

Lantenay porte un nom remarquable; si nous en croyons un auteur (1), son étymologie serait gauloise et rappellerait

(1) Dans une Notice, insérée dans les Mémoires de la Société archéologique d'Autun, M. G. Charleuf, à la p. 305, soutient la thèse que les noms de lieux de l'Autunois, *Boine, Bouille, Bouillet*, rappellent l'antique séjour des *Boïens* dans le périmètre de l'ancien diocèse d'Autun, comprenant les évêchés de Nevers, Châlon et Mâcon. Il retrouve sur toute la ligne ainsi déterminée les noms de *Bouy, Bouhy, Boué, Bouille, Bohan*, qui tous ont *une racine commune et dérivent de* Boi *plus ou moins défiguré.* Chose assez singulière, c'est que partout où l'on rencontre un de ces noms, on trouve également un de ceux-ci : *Santenay, Satnay, Sancenay*, etc., *qui sont*, dit M. Charleuf, notre confrère éduen, *les traces du culte spécial de ces peuples* avant leur conversion au christianisme. Ainsi dans l'Ain, *Mantenay, Lantenay* et *Tenay* rappelleraient le séjour des Boïens. Cette explication nous paraît d'autant plus admissible que les Boïens, accompagnant les Helvètes,

le culte antique des Boïens, peuples qui émigrèrent avec les Helvètes et que César laissa dans le pays des Autunois sur la demande de ces derniers. Ce qu'il y a de certain, c'est que nous avons été Séquanais jadis et que nos noms de lieux, identiques avec ceux de la Franche-Comté, ancienne Séquanie, attestent une origine gauloise commune. Ainsi nous trouvons en Bresse *Man-tenay,* puis en Bugey *Tenay* et *Lantenay;* ces noms de communes occupent sur la carte départementale les sommets d'un triangle équilatéral, ce qui est assez singulier;

ont débouché par la gorge de *Tenay*, en Bugey; qu'ils ont passé à *Mantenay*, route naturelle alors pour atteindre le pays autunois par Tournus. Quant à *Lantenay*, arrondissement de Nantua, les Boïens ont pu y passer en partie soit en quittant leur pays, parce que avec l'agrément des Séquanais occupant alors ce territoire, ils ont dû avec les Helvétiens se diviser en deux bandes, dont l'une a traversé la vallée de Saint-Rambert et *Tenay*, et l'autre l'arrondissement de Nantua, par *Lantenay*, ayant pris alors par Nantua même, après le défilé de l'Ecluse.

En admettant encore que tous ces émigrants n'ont formé qu'une seule colonne au retour, quelques Boïens, jaloux de revoir leur patrie, ont bien pu la gagner par *Lantenay*. De là l'origine de ces noms.

Nous avons aussi *Bohas*, *Bohan*, *Bouis*, et Saint-Boys, qu'on prononce en patois bugiste *Boué*.

En Dombes, on a les noms de communes, *Chatenay*, *Sathonay*, qui n'ont pu se trouver sur la route des Helvéto-Boïens; mais M. Charleuf ne s'arrêterait pas sans doute à cette objection et dirait, peut-être, que des *Boïens* ont pu, de proche en proche, se fixer en ces lieux-là!.... Du reste, si nous l'avons bien compris, M. Charleuf fait succéder la dévotion à saint Révérien, dans les lieux précités, du moins dans l'Autunois; je ne crois pas apercevoir cette même analogie dans l'Ain.

mais ce qui leur donne de l'importance, c'est leur identité gauloise et leur rapprochement dans un seul département.

Lantenay a été certainement un lieu de passage et de séjour antique. On a plusieurs fois recueilli sur son territoire et dans des *carrières* des monnaies romaines, des armures et des tombeaux en *tuf*, renfermant des ossements et pareils à ceux découverts en 1853.

Médailles trouvées à Brion. — Au mois de novembre 1853, des bûcherons mettant à bas de gros chênes, voisins du château de *Montréal*, commune de ce nom, trouvèrent *sous l'un d'eux*, en un seul trou, près de dix mille bronzes, petits et moyens; ces derniers moins abondants. Ce sont des pièces à l'effigie de Dioclétien, Constantin, Constance-Chlore, Crispus et Maximien-Hercule..... Elles ont été rapidement dispersées et données à vil prix. Celles que j'ai vues sont assez bien conservées. Je n'ai pu m'assurer des revers rares, la masse entière m'ayant échappé.

Elle avait sans doute été enfouie là par un *payeur* du temps ou par un propriétaire vendeur de quelque fonds, car ces pièces sont presque toutes à l'effigie de Constantin ; nous serions tenté même d'affirmer, à l'aide de cette circonstance, que c'est sous cet empereur qu'on les a placées en terre ; car comment expliquer autrement leur réunion et leur même effigie si multipliée ! Peut-être même étaient-elles récemment frappées ou reçues, lorsqu'il a fallu les cacher par suite de quelque déprédation à redouter.

Quoique le chêne abattu soit fort vieux, nous ne pensons

pas qu'il remonte à l'époque de l'enfouissement; on pourrait le supposer cependant, car il est à présumer qu'on a caché alors ces monnaies au *pied d'un arbre* pour mieux se rappeler l'endroit, ainsi qu'on le fait bien fréquemment; l'arbre, jeune, alors, aurait cru prodigieusement depuis, et aurait recouvert entièrement les médailles qui n'ont apparu que lorsque, en tombant, il enleva la terre qui cachait le trésor.

Autres monnaies trouvées en 1853, *à Bourg*. — Une consulaire en argent, de la famille Pomponia. Tête de Minerve, casque ailé; dans les entrecoins de la pièce, *L. Pomponi*. *Caes X*. ℟. Dans un bige, figure debout lançant un javelot.

Un Auguste Moy., bronze. ℟. *Providentia*.

Un Constantin et un Valentinien, petits bronzes.

— A Izernore, un Hadrien en argent. ℟. Pietas Aug. La piété debout, à ses pieds un autel.

Aqueduc romain sur la commune de Neyron. — On nous avait plusieurs fois entretenu de certains chemins souterrains, communiquant, disait-on, de Montluel et des bords du Rhône avec Lyon. Les gens du pays leur donnent le nom de *Sarrazinières*. Nous avons fait remarquer déjà que cette dénomination s'applique à beaucoup de vestiges romains indubitables, que le peuple, dans ses traditions orales fort peu historiques ou certaines, attribue toujours à ces gigantesques Sarrazins, jadis l'effroi et le fléau des populations qu'ils désolaient ! Ce souvenir, bien fait à coup sûr pour rester à jamais ineffaçable, est le seul qui frappe les esprits populaires et que la tradition

conserve intact. Chaque fois que les gens peu instruits aperçoivent un travail antique ou remarquable dont ils ne peuvent reconnaître l'origine, aussitôt ils en font honneur aux Sarrazins, comme si les ennemis qui détruisent et ne séjournent pas, pouvaient construire quelque chose de durable. En effet, les Maures n'ont pas pris racines sur nos terres, et n'ont fait que détruire et passer ! passer, hélas ! sur des ruines amoncelées ! sur des ossements et des douleurs sans nombre ! Les Romains, au contraire, ont fondé parmi nous ; le peuple conquérant construisait partout, et les travaux restaient, parce qu'ils avaient un cachet de civilisation et de durée. Aussi nous les retrouvons après plus de dix-huit siècles. Les *Sarrazinières* de la commune de Neyron sont de ce nombre.

En effet, on reconnaît sur quelques points, un peu à l'aval du village de Neyron et se dirigeant de là sur Lyon, un aqueduc de construction romaine, bordant la rive droite du Rhône et longeant les coteaux. Il est construit en maçonnerie de béton et n'offre que de très-petites dimensions pour le passage même d'un homme. Cet aqueduc devait servir à l'amenée des eaux du Rhône sur un ou plusieurs des quartiers nord de Lyon. M. L. Thiollière, ingénieur des ponts-et-chaussées, qui a bien voulu me transmettre ces renseignements précis, annonce que jusqu'à présent le génie préfère établir en remblais le chemin de hallage, plutôt que d'attaquer les coteaux où gît l'aqueduc, parce qu'ils sont très-escarpés. Si le futur chemin de fer est plus hardi, les fouilles qu'on fera en cet endroit découvriront encore mieux cet aqueduc dont on appréciera la destination avec plus de certitude. Quant à

présent, on voit clairement que le peu d'élévation de ce souterrain qui livre à peine passage à un homme, n'a pas pu servir de conduit aux Sarrazins pour aller sur Lyon, ou bien que les gens n'ont pu s'y cacher pour échapper au fer des infidèles !

Ainsi, une fois de plus, voilà des sarrazinières toutes romaines !

Ile de Farges. — Elle est située dans la Saône, vis-à-vis Uchisy, et dépend du département de l'Ain. Elle a été habitée par des peuples plus anciens qui y ont élevé un édifice religieux, qui fut remarquable sans doute, à en juger par certains débris qui nous sont restés et qu'on a découverts en 1847. Ce sont des fragments de colonnes cannelées, ayant 67 centimètres de diamètre. Sur un débris de corniche, on voit un animal représenté ; je regrette de n'avoir pas été averti dans le temps de cette bonne trouvaille, j'aurais examiné ces vestiges avec tout le soin convenable, et leur appréciation aurait eu plus de portée. Cette découverte aurait même passé inaperçue sans la courte mention qu'il m'est donné d'en faire.

Je crois pouvoir dire que ces vestiges sont romains, la cannelure des colonnes l'indiquerait assez. Pour corroborer cette donnée, qu'un temple romain était bâti là, nous ajouterons que non loin de ce lieu propice au culte par sa position isolée et en quelque sorte mystérieuse, les Romains avaient un camp permanent et des *mansions* militaires, le camp de la forêt de Magnence ! Sous son abri, dont la

protection couvrait au loin plusieurs points occupés, l'édifice religieux de l'île de Farges s'élevait en paix et servait au camp lui-même, ainsi qu'aux nations ralliées à l'aigle romaine qui venait de les conquérir. Nous rapportons à cette époque les antiques trouvés à Asnières, que nous décrivons dans ce volume. C'est ainsi que tout doit se lier, et que peu à peu les découvertes nous initient au passé qu'elles nous aident à reconstruire !

Ile de la Palme. — Cette île, située au milieu de la Saône, entre les départements de Saône-et-Loire et de l'Ain, à une faible distance de Saint-Jean (Saône-et-Loire), entre cette commune et la ville de Mâcon, a été célèbre autrefois sans qu'il nous soit possible néanmoins de préciser tous les faits qui l'intéressent; mais par voie de conséquence nous arrivons à lui restituer une partie de son importance historique. Vers 842 environ, elle fut choisie pour régler des conventions politiques relatives au partage du royaume entre les enfants de Louis Ier, et des plénipotentiaires s'y rendirent en effet. Voici ce que nous lisons dans une histoire du temps :

« *Igitur mediante junio, feria videlicet quinta propter civitatem Madasconis, in insulâ que ansilla dicitur, cum æquo numero priorum Lodharius, Luduwicus et Karolus conveniunt, et hoc sacramentum mutuo sibi jurant* (1). »

(1) Nithardi, S. Richarii abbatis, de Dissentionibus filiorum Ludovici pii, libri quatuor. (Liv. IV, pag. 73 du tome CXVI, de la Patrologie de l'abbé Migne.)

Un domaine et une chapelle fondée par Bérard, abbé de Tournus, en 1231, existait sur cette île; Guillaume II, comte de Mâcon, en avait fait don à l'abbaye, en 1210. Le tout fut détruit et pillé par les protestants, en 1562.

Croix de Curtafond. — Les amateurs de curiosités du moyen-âge doivent une visite obligée à la belle croix de Curtafond; elle repose sur une sorte de pied d'ouche, en moulures circulaires, diminuant par gradations, depuis le sol jusqu'au bas de la croix, formant ainsi un piedestal gracieux, singulier et peu usité.

La croix, toute en pierre noircie par le temps, est arrondie et porte au sommet, ainsi qu'au bout des bras, des choux gothiques fouillés avec goût et élégance; d'un côté de la croix Notre-Seigneur est représenté en petite proportion; le temps a déjà fait tomber une jambe; de l'autre côté se trouve adossée une statue de la Vierge, exécutée avec goût. Ainsi décorée, cette croix est très-gracieuse, et nous nous étonnons fort qu'on l'ait respectée en 93, car elle remonte bien plus haut. Elle est dans le genre de celle de Créteuil (Ain).

Nous le répétons, placée sur un chemin du village, cette croix remarquable mérite une mention particulière, et une visite pieuse par le chrétien dévoué, qui de là n'aura plus que vingt minutes de marche pour aller contempler le beau tabernacle roman, de Confrançon, dont nous avons parlé plus haut!...

Attestations de mariages. — En parcourant les usages de nos pères, nous découvrons à chaque instant les traces de quelques

pratiques assez curieuses. Qui ne se souvient de ces *treizains,* sortes d'oboles de l'hyménée que de pieux époux déposaient dans le bassin pour qu'on les bénît lors de la célébration du mariage. Les pauvres prenaient simplement des pièces de monnaies en bronze; les riches y mettaient des deniers d'argent ou des liards blanchis. J'ai en ma possession des pièces en argent de Marie de Dombes, du module d'un denier tournois. Elles ont été frappées avec le coin même de ces derniers. A quelle occasion? Il serait difficile de le dire avec certitude. On doit croire néanmoins que la distribution en a été faite à quelques hauts personnages, et toutefois en petite quantité, ce qui leur assure une bonne valeur numismatique. Plusieurs de ces pièces mêmes ont été dorées; j'en ai deux ainsi enjolivées; je pense qu'elles ont dû servir de treizains de mariage à quelque grand du temps. J'ai recueilli également des deniers de Gaston, en bronze et dorés. Leur emploi a dû être le même; et si ces pièces n'ont pas été mises en *treizain,* elles ont servi isolément de pièce bénite; cet usage a subsisté long-temps. J'ai une pièce de 12 sous de Louis XV qui est dorée. Aujourd'hui, beaucoup d'époux déposent ainsi des pièces qu'ils font bénir avec les anneaux.

— Un autre usage non moins curieux a disparu, mais a dû régner, si nous en croyons un diplôme très-singulier qui nous est tombé entre les mains. C'est une feuille de parchemin qui contient une gravure enluminée représentant un ovale entouré d'amours chargés d'attributs de circonstance; au-dessous deux mains jointes, et au-dessus le Père éternel donnant sa bénédiction. Dans l'ovale on lit:

« Au nom de la sainte Trinité, du Père, du Fils et du Saint-Esprit, Amen. Ie *Anthoine Sauzion,* prens pour ma femme et loyale espouse vous *Claudine de Gabiano,* et vous recommande mes bienfaicts et aumosnes; ainsi que Dieu l'a dit, saint Paul l'a escrit, et la loy de Rome le confirme, ce que Dieu a conjoint l'homme ne peut séparer.

« *Donné à Lyon*, 17 *juillet* 1600.

« Signé : SAUZION et CLAUDINE DE GABIANO. »

Ce qui porte à croire que ces certificats de mariage étaient usités entre personnes riches et nobles, ce sont les noms des parties d'abord, puis ensuite des écussons qu'on voit aux quatre coins de la pancarte et peut-être aussi l'*écriture des parties!* qui est très-peu formée.

Est-ce l'Eglise qui délivrait ces certificats en les faisant signer devant elle, ou bien les officiers ministériels du temps? Ce qu'il y a de fort intéressant pour nous, c'est l'existence même de ce curieux document, sa date précieuse et la mention de Lyon. Je n'ai vu nulle part de papiers semblables; je n'ai rien trouvé d'analogue, de même que plusieurs archéologues à qui j'en ai fait part, personne n'en parle; mais c'est un fait irrévocable, et bien qu'il n'ait pas une grande portée, il intéresse assez nos localités pour qu'on me permette d'en faire mention. Dans le corps d'écriture, ce qui est souligné est tracé à la plume; tout le reste est imprimé en lettres d'or.

FIN DU QUATRIÈME ET DERNIER VOLUME.

ADDITIONS A LA QUATORZIÈME COURSE

DES OBJETS DÉCRITS ET OMIS DANS LES SOMMAIRES DU 4e VOLUME.

TABLE.



TABLE

DES OBJETS FIGURÉS DANS LES PLANCHES.

PLANCHE XXII.

PLANCHE XXIII.

PLANCHE XXIV.

PLANCHE XXV.

PLANCHE XXVI.

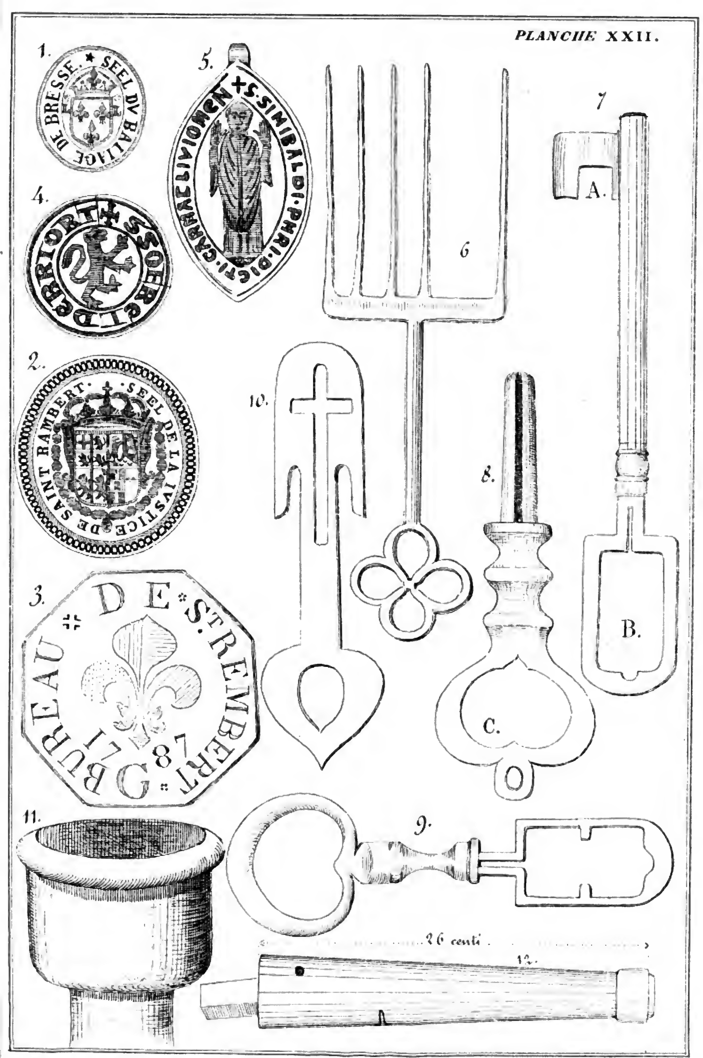
PLANCHE XXVII.

PLANCHE XXVIII.

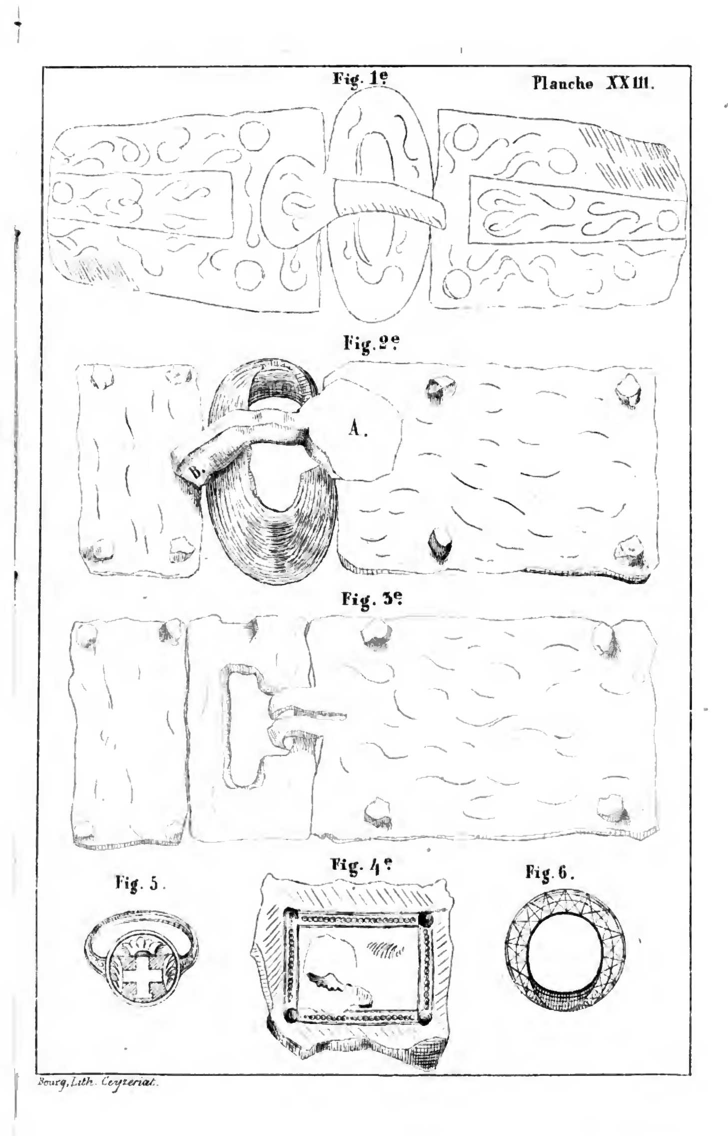
PLANCHE XXIX.

PLANCHE XXX.

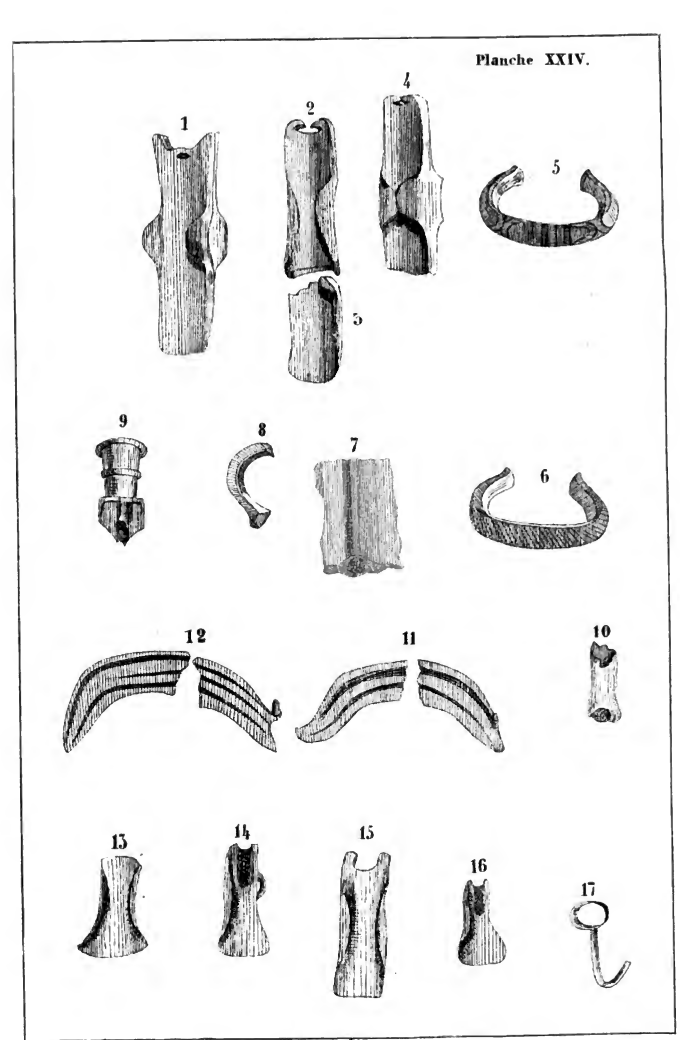
PLANCHE XXXI.



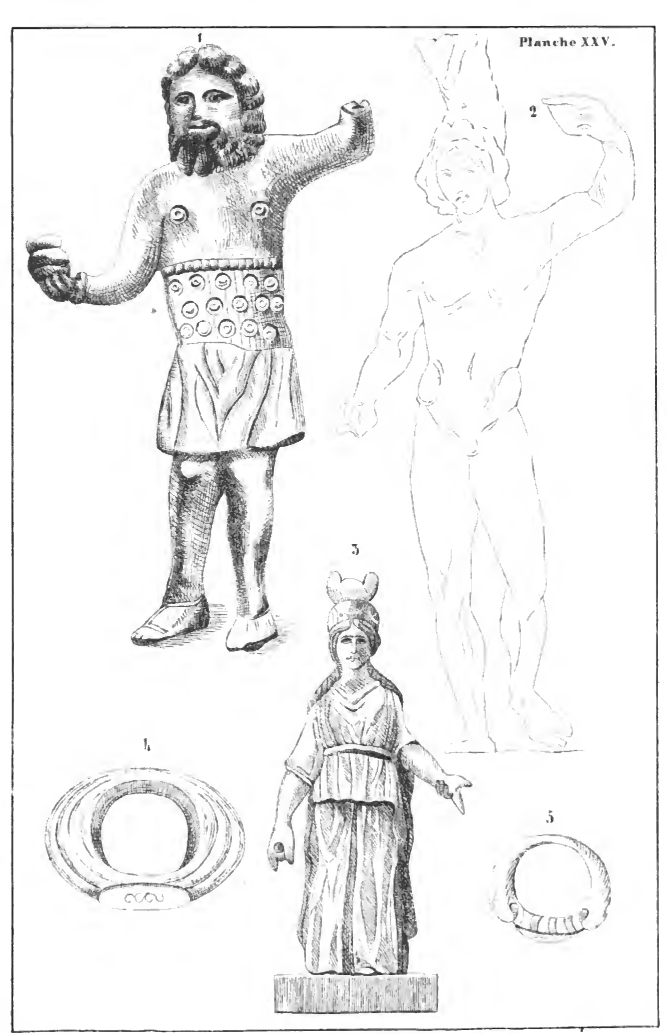
Bourg, Lith. de Ceyzeriat.



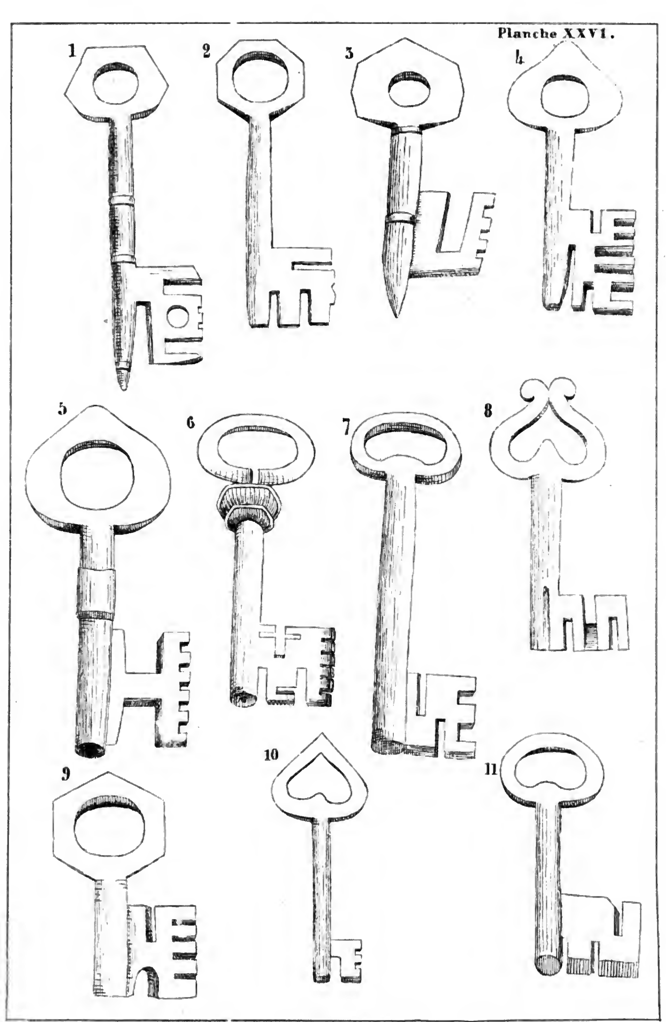
Bourg, Lith. Ceyzeriat.



Bourg. Lit. Ceyzeriat.

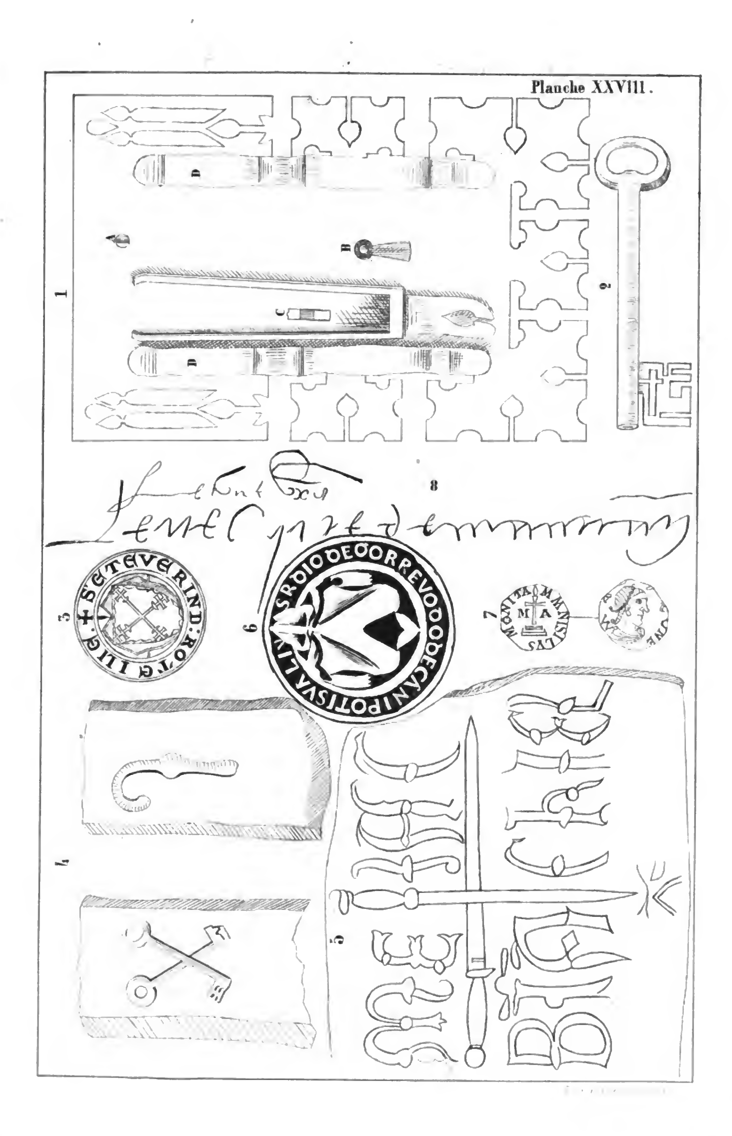


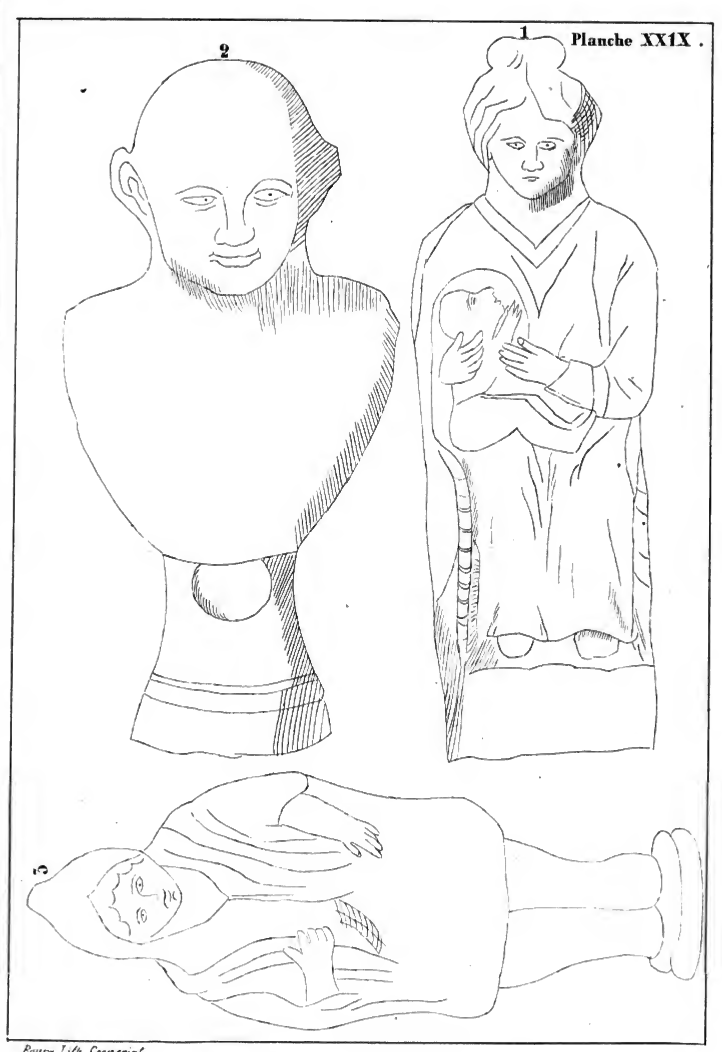
Bourg, Lit. Ceyzeriat


Planche XXVI.
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
Bourg, Lit Ceyzeriat.

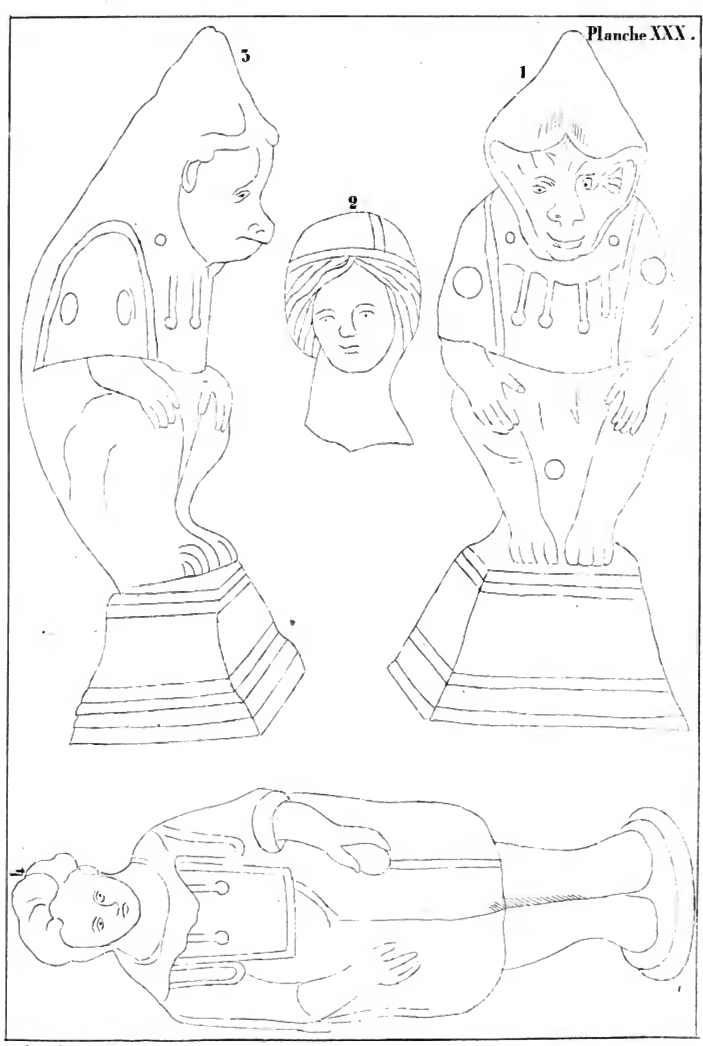


Bourg. Lit. Chyzerial.


Planche XXVIII.



Bourg, Lith. Ceyzerial.



Bourg, Lith. Cerceriat.